

096-25
Gazette officielle du Québec

Partie 1

Avis
juridiques

115^e année

5 novembre

1983

No 44

Québec 

Gazette officielle du Québec

Partie 1 Avis juridiques

115^e année
5 novembre 1983
No 44

Sommaire

Accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, Loi sur l'	5039
Associations coopératives, Loi sur les	5039
Assurance-récolte, Loi sur l'	5041
Avis divers	5045
Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil, Loi sur le	5047
Code de procédure civile	5050
Compagnies, Loi sur les	4989-5051
Compagnies étrangères, Loi sur les	5036
Curatelle publique, Loi sur la	5056
Déclarations des compagnies et sociétés, Loi sur les	5037
Inspecteur général des institutions financières	5057
Liquidation des compagnies, Loi sur la	5058
Ministères, Avis concernant les	5058
Pouvoirs spéciaux des corporations, Loi sur les	5038
Projets de loi privés, Avis concernant les	5082
Protection du territoire agricole, Loi sur la	5083
Régie de l'assurance-maladie du Québec, Loi sur la	5084
Régie de l'électricité et du gaz, Loi sur la	5091
Renseignements sur les compagnies, Loi concernant les	5039
Services de santé et les services sociaux, Loi sur les	5092
Société d'habitation du Québec, Loi sur la	5092
Soumissions, Demandes de	5093
Syndicats professionnels, Loi sur les	5097
Ventes par shérif	5097
Ventes pour taxes, avis de publication	5123

AVIS AUX ANNONCEURS

La *Gazette officielle du Québec* est le journal par lequel le Gouvernement du Québec rend officielles ses décisions. Elle est publiée en deux éditions distinctes. La première, intitulée « Avis juridiques », est publiée au moins à tous les samedis; la deuxième, intitulée « Lois et règlements », est publiée en français et en anglais au moins à tous les mercredis.

Contenu :

La Partie 1 de la *Gazette officielle* contient les avis juridiques dont la publication est requise par des lois ou des règlements ou encore par le gouvernement. Elle est publiée en français seulement. On peut retrouver une liste des différents avis qu'elle contient en consultant la page intitulée sommaire.

Normes de recevabilité :

Les avis doivent contenir le minimum d'information requis par les lois et règlements qui régissent leur publication. On peut se référer à la *Gazette officielle* pour y retrouver des avis déjà publiés et les utiliser comme modèles. Les avis doivent être dactylographiés à double interligne, tels qu'ils doivent apparaître dans la publication: alignement à gauche pour le titre et le texte; alignement à droite pour la signature; orthographe, ponctuation et caractères (majuscules et minuscules) corrects. On indique un paragraphe en laissant quatre interlignes. Les annonceurs doivent fournir une lettre d'accompagnement indiquant clairement leurs nom et adresse, leur numéro de téléphone et le nombre de publications requises pour chaque avis.

Conditions générales :

Les manuscrits doivent être reçus au bureau de la *Gazette officielle* au plus tard à 16 h, le vendredi précédant la semaine de publication. Les avis reçus après cette date seront reportés à l'édition subséquente. De plus, l'Éditeur officiel du Québec se réserve le droit de retarder ou de refuser la publication de certains documents, à cause de leur longueur, de leur mauvaise formulation ou pour toute autre raison d'ordre administratif.

Les frais de publication sont payables à l'avance et doivent être acquittés par mandat ou par chèque émis à l'ordre de: « Les publications du Québec ». Un exemplaire de la *Gazette officielle* est automatiquement expédié comme preuve de publication pour chaque avis publié.

Toute demande d'annulation doit être faite par écrit et être reçue avant l'heure de tombée. Les frais déjà encourus sont facturés à l'annonceur à qui l'on rembourse tout montant versé en trop.

Si une erreur typographique se glisse dans une première publication, les annonceurs sont priés d'en aviser le

responsable de la *Gazette officielle* avant la seconde publication. Les demandes de corrections au texte original doivent aussi être faites par écrit et être reçues avant l'heure de tombée.

Tarif

Tarif de publication

Le tarif de publication est de 0,63 \$ la ligne agate quel que soit le nombre de parutions.

Tarif de traduction

Le tarif de traduction est de 20 \$ les 100 mots.

Tarif pour les feuilles volantes

Le prix de vente pour les feuilles volantes est de 6 \$ la douzaine.

Prix à l'exemplaire

Le prix d'un exemplaire de la *Gazette officielle du Québec* est de 4 \$, à l'exception des numéros spéciaux.

Certains extraits de la *Gazette officielle* partie 2 sont également disponibles.

Les demandes de publication d'avis doivent être adressées comme suit:

Pierre Lauzier
Service de la Gazette officielle
1283, boul. Charest ouest
Québec, G1N 2C9
Téléphone: (418) 643-5195

Abonnements

Tous les abonnements sont payables à l'avance. Faire parvenir votre chèque ou mandat-poste émis à l'ordre de « Les Publications du Québec ». Aucune réclamation après 90 jours.

Tarif d'abonnements

Partie 1 « Avis juridiques »: 48 \$ pour 12 mois
Partie 2 « Lois et règlements »: 70 \$ pour 12 mois
Partie 2 « Laws and regulations »: 70 \$ pour 12 mois.

Toute correspondance concernant les abonnements doit être adressée au:

Ministère des Communications
Service des abonnements
C.P. 1005
Québec, G1K 7B5
Téléphone: (418) 643-5150

Pour tout changement d'adresse, prière de nous en informer six semaines avant la date du déménagement et de nous retourner l'étiquette portant l'ancienne adresse.

AVIS JURIDIQUES

Compagnies (Partie I) — Loi sur les

Lettres patentes supplémentaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes supplémentaires à chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
1126-7010 DIFFUSION LIAISONS INC.	1965 08 26	1983 10 12	de la dénomination sociale: ART & NATURE EX LIBRIS INC.
1229-2819 LES DISTRIBUTRICES N.L.A. INC.	1967 04 12	1983 10 17	de la dénomination sociale: LES DISTRIBUTRICES N.L. INC.

31930

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Compagnies (Partie IA) — Loi sur les

Délivrance d'un certificat de constitution

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de constitution à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2160-3154 2160-3154 QUÉBEC INC.	1983 09 28	Québec
2160-3162 2160-3162 QUÉBEC INC.	1983 09 28	Québec
2160-3238 2160-3238 QUÉBEC INC.	1983 09 29	Gaspé
2160-3295 2160-3295 QUÉBEC INC.	1983 09 29	Québec
2160-3311 2160-3311 QUÉBEC INC.	1983 09 29	Beauce
2160-3337 2160-3337 QUÉBEC INC.	1983 09 30	Frontenac

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2160-3345 2160-3345 QUÉBEC INC.	1983 09 30	Québec
2160-3378 2160-3378 QUÉBEC INC.	1983 09 30	Québec
2160-6876 2160-6876 QUÉBEC INC.	1983 09 27	Terrebonne
2160-6884 2160-6884 QUÉBEC INC.	1983 09 27	Terrebonne
2160-6892 2160-6892 QUÉBEC INC.	1983 09 27	Terrebonne
2160-6900 2160-6900 QUÉBEC INC.	1983 09 27	Terrebonne
2160-8005 2160-8005 QUÉBEC INC.	1983 09 28	Laval
2160-8054 2160-8054 QUÉBEC INC.	1983 09 28	Québec
2160-8062 2160-8062 QUÉBEC INC.	1983 09 28	Saint-Hyacinthe
2160-8104 2160-8104 QUÉBEC INC.	1983 09 28	Montréal
2160-8161 2160-8161 QUÉBEC INC.	1983 09 28	Montréal
2160-8211 2160-8211 QUÉBEC INC.	1983 09 28	Bedford
2160-8237 2160-8237 QUÉBEC INC.	1983 09 28	Montréal
2160-8245 2160-8245 QUÉBEC INC.	1983 09 28	Montréal
2160-8252 2160-8252 QUÉBEC INC.	1983 09 28	Rimouski
2160-8260 2160-8260 QUÉBEC INC.	1983 09 28	Rimouski
2160-8278 2160-8278 QUÉBEC INC.	1983 09 28	Rimouski
2160-8351 2160-8351 QUÉBEC INC.	1983 09 29	Beauharnois
2160-8492 2160-8492 QUÉBEC INC.	1983 09 29	Beauharnois
2160-8500 2160-8500 QUÉBEC INC.	1983 09 29	Rimouski

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2160-8518 2160-8518 QUÉBEC INC.	1983 09 29	Beauharnois
2160-8567 2160-8567 QUÉBEC INC.	1983 09 29	Rimouski
2160-8575 2160-8575 QUÉBEC INC.	1983 09 29	Laval
2160-8914 2160-8914 QUÉBEC INC.	1983 09 30	Montréal
2160-8930 2160-8930 QUÉBEC INC.	1983 09 30	Longueuil
2160-8948 2160-8948 QUÉBEC INC.	1983 09 30	Saint-François
2160-9128 2160-9128 QUÉBEC INC.	1983 10 07	Chicoutimi
2160-9136 2160-9136 QUÉBEC INC.	1983 10 11	Montréal
2160-9144 2160-9144 QUÉBEC INC.	1983 10 11	Montréal
2160-9151 2160-9151 QUÉBEC INC.	1983 10 11	Montréal
2160-9169 2160-9169 QUÉBEC INC.	1983 10 11	Montréal
2160-9177 2160-9177 QUÉBEC INC.	1983 10 11	Montréal
2160-9185 2160-9185 QUÉBEC INC.	1983 10 11	Montréal
2160-9193 2160-9193 QUÉBEC INC.	1983 10 11	Montréal
2160-9201 2160-9201 QUÉBEC INC.	1983 10 11	Montréal
2160-9219 2160-9219 QUÉBEC INC.	1983 10 11	Montréal
2160-9227 2160-9227 QUÉBEC INC.	1983 10 11	Montréal
2160-9250 2160-9250 QUÉBEC INC.	1983 10 14	Montréal
2160-9268 2160-9268 QUÉBEC INC.	1983 10 14	Montréal
2160-9276 2160-9276 QUÉBEC INC.	1983 10 17	Arthabaska

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2160-9284 2160-9284 QUÉBEC INC.	1983 10 17	Arthabaska
2160-9292 2160-9292 QUÉBEC INC.	1983 10 17	Chicoutimi
2160-9300 2160-9300 QUÉBEC INC.	1983 10 18	Beauharnois
2160-9334 2160-9334 QUÉBEC INC.	1983 10 18	Montréal
2160-9342 2160-9342 QUÉBEC INC.	1983 10 18	Montréal
2161-0738 2161-0738 QUÉBEC INC.	1983 10 12	Québec
2161-0779 2161-0779 QUÉBEC INC.	1983 10 11	Drummond
2161-0787 2161-0787 QUÉBEC INC.	1983 10 11	Drummond
2161-1140 2161-1140 QUÉBEC INC.	1983 10 14	Frontenac
2161-1157 2161-1157 QUÉBEC INC.	1983 10 12	Joliette
2161-1264 2161-1264 QUÉBEC INC.	1983 10 12	Alma
2161-1298 2161-1298 QUÉBEC INC.	1983 10 11	Drummond
2161-1306 2161-1306 QUÉBEC INC.	1983 10 11	Drummond
2161-1363 2161-1363 QUÉBEC INC.	1983 10 12	Bedford
2161-1405 2161-1405 QUÉBEC INC.	1983 10 13	Montréal
2161-1462 2161-1462 QUÉBEC INC.	1983 10 13	Montréal
2161-1546 2161-1546 QUÉBEC INC.	1983 10 17	Beauce
2161-1611 2161-1611 QUÉBEC INC.	1983 10 17	Drummond
2161-1645 2161-1645 QUÉBEC INC.	1983 10 22	Montréal
2161-1777 2161-1777 QUÉBEC INC.	1983 10 13	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2161-1843 2161-1843 QUÉBEC INC.	1983 10 14	Montréal
2161-1934 2161-1934 QUÉBEC INC.	1983 10 14	Richelieu
2161-1959 2161-1959 QUÉBEC INC.	1983 10 14	Frontenac
2161-1967 2161-1967 QUÉBEC INC.	1983 10 14	Beauce
2161-1991 2161-1991 QUÉBEC INC.	1983 10 14	Montréal
2161-2528 2161-2528 QUÉBEC INC.	1983 10 14	Montréal
2161-2601 2161-2601 QUÉBEC INC.	1983 10 17	Joliette
2161-2627 2161-2627 QUÉBEC INC.	1983 10 18	Alma
2161-2692 2161-2692 QUÉBEC INC.	1983 10 18	Roberval
2161-2700 2161-2700 QUÉBEC INC.	1983 10 14	Kamouraska
2161-2825 2161-2825 QUÉBEC INC.	1983 10 17	Montréal
2161-2908 2161-2908 QUÉBEC INC.	1983 10 18	Bedford
2161-2981 2161-2981 QUÉBEC INC.	1983 10 18	Drummond
2161-2999 2161-2999 QUÉBEC INC.	1983 10 18	Drummond
2161-3104 2161-3104 QUÉBEC INC.	1983 10 19	Montréal
2161-3112 2161-3112 QUÉBEC INC.	1983 10 19	Terrebonne
2161-3120 2161-3120 QUÉBEC INC.	1983 10 19	Laval
2161-3138 2161-3138 QUÉBEC INC.	1983 10 19	Laval
2161-3294 2161-3294 QUÉBEC INC.	1983 10 19	Québec
2161-3302 2161-3302 QUÉBEC INC.	1983 10 19	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2161-3310 2161-3310 QUÉBEC INC.	1983 10 19	Québec
2161-3336 2161-3336 QUÉBEC INC.	1983 10 19	Montmagny
2161-3344 2161-3344 QUÉBEC INC.	1983 10 19	Québec
2161-3351 2161-3351 QUÉBEC INC.	1983 10 19	Montmagny
2161-3419 2161-3419 QUÉBEC INC.	1983 10 19	Montréal
2161-3435 2161-3435 QUÉBEC INC.	1983 10 19	Terrebonne
2161-3443 2161-3443 QUÉBEC INC.	1983 10 19	Joliette
2161-3450 2161-3450 QUÉBEC INC.	1983 10 19	Laval
2161-4276 2161-4276 QUÉBEC INC.	1983 10 19	Montréal
2161-3005 LES ACCESSOIRES JOSÉPHINE INC.	1983 10 18	Joliette
2161-2536 ACCESSOIRES SENORA MODE INC.	1983 10 14	Longueuil
2160-6488 AGENCE DE VENTE ANDRÉ DESLAURIERS INC.	1983 10 14	Iberville
2160-6546 AGENCE J.H.T. INC.	1983 09 26	Montréal
2160-8377 ALARME LAVAL LOCATION ET SÉCURITÉ INC.	1983 09 29	Laval
2160-6801 LES ALBUMS ALBEC INC.	1983 09 27	Saint-François
2161-1793 ALIMENTATION G. CAYA INC.	1983 10 13	Drummond
2161-1827 ALIMENTATION RÉAL & LOUISE MC NICOLL INC.	1983 10 14	Rimouski
2161-0936 ALYRE PELLERIN INC.	1983 10 11	Abitibi
2161-1660 ANIMALERIE DE MATANE INC.	1983 10 13	Rimouski
2160-4723 ANTENNE PARABOLIQUE DE L'EST DU QUÉBEC INC.	1983 09 22	Rimouski

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2161-1355 LES APPARTEMENTS M.S. INC.	1983 10 11	Alma
2161-3054 L'ART - ROCHELLE INC.	1983 10 18	Montréal
2161-1975 ASSURANCE VIE CLAUDE COTÉ INC.	1983 10 14	Québec
2161-1710 LES ASSURANCES TRUDEL & LARIVIÈRE INC.	1983 10 13	Joliette
2160-3089 ATELIER DE LA CRAPAUDIÈRE INC.	1983 10 01	Beauce
2160-6785 ATELIER DE LETTRAGE HÉLÈNE INC.	1983 09 27	Saint-Hyacinthe
2161-1124 ATELIER SOURÉCAM INC.	1983 10 14	Montréal
2160-3303 AUTO S.D.L. INC.	1983 09 29	Québec
2161-3492 AUTOMOBILES ROBITAILLE ET ROBERGE INC.	1983 10 19	Québec
2160-6835 A. B. HORNER INC.	1983 09 27	Bedford
2161-2726 A.L. BOURGOIN INC.	1983 10 14	Saint-François
2160-2057 BAR 64 INC.	1983 09 14	Rimouski
2160-3279 BAR CAMP CANTOS INC.	1983 09 29	Beauce
2160-8310 BAR SALON CHEZ JEAN INC.	1983 09 29	Montréal
2161-3393 BAR-BRASSETTE NORMANVILLE INC.	1983 10 19	Trois-Rivières
2161-1272 LES BÂTISSEURS INDÉPENDANTS INC.	1983 10 11	Montréal
2161-1553 BÉBÉBOUM INC.	1983 10 15	Montréal
2161-1322 BIJOUTERIE MANICOUAGAN INC.	1983 10 11	Mingan
2161-1785 LES BIJOUX C.M.A. INC.	1983 10 13	Québec
2161-2619 BOULANGERIE SABLÉ INC.	1983 10 17	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2161-0753 BOULEVARD DE L'AUTOMOBILE D'OCCASION INC.	1983 10 12	Québec
2160-6751 BOUTIQUE MULTI-GOÛTS INC.	1983 09 27	Gaspé
2160-8963 BOUTIQUE WESTERN ROLLAND INC.	1983 09 30	Longueuil
2160-3212 BRASSERIE LE VAISSEAU D'OR INC.	1983 09 28	Québec
2160-3394 BRASSERIE PLACE QUÉBEC INC.	1983 10 01	Québec
2161-2833 B.L.B. SERVICES TECHNIQUES INC.	1983 10 17	Québec
2161-1926 CARROSSERIE LE CAR (1983) INC.	1983 10 14	Montréal
2161-3476 CARROSSERIES PARDO INC.	1983 10 19	Montréal
2160-8369 CENTRALE D'ALARME LAVAL INC.	1983 09 29	Laval
2161-2973 CENTRE DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE PRO-FORME C.B.M. INC.	1983 10 18	Joliette
2160-4749 LES CÉRAMIQUES L.D. INC.	1983 09 22	Québec
2161-2569 CHARBONNEAU, BÉDARD & ASSOCIÉS INC.	1983 10 14	Longueuil
2161-0027 CHARLES-EUGÈNE GAGNON INC.	1983 09 30	Kamouraska
2160-3162 CINÉ-VIDÉO CLUB DE MONTMAGNY INC.	1983 09 29	Montmagny
2161-1280 CLAIREVUE FLEURISTE ST-BRUNO INC.	1983 10 11	Longueuil
2161-1389 CODISPAL (SERVICE) INC.	1983 10 12	Beauce
2160-6470 LES CONCEPTIONS H.B. INC.	1983 09 26	Montréal
2161-3401 CONFECTION NICOLE DANVILLE INC.	1983 10 18	Saint-François
2160-6819 CONSTRUCTION TRANS-CANADA INC.	1983 09 27	Joliette

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2161-2916 LES CONSTRUCTIONS ALAIN HOULE INC.	1983 10 18	Arthabaska
2161-0969 LES CONSTRUCTIONS MATHIEU PAQUETTE LTÉE	1983 10 12	Terrebonne
2161-1819 COURTIER EN ALIMENTATION BONBONNIÈRE 83 INC.	1983 10 14	Hull
2161-3286 COURTIER EN TRANSPORT AMTRAK INC.	1983 10 17	Beauharnois
2161-2734 CRÉATEURS DE BANDES DESSINÉES SUSPENSE INC.	1983 10 14	Saint-François
2161-1629 CRÉATION ZAG INC.	1983 10 14	Montréal
2160-8344 CUISINATOUT INC.	1983 09 29	Joliette
2161-1900 LES CULTURES GEORGES FOREST & FILS INC.	1983 10 14	Joliette
2161-3369 DANIEL M. NORMANDIN INC.	1983 10 19	Saint-Hyacinthe
2160-3113 DANYSOL INC.	1983 09 28	Québec
2161-2874 DÉCOR DANIELLE INC.	1983 10 17	Québec
2161-3427 DÉPANNEUR BIBIANE INC.	1983 10 19	Laval
2161-2585 LES DISQUES LASER INC.	1983 10 17	Montréal
2161-1488 DISTRIBUTEURS E.S.P. INC.	1983 10 12	Montréal
2161-1231 DISTRIBUTION CHARLINE INC.	1983 10 12	Beauce
2160-8559 DUBO ÉLECTRIQUE LTÉE	1983 09 29	Montréal
2161-0803 EDDY VALLIÈRES INC.	1983 10 11	Québec
2161-3211 ÉNERGINOVE INC.	1983 10 17	Québec
2160-8526 LES ENFOUISSEMENTS SHAWINIGAN INC.	1983 09 29	Saint-Maurice
2160-3139 LES ENTREPRISES BIBEAU ET LEBLANC INC.	1983 09 28	Trois-Rivières

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2161-1918 ENTREPRISES BOULEV INC.	1983 10 14	Chicoutimi
2160-8328 LES ENTREPRISES CÉLINE GINGRAS INC.	1983 09 29	Laval
2161-0951 LES ENTREPRISES CLAUDE & SERGINE PROULX INC.	1983 10 12	Saint-Hyacinthe
2161-1207 LES ENTREPRISES DENIS BOIVIN LTÉE	1983 10 11	Laval
2161-2676 ENTREPRISES D'ÉLECTRICITÉ N.D. INC.	1983 10 17	Joliette
2161-1199 LES ENTREPRISES GÉRARD COUTU LTÉE	1983 10 11	Laval
2160-8302 LES ENTREPRISES G.V. BOILARD INC.	1983 09 28	Québec
2160-6512 ENTREPRISES J.-YVES OTIS INC.	1983 09 26	Rimouski
2161-2551 LES ENTREPRISES LAVOIE, GAGNÉ, BOUCHARD INC.	1983 10 14	Saguenay
2160-4988 LES ENTREPRISES MICHEL MISCIOSCIA INC.	1983 09 22	Montréal
2160-8450 LES ENTREPRISES PUBLICITAIRES GAÉTAN & GAÉTAN INC.	1983 09 29	Beauharnois
2159-1284 LES ENTREPRISES ROCH BOUCHARD INC.	1983 09 22	Joliette
2161-1215 LES ENTREPRISES R.L. WATTIER INC.	1983 10 12	Montréal
2161-1678 ÉPICERIE FRANCIS INC.	1983 10 13	Gaspé
2161-2767 L'ÉPOQUE EXPRESS INC.	1983 10 17	Mingan
2161-1108 LES ÉQUIPEMENTS VEILLEUX INC.	1983 10 14	Saint-François
2160-3386 ERIEHAVE INC.	1983 09 30	Québec
2161-3146 ÈVE-LYNE CONFECTION INC.	1983 10 19	Longueuil
2161-1090 LES EXCAVATIONS LA BAIE DU FEBVRE INC.	1983 10 11	Richelieu
2160-6843 FERME DES HURONS INC.	1983 09 27	Saint-Hyacinthe

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2161-3096 FERME DFM HENDERSON INC.	1983 10 19	Beauharnois
2160-3329 FERME GÉRALD MARQUIS INC.	1983 09 30	Kamouraska
2161-3203 FERME JACQUES MAHEU INC.	1983 10 18	Beauce
2161-3385 FERME NORD-EST INC.	1983 10 19	Kamouraska
2161-3278 FERME PJGR LTÉE	1983 10 18	Joliette
2161-3484 FESTIVAL WESTERN & BÛCHERON DE ST-CALIXTE INC.	1983 10 18	Montréal
2161-2957 FLEURISTE AIRLIE INC.	1983 10 17	Montréal
2161-3245 FLEURISTE J. BÉLIVEAU INC.	1983 10 18	Montréal
2161-1868 FLEURISTE LES JARDINS FLEURIS ST-RÉMI INC.	1983 10 14	Longueuil
2161-1769 FRANSIMO INC.	1983 10 13	Québec
2161-1314 FRUITS ET LÉGUMES L.P. GAGNON (D.G.) INC.	1983 10 11	Kamouraska
2161-3252 F.G.L. CONSTRUCTION INC.	1983 10 14	Montréal
2161-1942 LES GÉRANCES H.V.G. INC.	1983 10 14	Québec
2160-3188 GESTION ADRIEN LAINESSE INC.	1983 09 28	Arthabaska
2161-3039 GESTION ANDRÉ & ROLLAND BROUILLETTE LTÉE	1983 10 18	Saint-Maurice
2161-1983 GESTION BELA INC.	1983 10 14	Beauce
2161-1744 GESTION BONIS INC.	1983 10 13	Témiscamingue
2161-1132 GESTION C.A. RANCOURT INC.	1983 10 14	Beauce
2161-1751 GESTION DOUDA INC.	1983 10 13	Témiscamingue
2160-3204 GESTION DU FJORD INC.	1983 09 28	Chicoutimi

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2161-2718 GESTION D.B.M. INC.	1983 10 14	Québec
2160-6918 GESTION ET CONSULTATION MODE-BEAUTÉ (CHICOUTIMI) INC.	1983 09 27	Chicoutimi
2161-3237 GESTION FRANCINE HOULE INC.	1983 10 18	Drummond
2161-1801 GESTION GARAGE ADRIEN GILBERT INC.	1983 10 14	Beauce
2160-6165 GESTION HENRI JEAN & FILS LTÉE	1983 09 23	Saguenay
2160-6991 GESTION HUGUETTE TREMBLAY INC.	1983 09 28	Saint-Maurice
2160-8088 GESTION JUNO INC.	1983 09 28	Saint-Hyacinthe
2161-2684 GESTION J. BEAUDOIN LTÉE	1983 10 18	Arthabaska
2160-8864 GESTION J. GAGNON INC.	1983 09 30	Bedford
2161-1223 GESTION KELLY LTÉE	1983 10 12	Frontenac
2161-1728 GESTION MARCEL MONGRAIN INC.	1983 10 13	Trois-Rivières
2161-1371 GESTION MARIE MARTIN INC.	1983 10 12	Laval
2160-3287 GESTION MYJ INC.	1983 09 29	Bedford
2160-2933 GESTION M.E.L. (1983) INC.	1983 09 19	Pontiac
2161-1538 GESTION NORMAND PRENOVEAU INC.	1983 10 17	Saint-Hyacinthe
2161-1504 GESTION P.H.Q. INC.	1983 10 14	Beauce
2161-0985 GESTION RUDOLPHE INC.	1983 10 13	Terrebonne
2161-1397 GESTION R. PERRON INC.	1983 10 12	Roberval
2160-6587 GESTION SANI SPORT INC.	1983 09 26	Longueuil

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2161-3021 GESTION SONIA LAPORTE INC.	1983 10 18	Montréal
2161-3088 GESTION YVES FORTIER INC.	1983 10 18	Québec
2161-1512 LES GESTIONS F.P.H. INC.	1983 10 13	Montréal
2160-6769 GESTIONS G. MONTIGNY INC.	1983 09 27	Gaspé
2161-2965 GESTIONS JACQUES LAROCQUE INC.	1983 10 18	Rimouski
2161-1561 LES GESTIONS LETONNER INC.	1983 10 14	Drummond
2161-2809 LES GESTIONS LISE PAGÉ INC.	1983 10 17	Kamouraska
2161-2783 LES GESTIONS MARJOLAINE ET MICHÈLE INC.	1983 10 17	Québec
2160-8484 LES GESTIONS MICHEL MOREAU INC.	1983 09 29	Montréal
2161-0811 GESTIONS M. LEBLANC INC.	1983 10 11	Gaspé
2160-8849 LES GESTIONS PIERRE POISSANT INC.	1983 09 30	Montréal
2160-6173 GESTION-CONTRÔLE TRANS-QUÉBEC INC.	1983 09 23	Beauharnois
2161-1637 GESTO-FAU INC.	1983 10 17	Beauce
2160-6215 GESTYB INC.	1983 09 23	Montréal
2161-0050 GILLES BOILARD & ASSOCIÉS INC.	1983 09 30	Saint-Hyacinthe
2160-8534 GRAVIER SHAWINIGAN INC.	1983 09 29	Saint-Maurice
2159-7380 GROUPE C.M.R. INC.	1983 09 09	Québec
2161-2635 LE GROUPE «GERENCE» 2000 INC.	1983 10 18	Québec
2160-3121 GYMNASE LA FORME INC.	1983 09 28	Frontenac
2161-1850 HABITAT J.C.L. INC.	1983 10 14	Longueuil

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2160-3246 LES HABITATIONS CENTRE-VILLE (CHICOUTIMI) INC.	1983 09 29	Chicoutimi
2161-1603 HÉBERGEMENT T.P.B. INC.	1983 10 17	Saint-François
2161-0365 HENRI ST-PIERRE INC.	1983 10 07	Trois-Rivières
2161-3260 HÔTEL DIEU FLEURISTE INC.	1983 10 18	Richelieu
2160-6595 HYDRAULIQUES, R. & O. SERVICES INC.	1983 09 23	Montréal
2160-3147 LES IMMEUBLES BOURGNEUF (1983) INC.	1983 09 28	Québec
2160-3360 IMMEUBLES G.M.P. INC.	1983 09 30	Québec
2160-6728 IMMEUBLES TRANS-UNI INC.	1983 09 30	Montréal
2160-8070 LES IMMEUBLES YVON RIVEST INC.	1983 09 28	Montréal
2161-2841 IMPORT-TÉLEX INC.	1983 10 17	Montréal
2161-1652 IMPRIMERIE DANIEL PELLETIER INC.	1983 10 17	Montréal
2161-0928 LES INDUSTRIES VALLÉE INC.	1983 10 11	Québec
2161-3013 INFOCLUB INC.	1983 10 18	Montréal
2161-1421 INTER UNION DISTRIBUTIONS INC.	1983 10 13	Montréal
2161-1348 INVESTISSEMENTS MYRIAM INC. <i>MYRIAM INVESTMENTS INC.</i>	1983 10 11	Iberville
2159-0054 LES JARDINS OLYMPIADE INC.	1983 08 15	Montréal
2160-6504 JEAN-YVES OTIS INC.	1983 09 26	Rimouski
2161-1249 JM CARON TRANSPORT INC.	1983 10 12	Kamouraska
2161-1447 J. STIBRE ET FILS INC.	1983 10 13	Gaspé

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2161-1736 LABORATOIRE DE GEMMOLOGIE SAVARD & LA ROCHE INC.	1983 10 13	Chicoutimi
2161-1702 LES LABORATOIRES LANAUDIÈRE INC.	1983 10 13	Joliette
2160-4251 LA LAITERIE J.C.L. INC.	1983 09 20	Hauterive
2160-3220 LAURÉAT DURAND INC.	1983 09 28	Québec
2160-8096 LIBRE-SERVICE ST-FRANÇOIS LTÉE	1983 09 28	Laval
2160-6496 LILIANNE FORGET INC.	1983 09 26	Terrebonne
2161-2577 LOCATION DE GARAGES FERNAND BILODEAU INC.	1983 10 14	Québec
2161-2643 MAISON DU FORT INC.	1983 10 18	Québec
2161-1595 MAISON GUGY-PRIMROSE INC.	1983 10 14	Québec
2161-1413 MAISON WEBER INC.	1983 10 13	Laval
2160-3402 MANUFACTURE DE BIJOUX R.L.B. INC.	1983 10 01	Québec
2161-1835 LE MARCHÉ DE L'AROMATE INC.	1983 10 14	Montréal
2161-1173 MARIO CERUNDOLO ASSURANCES GÉNÉRALES INC.	1983 10 12	Montréal
2161-1579 MÉTAL-HOMME LTÉE	1983 10 17	Montréal
2161-1330 MEUBLES G.P.R. INC.	1983 10 11	Gaspé
2160-3055 MICHEL RIVERIN INC.	1983 09 27	Québec
2161-1892 MINCO INC.	1983 10 14	Longueuil
2161-2932 MOBI SPORTS LTÉE	1983 10 17	Mingan
2159-1268 MODES DE OSMAN LTÉE OSMAN FASHIONS LTD.	1983 09 19	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2161-1181 MODES FUSION II INC.	1983 10 11	Gaspé
2161-0720 MOJOCA INC.	1983 10 12	Québec
2160-3105 MULTI PAGE COMMUNICATIONS INC.	1983 09 28	Laval
2161-3070 M.J. GARNEAU & FRÈRES INC.	1983 10 18	Québec
2161-2817 NAVIGATION GASPÉ INC.	1983 10 17	Gaspé
2161-2593 NOVA VIDÉO INC.	1983 10 17	Montréal
2161-2890 LES OPÉRATIONS FORESTIÈRES GAÉTAN OUELLET ET FILS INC.	1983 10 17	Roberval
2160-6850 PÂTISSERIE DE PARIS WESTMOUNT INC.	1983 09 27	Montréal
2160-4426 PIÈCES AUTO-MOBILES CHAGNON INC.	1983 09 21	Saint-Hyacinthe
2161-1884 PIÈCES D'AUTO LAZURE LTÉE	1983 10 14	Longueuil
2160-8583 LES PIÈCES D'AUTOMOBILES USAGÉES CARIGNAN LTÉE	1983 09 29	Longueuil
2160-8476 PISCICULTURE DOMAINE ST-FRANÇOIS INC.	1983 09 30	Drummond
2161-2924 PLACEMENTS B.G. CHAGNON INC.	1983 10 18	Saint-Hyacinthe
2160-3253 PLACEMENTS G.R.W. PAQUET INC.	1983 09 29	Beauce
2161-1587 LES PLACEMENTS JARJOUR INC.	1983 10 14	Québec
2160-8047 LES PLACEMENTS J.C. LOISELLE INC.	1983 09 28	Richelieu
2160-3097 LES PLACEMENTS KENNETH ING LTÉE	1983 09 28	Chicoutimi (Saguenay)
2161-2650 LES PLACEMENTS MORIS INC.	1983 10 18	Rimouski
2161-2775 LES PLACEMENTS NEURY INC.	1983 10 17	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2160-6538 PLACEMENTS ROBERT PHANEUF INC.	1983 09 26	Saint-Hyacinthe
2161-3328 LES PLACEMENTS RRR INC.	1983 10 19	Chicoutimi
2161-3062 LES PLACEMENTS R.D.C.P. INC.	1983 10 18	Beauharnois
2161-0829 LES PLACEMENTS SANFRANC INC.	1983 10 11	Trois-Rivières
2160-6280 PLEIN AIR & LOISIRS AMIS INC.	1983 09 23	Terrebonne
2160-6322 POLYGEX INC.	1983 09 23	Montréal
2161-2882 POXYTECH INC.	1983 10 18	Saint-Maurice
2161-3229 PRODUCTIONS R.G.L. INC.	1983 10 18	Longueuil
2160-8542 LES PRODUITS ALIMENTAIRES GRANDMA (1983) LTÉE	1983 09 29	Laval
2160-3196 LES PRODUITS LAITIERS G. GRENIER INC.	1983 09 28	Arthabaska
2161-1876 LES PROPRIÉTÉS GEDEM INC.	1983 10 14	Montréal
2161-2791 PRO-CHANCE, INC.	1983 10 17	Québec
2161-1520 PRO-LIGNE LTÉE	1983 10 14	Québec
2160-8336 QUINCAILLERIE ARCHITECTURALE DS INC.	1983 09 29	Chicoutimi
2161-2759 QUINCAILLERIE DESMARAIS INC.	1983 10 17	Québec
2160-3048 RACINE ET GAGNÉ INC.	1983 09 27	Québec
2161-0746 RAIHIQUE INC.	1983 10 12	Québec
2161-3377 RÉAL E. BOISVERT INC.	1983 10 19	Saint-Hyacinthe
2161-3047 RÉAL MESSIER TRANSPORT INC.	1983 10 18	Richelieu
2161-1116 LES RELATIONS PUBLIQUES DE MONTRÉAL INC.	1983 10 12	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2161-1470 RELIURES JEF INC.	1983 10 14	Mingan
2161-1165 LES RÉNOVATIONS JEAN DUTIL INC.	1983 10 12	Montréal
2160-6413 RÉSIDENTE FUNÉRAIRE MONGEAU LTÉE	1983 09 26	Saint-Hyacinthe
2160-6553 RESTAURANT AU COIN DU SOLEIL INC.	1983 09 26	Montréal
2160-8039 RESTAURANT CHARCUTERIE GLORIA LTÉE <i>RESTAURANT GLORIA DELICATESSEN LTD.</i>	1983 09 28	Joliette
2161-0761 RESTAURANT KAREL INC.	1983 10 12	Québec
2160-8880 RESTAURANT PATATOU INC.	1983 09 30	Montréal
2160-6181 RESTAURATION BRAZIER INC.	1983 09 23	Montréal
2160-6827 LE RISQUE DE GRANBY INC.	1983 09 27	Bedford
2160-6983 R. BRAULT ET FRÈRE INC.	1983 09 28	Joliette
2161-1439 R.P. FORTIER & FRÈRE INC.	1983 10 13	Iberville
2161-2668 SALON DU GOLF DE MONTRÉAL INC.	1983 10 18	Trois-Rivières
2161-0795 SALON MAD'MOISEL INC.	1983 10 11	Joliette
2161-2866 SARBEL, GESTION ET VENTES INC.	1983 10 17	Montréal
2160-2651 SATELLITE QUÉBEC TV. INC.	1983 09 16	Québec
2161-1496 SÉLECT DOR INC.	1983 10 14	Laval
2161-0993 SERNIC INC.	1983 10 12	Trois-Rivières
2161-1454 LES SERVICES D'ASSURANCE CÔTÉ, BOUCHARD, HÉBERT INC.	1983 10 13	Montréal
2161-3468 SNAL INC.	1983 10 19	Longueuil

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2161-0977 SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE 1750 CEDAR INC.	1983 10 12	Terrebonne
2161-2544 SOCIÉTÉ PÉTROLIÈRE P.L.C. INC.	1983 10 14	Québec
2161-2742 STATION-SERVICE MERCIER & FRÈRES INC.	1983 10 14	Chicoutimi
2161-1694 STUDIO GRIFFE INC.	1983 10 13	Québec
2161-2940 SYSTÈME INTÉRIEUR L.D. INC.	1983 10 17	Terrebonne
2160-8468 TAVERNE NOTRE-DAME INC.	1983 10 01	Montréal
2161-1686 TAXI LUCIEN THIBAUT INC.	1983 10 13	Québec
2160-6314 TRANSPORT ANDRAY INC.	1983 09 23	Terrebonne
2161-1256 TRANSPORT E.R.B. (1983) INC.	1983 10 12	Québec
2160-6520 TRANSPORT FERNAND BÉLANGER INC.	1983 09 26	Beauce
2160-8856 TROIS BALLES DEUX PRISES INC.	1983 09 30	Longueuil
2160-8922 LES UNIFORMES TRASSO (1983) INC.	1983 09 30	Longueuil
2160-4962 LES VENTES L.P.L. INC. L.P.L. SALES INC.	1983 10 01	Montréal
2160-6561 VÉNUS MODELAGE INC.	1983 09 26	Longueuil
2160-6744 VIDÉOGAM SERVICES VIDÉO PROFESSIONNELS (S.V.P.) INC. ...	1983 09 27	Joliette
2160-1471 VITRERIE C. FRANKLAIN QUÉBEC INC.	1983 09 28	Québec
2160-6140 WAKEHAM ÉLECTRONIQUE INC.	1983 09 23	Gaspé

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Délivrance d'un certificat de continuation

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de continuation à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1160-0145 ACCESSOIRES D'AUTOS GRANBY LTÉE	1961 03 13	1983 10 12	
1156-8664 ALEXANDRE BEAULIEU INC.	1957 11 12	1983 09 29	
1288-3674 ALFRED CLOUTIER LIMITÉE	1938 01 25	1983 10 14	
1179-0094 ALLARD & ALLARD CONSTRUCTION INC.	1963 03 28	1983 09 30	
1231-5404 ALMUGEC INC.	1968 10 09	1983 09 28	
1334-3272 AMBULANCES LESAGE VERDUN INC. .	1973 04 11	1983 10 18	LES ENTREPRISES LESAGE VERDUN INC.
1501-4541 AMEUBLEMENT LIDA INC.	1975 12 17	1983 09 30	
1194-7520 LES AMUSEMENTS ARCADE INC.	1968 03 06	1983 10 14	AMUSECOR INC.
1625-2868 APPÂT VERBEC INC.	1978 04 11	1983 09 20	INVESTISSEMENTS COELHO INC. COELHO INVESTMENTS INC.
1501-2982 ARTHUR L. BRUNETTE LIMITÉE	1975 12 08	1983 10 11	
1633-9525 ASPHALTE GILLES BIBEAU INC.	1979 02 20	1983 10 11	
1182-1147 LES ASSOCIÉS MINGAN, LTÉE	1967 06 09	1983 10 05	
1272-1528 ASSURANCES LEMAY ET BEAUDOIN LIMITÉE	1972 02 18	1983 10 17	LES ASSURANCES BEAUDOIN, TREMBLAY & ASSOCIÉS INC.
1367-0286 LES AUTOMOBILES A.K.S. LTÉE	1975 09 19	1983 09 26	
1366-5427 LES AUTOMOBILES MISTRAL INC.	1975 08 13	1983 10 17	
1117-2525 BAGAGES AÉRO INC.	1960 08 30	1983 09 30	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1146-0128 BAZAR DU MEUBLE INC.	1967 09 15	1983 09 29	
1167-5980 BIJOUTERIE MONNA LISA INC.	1962 01 23	1983 09 30	
1633-2439 LES BOIS OUVRÉS DE BEAUCE-SUD INC.	1979 01 26	1983 09 28	LES GESTIONS SAMSON & FILS INC.
1115-5181 BONNETERIE RELIABLE INC.	1959 01 30	1983 09 27	
1334-4494 BOUTIQUE PAUL AMOS INC.	1973 04 04	1983 10 14	
1510-3161 BRASSERIE L.P.L. INC.	1978 01 06	1983 10 19	
1507-7720 BRASSERIE MILORD INC.	1977 10 21	1983 10 11	MICHEL RIENDEAU INC.
1479-0695 CAFÉ POT-AU-FEU (1977) INC.	1977 06 28	1983 09 26	
1469-8658 CALFEUTRAGE DOMINION QUÉBEC INC.	1976 09 03	1983 09 28	
1367-6614 CANAMÉTAL INC.	1974 04 04	1983 10 13	
1473-9072 CARREFOUR ÉLECTRONIQUE B.M. LTÉE	1977 02 04	1983 09 29	
1331-5908 LES CARRIÈRES ST-MARC LTÉE	1973 04 27	1983 09 30	GESTION DARVEAU ET PERRON LTÉE
1136-6242 CENTRE DE RÉPARATION M.R.T. INC.	1961 11 02	1983 09 28	
1627-1082 CENTRE D'ESCOMPTE JETTÉ INC.	1978 06 02	1983 09 28	
1477-6173 CENTRE MÉDICAL ST-URBAIN (MONTRÉAL) INC.	1977 05 13	1983 10 13	
1369-0607 CHARCUTERIE LE CARTIER INC.	1974 07 18	1983 10 18	
1351-3601 CHARCUTERIE LE CHALUT INC.	1974 01 06	1983 09 22	LE CHALUT, COQUILLES ST-JACQUES INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1243-4197 LA CIE DE CARRELAGES DE MONTRÉAL LTÉE	1965 09 13	1983 09 30	INVESTISSEMENTS BENMAR INC. <i>BENMAR INVESTMENTS INC.</i>
1472-8935 CLINIQUE DE PHYSIOTHÉRAPIE DE GRANBY INC.	1977 01 05	1983 10 17	
1464-3878 CLINIQUE D'INHALOTHÉRAPIE ET DE PHYSIOLOGIE RESPIRATOIRE DE CHICOUTIMI INC.	1976 01 26	1983 10 13	
1630-7266 CLINIQUE D'OTO-RHINO-LARYNGOLOGIE DU QUÉBEC MÉTROPOLITAIN INC.	1978 10 25	1983 09 23	
1465-7837 CLUB DE GOLF INVERUGIE INC.	1976 03 24	1983 09 26	
1161-0730 CLUB DE GOLF SHERBROOKE INC.	1926 03 27	1983 10 14	
1327-9559 COITEUX AUTOS LTÉE	1969 06 18	1983 09 26	
1334-2324 LA COMPAGNIE FONCIÈRE DE LA BULLE DES MERS DU SUD INC.	1973 04 04	1983 09 19	
1467-6563 COMSEMAFIN LTÉE	1976 06 08	1983 10 13	
1628-2766 LES CONSTRUCTIONS GEORGES & ROSAIRE INC.	1978 07 12	1983 10 18	
1360-3550 LES CONSTRUCTIONS J.G. OUELLETTE INC.	1974 11 19	1983 09 28	
1461-2410 COPLAFAM LTÉE	1975 08 05	1983 10 13	
1302-7750 COSIGMA INC.	1968 09 11	1983 09 26	
1120-6190 CÔTE ST. LUC BARBECUE (1968) INC. ..	1968 09 19	1983 10 11	PLACEMENTS BIZIEN INC.
1133-7680 COURTEMANCHE & FRÈRE LTÉE	1969 09 30	1983 09 27	
1330-1205 COUVRE-PLANCHERS ZÉNITH LTÉE ...	1973 06 20	1983 10 12	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1468-5598 C. LAFOND & FILS INC.	1976 07 19	1983 10 11	
1250-9295 DALSAN HOLDINGS LTD.	1963 11 15	1983 10 11	GESTION DALSAN LTÉE DALSAN HOLDINGS LTD.
1219-7612 DÉCOR DU LOGIS DU VIEUX QUÉBEC INC.	1972 03 01	1983 10 12	
1207-0520 LES DÉLICES AQUATIQUES INC.	1971 04 01	1983 09 29	LA FLÛTE ENCHANTÉE INC. THE ENCHANTED FLUTE INC.
1349-2277 DÉMOLITION D'AUTOS STE-CATHERINE INC.	1972 09 15	1983 09 30	CENTRE D'AUTOS STE-CATHERINE INC.
1362-7088 DÉPANNEUR R. POISSANT INC.	1975 04 01	1983 09 30	
1640-5060 DIXIE LEE RÉGIONAL (1979) INC.	1979 12 20	1983 10 14	
1190-2392 DUCHESNE ET FILS LTÉE	1953 08 24	1983 10 14	
1339-6635 ÉCOLE MODERNE D'ART FLORAL INC	1972 07 11	1983 09 28	
1158-8175 ÉDIFICE DECARY INC.	1965 03 04	1983 09 23	
1640-2976 LES ÉDITIONS NOUVELLE OPTIQUE INC.	1979 12 10	1983 09 30	
1131-1073 EDMOND DUMAS & FRÈRE INC.	1969 02 11	1983 10 17	
1254-9226 LES ENTREPRISES DUCHESNE LIMITÉE	1958 12 30	1983 10 14	
1505-6195 LES ENTREPRISES D'ÉLECTRICITÉ WESSEL INC.	1976 11 12	1983 10 13	
1360-8229 LES ENTREPRISES FORESTIÈRES ETCHEMIN LTÉE	1974 12 13	1983 10 18	
1137-5433 LES ENTREPRISES F.D.W. LTÉE	1959 05 12	1983 10 11	
1219-1359 LES ENTREPRISES G.G.R.L. INC.	1970 04 14	1983 09 27	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1504-5727 LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.	1976 08 11	1983 09 26	
1465-5880 LES ENTREPRISES RUDIN INC.	1976 03 11	1983 10 13	
1625-3759 LES ENTREPRISES U. ARCHAMBAULT INC.	1978 04 14	1983 10 13	
1629-2666 ENTRETIEN DE BRÛLEURS ROBERT LTÉE	1978 08 23	1983 09 19	PLOMBERIE ROBERT & ANDRÉ CARBONE LTÉE
1626-7171 ÉQUIPEMENT DE L'ANNONCIATION INC.	1978 05 23	1983 10 13	ÉQUIPEMENT DE L'ANNONCIATION J.J.C. INC.
1333-2341 ÉQUIPEMENT DESCHESNES & BÉLANGER LTÉE	1972 10 13	1983 09 28	
1479-7229 EXCAVATION J.L. INC.	1977 07 25	1983 09 30	MEUNERIE DU VILLAGE INC.
1624-4329 FERME CONSTANT CARDINAL LIMITÉE	1978 07 20	1983 10 13	
1638-9512 FERME DES MILANS INC.	1979 09 21	1983 09 29	
1510-5273 FLEURISTE CHANTAL THÉRIEN INC. ..	1978 02 23	1983 09 26	
1466-2233 FONDACTIONS R. & B. JACQUES INC. ...	1976 04 12	1983 10 18	
1110-1391 FORD-SMITH COMPAGNIE LIMITÉE	1960 12 07	1983 10 12	
1200-6755 GASTON LEFEBVRE SERVICES INC.	1970 10 26	1983 10 14	
1480-6806 GESTION A.K.S. LTÉE	1975 10 31	1983 09 26	
1271-7195 GESTION LAURENT LAVOIE LTÉE	1969 11 11	1983 10 13	
1365-3142 GESTIONS RICOCHET INC.	1975 05 06	1983 09 30	
1644-3145 GILLES VENNE (1980) INC.	1980 05 05	1983 09 27	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1149-1305 GIRARD & BELLEFLEUR CIE LTÉE	1945 10 05	1983 09 29	QUINCAILLERIE BELLEFLEUR LTÉE
1625-1696 LES HABITATIONS S.M.M. LTÉE	1978 04 07	1983 09 28	CAFÉTÉRIA S.M.M. LTÉE
1168-0543 HOULE SERVICE STATION LTÉE	1961 04 28	1983 09 29	GESTION A. HOULE LTÉE
1639-2912 H. PIOTTE INC.	1979 10 09	1983 10 13	
1367-5152 IMMEUBLES ATELLA LTÉE	1974 03 28	1983 10 17	
1473-9452 LES IMMEUBLES DE LA POLYCLINIQUE DE TROIS-RIVIÈRES INC.	1977 02 07	1983 09 30	
1469-3220 IMMEUBLES ÉMILE ET PAUL RUDOLPHE INC.	1976 08 20	1983 10 13	
1507-9866 LES IMMEUBLES J.L.H. INC.	1977 10 25	1983 09 28	
1368-6522 LES IMPORTATIONS D.A.C. INC.	1974 06 13	1983 09 27	
1480-3985 LES INDUSTRIES D.J. INC.	1975 10 15	1983 10 14	
1341-5757 LES INDUSTRIES MIRACHEM INC.	1973 10 03	1983 09 29	
1350-5623 LES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES ROYAL LAMOTHE INC.	1973 10 13	1983 09 26	ROYAL LAMOTHE INC.
1218-5203 ISBA CONSTRUCTION INC.	1971 10 12	1983 09 30	
1510-9176 LES ISOLATIONS GÉNÉRALES A.P.T. INC.	1978 02 13	1983 10 11	
1467-3453 JACQUES CHIASSON INC.	1976 05 25	1983 10 17	
1214-7047 JACQUES GIRARD AUTOMOBILES INC.	1971 10 08	1983 09 30	
1267-9015 JAKA INC.	1969 12 15	1983 10 14	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1357-9271 JARDIN D'ITALIE GUIDO INC.	1974 07 18	1983 10 13	
1199-0306 JEAN LÉVEILLÉ & ASSOCIÉS INC.	1969 12 12	1983 10 14	
1510-5786 JET DE SABLE TRANS-CANADA (QUÉBEC) INC.	1978 01 27	1983 10 07	
1471-4893 JOS. PROULX INC.	1976 11 12	1983 09 29	
1359-9220 JOURNAL L'AVANT-POSTE GASPÉSIEN INC.	1974 10 25	1983 10 18	
1363-0835 JULES ROY & FILS LTÉE	1975 04 25	1983 10 11	
1263-8300 J. J. GOYETTE & FILS INC.	1962 03 13	1983 10 18	
1178-2398 J.A. BEAUDOIN CONSTRUCTION LTÉE	1964 10 27	1985 10 13	
1105-3949 J.A. ST-AMOUR LIMITÉE	1926 03 22	1983 09 30	
1469-6892 J.A. ST-PIERRE & FILS INC.	1976 08 30	1983 09 27	
1329-5746 J.M. CLÉMENT LTÉE	1958 12 23	1983 09 23	
1252-0151 J.-DENIS LAMBERT INC.	1966 04 27	1983 10 13	
1190-6609 J.-M. SIMARD, LTÉE	1954 04 28	1983 09 22	
1193-7984 LACROIX AUTOMOBILE LIMITÉE	1958 09 29	1983 09 26	
1110-0542 LEGAULT & MASSE LIMITÉE	1963 05 13	1983 10 19	
1365-7788 LA LÉGUMIÈRE Y.C. INC.	1975 06 11	1983 10 11	
1330-8226 LÉO CHOQUETTE INC.	1973 05 24	1983 09 23	
1502-7113 LES LOCATIONS D'AUTOS A. & K. LTÉE	1976 03 24	1983 09 26	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1231-5362 LOGEMENTS MODERNES INC.	1967 07 25	1983 10 13	
1156-3061 L. MOFFET LTÉE	1957 12 21	1983 09 27	
1636-7757 L. & G. CLOUTIER INC.	1979 06 04	1983 10 12	
1181-5701 L.A. ROBITAILLE AUTOMOBILE INC. ...	1951 10 01	1983 09 29	
1477-2834 MAISON FUNÉRAIRE WHISSELL & SHIELDS INC.	1977 05 05	1983 10 17	
1319-6852 MARC DUFRESNE INC.	1958 11 03	1983 10 11	
1190-2582 MARCEL BÉDARD LIMITÉE	1959 04 02	1983 09 28	
1192-6193 MARCHÉ BOUCHARD INC.	1969 12 02	1983 10 17	
1481-0709 MARCHÉ D'ALIMENTATION DE BLOIS INC.	1975 11 25	1983 10 17	
1219-5699 MINI-MARCHÉ DES GALERIES INC.	1971 10 26	1983 09 28	
1195-8246 MOBICO INC.	1970 05 19	1983 09 26	
1359-7554 LE MOBILIER JEANNOIS INC.	1974 11 13	1983 10 18	
1247-8095 MOTEL COLIBRI VICTORIAVILLE (1967) INC.	1967 12 07	1983 09 29	MOTEL COLIBRI VICTORIAVILLE INC.
1625-4229 MOTEL L'INVITATION INC.	1978 04 13	1983 10 13	
1276-8263 MOTONAUTE INC.	1971 05 10	1983 09 12	LES EXERCISEURS PRO-FIT INC.
1177-8016 PAUL BÉLANGER INC.	1954 12 01	1983 10 17	
1471-2814 LES PÉTROLES RÉJEAN PERRON INC. .	1976 11 03	1983 10 12	
1465-6961 PHOTO R. BERTRAND INC.	1976 03 22	1983 09 29	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1571-8711 PINEGROVE INVESTMENT CORP.	1953 06 12	1983 08 25	CORPORATION D'INVESTISSEMENT PINEGROVE <i>PINEGROVE INVESTMENT CORP.</i>
1332-6277 PLACE CÔTE DE LIESSE INC.	1973 02 20	1983 09 27	PLACE CÔTE DE LIESSE INC.
1464-0759 LES PLACEMENTS CENTROJAC LIMITÉE	1976 01 08	1983 10 13	
1468-0946 LES PLACEMENTS COTIMMOBILE LTÉE	1976 06 29	1983 10 13	
1464-4892 LES PLACEMENTS IMMETRO LIMITÉE	1976 02 03	1983 10 13	
1467-2968 LES PLACEMENTS IMMOCORP LTÉE ...	1976 05 20	1983 10 13	
1478-2734 PLACEMENTS LAMY INC.	1977 05 31	1983 10 13	
1348-1296 PLACEMENTS RAYVAL INC.	1972 06 16	1983 10 14	
1468-0938 LES PLACEMENTS SCOTIMMOBILE LTÉE	1976 06 29	1983 10 13	
1464-4900 LES PLACEMENTS SICOR LIMITÉE	1976 02 03	1983 10 13	
1463-0743 LES PLACEMENTS UNACO LIMITÉE	1975 11 13	1983 10 13	
1462-7798 LES PLACEMENTS V.P.C. LTÉE	1975 10 28	1983 10 13	
1296-5026 PLAN D'HABITATION LÉVESQUE INCORPORÉE	1961 01 09	1983 10 14	PLAN D'HABITATION LÉVESQUE INC.
1249-9299 PLOMBERIE LIONEL COUTURE INC. ...	1970 06 26	1983 09 28	
1179-0078 LES PRODUITS DE BÉTON SUPRÊME INC.	1963 09 17	1983 09 30	
1369-8758 LES PRODUITS NESSA LIMITÉE	1974 10 01	1983 10 11	
1473-1780 LES PROJETS M. LANDRY INC.	1977 01 14	1983 10 18	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1505-3127 PRO-SERVICE COURTOIS INC.	1976 10 15	1983 09 30	
1359-6242 PUBLICITÉ JEAN TALON LTÉE	1974 10 10	1983 09 09	
1243-4338 P. ÉMILE CARRIER INC.	1972 03 01	1983 10 19	
1160-6480 QUINCAILLERIE McFADDEN INC.	1964 04 23	1983 10 11	
1366-7704 RÉSIDENCE MONT-CARMEL INC.	1975 09 02	1983 09 28	
1466-0443 LES RESSORTS D'AUTOS DE MONTMAGNY INC.	1976 04 05	1983 09 30	
1335-8981 RESTAURANT FLAMENCO INC.	1973 03 09	1983 10 17	
1507-0170 LE RESTAURANT RHUYS INC.	1978 06 09	1983 10 12	LES ENTREPRISES GODICAR INC.
1114-7543 LES ROBES LAWRENCE INC.	1945 11 05	1983 10 11	
1501-7627 SALON DE COIFFURE TESS INC.	1976 01 15	1983 10 13	LES ENTREPRISES LOUISETTE ROHLION INC.
1506-4181 SARAMAC INC.	1977 08 24	1983 09 27	
1478-2668 SARRAZIN-CHOQUETTE INC.	1977 05 31	1983 10 13	
1327-6944 SERVICE DE CHAUFFAGE VICTORIAVILLE INC.	1970 10 26	1983 09 29	
1639-0379 LES SERVICES ADMINISTRATIFS PEC INC.	1979 09 25	1983 09 27	ROGER A. LAMONTAGNE & CIE INC.
1355-9778 SILENCIEUX L.R. INC.	1974 02 01	1983 09 29	
1136-3074 LA SOCIÉTÉ LAVOIE INC.	1962 10 04	1983 10 13	
1627-1397 SOCIÉTÉ MUNICOR INC.	1978 06 02	1983 09 29	
1471-2889 SOMARSO INC.	1976 11 03	1983 10 13	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1462-1981 SOUDURE L.P.B. INC.	1975 09 26	1983 10 12	
1633-4617 SPORTS YVON INC.	1979 02 05	1983 09 26	
1178-1457 SUPER MARCHÉ J. GAGNON, LTÉE	1967 02 24	1983 09 30	
1327-1390 SUPER MARCHÉ RAYMOND (MATANE) INC.	1962 02 07	1983 10 13	
1479-2816 SURPLUS ST-GILLES INC.	1977 07 07	1983 09 27	
1302-7792 TÉLESPHORE SIMARD INC.	1966 04 18	1983 09 27	
1471-7490 TRAMEC INC.	1976 11 25	1983 09 22	
1465-9262 TRANSPORT GERMAIN MOQUIN INC. .	1976 03 30	1983 10 12	
1281-0453 TRANSPORT SÉCURITAIRE ST-PROSPER INC.	1972 04 25	1983 10 14	
1125-6237 WILLIAM HOUDE LIMITÉE	1949 03 18	1983 09 29	
1180-2980 W.H. HUNTING & FILS INC.	1952 11 29	1983 10 11	
1461-3020 ZAVECO LTÉE	1975 08 08	1983 09 28	

31930

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Délivrance d'un certificat de fusion

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de fusion à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de fusion	District judiciaire
2160-3352 CLAUDE MIVILLE INC.	CLAUDE MIVILLE INC. 1863-1242 QUÉBEC INC.	1983 09 30	Québec

Dénomination sociale et sa version	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de fusion	District judiciaire
2161-2858 GESTION PAUL GENDRON INC.	CIE AMUSEMENTS VICTORIA GESTIONS PAUL GENDRON INC.	1983 10 19	Arthabaska
2160-0127 INTER-PNEUS INC.	INTER-PNEUS INC. PNEUS CAPITALE INC.	1983 09 09	Montréal
2160-8997 INVESTISSEMENTS PERMANENT INC. PERMANENT INVESTENTS INC.	INVESTISSEMENTS PERMANENT INC. THE M. ROSS CORP. CORPORATION D'INVESTISSE- MENT REUBEN	1983 10 01	Montréal
2160-8385 LÉO GRAVEL & FILS INC.	LÉO GRAVEL & FILS INC. OCTOFRUIT INC.	1983 10 01	Laval
2161-4227 MATÉRIAUX LUMBERLAND INC. .	LUMBERLAND (1978) INC. LES PLACEMENTS WEISS INC.	1983 11 01	Montréal
2160-8989 O.D.S. LTÉE	O.D.S. LTÉE OMER DESERRERES, LIMITÉE	1983 10 01	Montréal
2160-6462 STRUCTURE C.Q.S. INC.	STEVA INC. STRUCTURE C.Q.S. INC.	1983 10 01	Trois-Rivières

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

31930

Délivrance d'un certificat de modification

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de modification à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1864-5952 1864-5952 QUÉBEC INC.	1982 12 22	1983 10 17	de la dénomination sociale: GESTION J.E. MARTIN INC.
1864-6471 1864-6471 QUÉBEC INC.	1982 12 17	1983 09 23	1) de la dénomination sociale: GUSTAVE DION & FILS LTÉE 2) du district: Beauce

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1864-6828 1864-6828 QUÉBEC INC.	1982 12 20	1983 10 17	de la dénomination sociale: GESTION LÉANDRE LACASSE INC.
2149-6070 2149-6070 QUÉBEC INC.	1982 12 29	1983 09 21	du district: Roberval
2151-4708 2151-4708 QUÉBEC INC.	1983 02 14	1983 09 30	1) du capital-actions 2) des dispositions
2154-1362 2154-1362 QUÉBEC INC.	1983 04 28	1983 10 14	de la dénomination social: TAVERNE DESROSIERS INC.
2154-4697 2154-4697 QUÉBEC INC.	1983 04 25	1983 10 14	de la dénomination sociale: RESTAURANT HAUTE-VILLE INC.
2155-3110 2155-3110 QUÉBEC INC.	1983 05 17	1983 09 28	de la dénomination sociale: LES CONSERVES ALIMENTAIRES J.M.R. INC.
2155-4605 2155-4605 QUÉBEC INC.	1983 05 16	1983 10 14	de la dénomination sociale: PLACEMENTS J. M. B. LTÉE
2156-0222 2156-0222 QUÉBEC INC.	1983 05 26	1983 10 01	de la dénomination sociale: LES TROPHÉES BIENVENUE (1983) INC.
2156-1337 2156-1337 QUÉBEC INC.	1983 06 28	1983 10 19	de la dénomination sociale: RESTAURANT LES MÉCHOUIS D'AFRIQUE INC.
2156-4182 2156-4182 QUÉBEC INC.	1983 06 03	1983 09 30	de la dénomination sociale: DISTRIBUTION A.R. DUPLESSIS INC. A.R. DUPLESSIS DISTRIBUTION INC.
2156-9215 2156-9215 QUÉBEC INC.	1983 06 29	1983 10 12	de la dénomination sociale: GESTION LORENZO LACAÏLLE INC.
2157-0734 2157-0734 QUÉBEC INC.	1983 06 20	1983 10 11	de la dénomination sociale: LES MODES K. INC. K. MODES INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2158-0774 2158-0774 QUÉBEC INC.	1983 07 13	1983 10 13	du district: Laval
2158-0824 2158-0824 QUÉBEC INC.	1983 07 13	1983 10 18	du district: Terrebonne
2158-0857 2158-0857 QUÉBEC INC.	1983 07 13	1983 10 18	du district: Terrebonne
2158-4057 2158-4057 QUÉBEC INC.	1983 07 19	1983 09 30	du district: Laval
2158-4313 2158-4313 QUÉBEC INC.	1983 07 20	1983 09 30	1) de la dénomination sociale: GESTION FINANCIÈRE M. LEROUX INC. 2) du capital-actions
2158-4693 2158-4693 QUÉBEC INC.	1983 07 22	1983 10 14	de la dénomination sociale: LES GESTIONS AQUILON INC.
2158-5187 2158-5187 QUÉBEC INC.	1983 08 19	1983 10 18	de la dénomination sociale: DÉVELOPPEMENTS RUEL ET PETTIGREW INC.
2158-9247 2158-9247 QUÉBEC INC.	1983 08 11	1983 10 12	1) de la dénomination sociale: COUTURE SPORTS INC. 2) du district: Abitibi
2159-5244 2159-5244 QUÉBEC INC.	1983 09 01	1983 09 23	de la dénomination sociale: LA FERME DE LA CÔTE SUD INC.
2160-3295 2160-3295 QUÉBEC INC.	1983 09 29	1983 10 13	de la dénomination sociale: LES GESTIONS CORBO INC.
2160-4392 2160-4392 QUÉBEC INC.	1983 09 21	1983 10 18	1) de la dénomination sociale: TRANSPORT DE LAIT PAQUETTE INC. 2) du district: Saint-Hyacinthe
2160-5167 2160-5167 QUÉBEC INC.	1983 10 04	1983 10 18	1) de la dénomination sociale: COURTAGE HYPOTHÉCAIRE COMMERCIAL C.H.C. INC. 2) du district judiciaire: Beauharnois 3) du capital-actions 4) des dispositions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2153-6586 420 VICTORIA INC.	1983 04 05	1983 09 29	de la dénomination sociale: LES SERVICES IMMOBILIERS J.M.V. INC.
1852-9651 ACOUSTIQUE ET VENTILATION M.C. INC.	1981 12 04	1983 10 14	de la dénomination sociale: CONSTRUCTION MAURICE BOUCHER INC.
1863-5235 AIRCHEL LTÉE	1982 11 30	1983 09 28	1) du capital-actions 2) des dispositions 3) du nombre des administrateurs: minimum 1 maximum 3
1231-5404 ALMUGEC INC.	1968 10 09	1983 09 28	1) de la dénomination sociale: BIOFILTRE INC. 2) du capital-actions
1182-7359 APPROVISIONNEMENT ATLANTIQUE INC.	1936 12 21	1983 10 14	du capital-actions
1506-4843 ATELIER D'USINAGE TRACY INC.	1977 08 25	1983 10 13	1) du capital-actions 2) des dispositions 3) du nombre des administrateurs: minimum 1 maximum 10
2149-3317 LES AUTOMOBILES FERNAND PERRAULT (1983) INC.	1982 12 23	1983 10 18	de la dénomination sociale: MICHEL PATENAUDE CHEVROLET OLDSMOBILE INC.
1186-9542 AUTOMOBILES M. BLAIS INC.	1950 11 29	1983 10 19	du capital-actions
2151-0078 BUFFET BOURDEAU (1983) INC.	1983 01 28	1983 09 23	de la dénomination sociale: MARCHÉ M. GIBEAU INC.
1353-1140 CADIM INC.	1971 12 03	1983 10 01	de la dénomination sociale: SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE TRANS-QUÉBEC INC. TRANS-QUÉBEC REALTY CORPORATION INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1370-3269 CENTRE DU PNEU DE BERTHIERVILLE INC.	1974 11 08	1983 10 11	de la dénomination sociale: LES PLACEMENTS NOËL RIQUIER INC.
1462-0025 CHABOT & DESMARAIS INC.	1975 09 18	1983 10 17	du capital-actions
1360-9557 CHARCUTERIE LA TOUR EIFFEL INC. .	1974 12 23	1983 10 17	des dispositions
1102-9352 CHARLES DESJARDINS & CIE LTÉE	1951 12 18	1983 10 13	du capital-actions
1464-3878 CLINIQUE D'INHALOTHÉRAPIE ET DE PHYSIOLOGIE RESPIRATOIRE DE CHICOUTIMI INC.	1976 01 26	1983 10 13	du capital-actions
1852-9834 CLINIQUE OPTOMÉTRIQUE DE SAINT-HYACINTHE INC.	1981 12 07	1983 10 05	du capital-actions
1338-6347 LA COMPAGNIE CIRCO CRAFT INC.	1973 08 20	1983 10 07	du district: Montréal
1469-6116 LA COMPAGNIE DE CONSTRUCTION GASTON PICARD INC.	1976 08 27	1983 10 18	1) du capital-actions 2) des dispositions
1860-8679 CONSEIL P.M.O. INC.	1982 08 30	1983 09 26	du district: Chicoutimi
1864-0599 LES CONSEILLERS EN MAISONS UNIFAMILIALES DU QUÉBEC (C.M.U.Q.) INC.	1982 12 08	1983 09 20	du capital-actions
2156-4919 DISTRIBUTION DE MEUBLES R. FORTIER INC.	1983 06 08	1983 09 26	du capital-actions
2150-1184 LE DOMAINE DE LA FAMILLE LEBLOND LTÉE	1983 01 20	1983 09 27	du capital-actions
1315-7094 DOMAINE DU LAC DES COEURS INC. .	1972 06 13	1983 10 13	du district: Hauterive
2158-2572 ÉCONO-MÉDICAL INC.	1983 07 15	1983 09 23	du district: Montréal
2157-8729 EMBALLAGES HARBOUR (1983) INC. ..	1983 07 08	1983 09 30	du capital-actions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1109-4885 LES ENTREPÔTS BATIST INC.	1957 03 15	1983 09 30	1) du capital-actions 2) des dispositions 3) du nombres des administrateurs: minimum 1 maximum 5
1469-1091 LES ENTREPRISES JU-AN INC.	1976 08 06	1983 10 14	du district: Montréal
1848-1549 LES ENTREPRISES MICHEL LAUZON INC.	1981 07 01	1983 10 13	1) du capital-actions 2) des dispositions
1863-4675 LES ENTREPRISES ROBERT CROTEAU (SUCCURSALE 5) LTÉE	1982 11 23	1983 10 11	de la dénomination sociale: ROBERT CROTEAU (SUCC. 5) LTÉE
1848-5219 LES FENÊTRES D. LEBLANC ET FILS INC.	1981 07 13	1983 09 26	1) du capital-actions 2) des dispositions
2159-8594 FER ORNEMENTAL ULRIC FREI INC. ...	1983 09 12	1983 09 27	de la dénomination sociale: FER ORNEMENTAL ULRICH FREI INC.
1634-9391 FERMES BLANCHETTE ET FILS, INC. ..	1979 03 26	1983 10 11	du capital-actions
1234-8207 GESTION ATLANTIQUE INC.	1964 12 01	1983 10 14	du capital-actions
2161-1801 GESTION GARAGE ADRIEN GILBERT INC.	1983 10 14	1983 10 19	du capital-actions
1641-7909 GESTION J.L.R.B. INC.	1980 02 19	1983 10 12	du district: Québec
2155-0348 GESTION MARCEL HARDY INC.	1983 05 04	1983 10 18	du capital-actions
2159-2480 GESTION PAUL H. PICHET INC.	1983 08 23	1983 10 17	1) du capital-actions 2) des dispositions
1850-0850 LE GROUPE AMELCO INC.	1981 09 08	1983 09 30	du district: Longueuil
1850-2484 LE GROUPE ST-LAMBERT LTÉE	1981 09 10	1983 10 12	du capital-actions
1504-5180 LES IMMEUBLES CALIFORNIE INC.	1976 08 05	1983 09 29	du capital-actions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2160-2784 IMMEUBLES IMPALA INC.	1983 09 16	1983 10 12	du capital-actions
2150-9062 LES IMMEUBLES PIERRE COTÉ INC. ...	1983 02 09	1983 10 19	de la dénomination sociale: 2150-9062 QUÉBEC INC.
1469-3071 LES IMMEUBLES TRANS-QUÉBEC INC.	1976 09 01	1983 10 01	de la dénomination sociale: PLACE DUPUIS INC.
1149-1412 IMPORTATIONS SUTWIN INC.	1963 04 19	1983 10 12	1) du capital-actions 2) des dispositions
1312-3211 IMPRIMERIE DEVILLE INC.	1970 08 05	1983 09 01	de la dénomination sociale: IMPRIMERIE DORAL INC.
1848-0632 LES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES C.G. LTÉE	1981 06 26	1983 09 22	1) de la dénomination sociale: C.M.R. GAUTHIER ENTREPRENEUR GÉNÉRAL ET ÉLECTRICIEN LTÉE 2) du capital-actions 3) des dispositions
1467-7785 INTERLAIT INC.	1976 06 15	1983 10 17	du capital-actions
1217-5667 JACK WONG INC.	1971 10 28	1983 10 13	de la dénomination sociale: LINNAN INC.
1510-5786 JET DE SABLE TRANS-CANADA (QUÉBEC) INC.	1978 01 27	1983 10 13	du capital-actions
2153-2072 J. R. B. AMUSEMENT INC.	1983 03 24	1983 10 11	du capital-actions
1505-7151 J.C. GOUDREAU INC.	1976 11 19	1983 09 20	du district: Terrebonne
1844-5627 J.L. DESROCHERS AUTO INC.	1981 03 23	1983 09 06	de la dénomination sociale: TAXI LOUIS DESROCHERS INC.
1861-8942 LABORATOIRE DE PHOTOS M.R.S. LTÉE	1982 10 01	1983 09 29	1) de la dénomination sociale: GESTION RÉGINALD SAUVAGEAU INC. 2) du capital-actions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2156-3341 LABORATOIRE PETER INTERNATIONAL (QUÉBEC) LTÉE	1983 06 10	1983 09 30	1) du capital-actions 2) des restrictions à l'activité
1644-6148 LÉO JEANS INC.	1980 05 15	1983 09 28	1) du capital-actions 2) des dispositions
1204-4921 LORENZO BOILY INC.	1969 02 13	1983 09 30	1) de la dénomination sociale: SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE PROMOQUAL INC. 2) du capital-actions 3) des dispositions 4) du nombre des administrateurs: minimum 1 maximum 7
2158-9841 LOUIS DAVELIN INC.	1983 09 01	1983 10 12	de la dénomination sociale: CRÉATIONS LOUIS DAVELIN INC.
1143-9981 MAGNOR INC.	1965 05 07	1983 10 17	du capital-actions
1846-4123 MARAÎCHER FORTIN INC.	1981 05 13	1983 10 13	du capital-actions
1171-2353 MARCHÉ VIENS LIMITÉE	1962 03 26	1983 10 14	du capital-actions
2158-2093 LES MEUBLES CLAUDE FORTIER INC.	1983 07 14	1983 09 26	du capital-actions
1219-5699 MINI-MARCHÉ DES GALERIES INC.	1971 10 26	1983 09 28	de la dénomination sociale: GESTION BRAIS ET CHEVALIA INC.
1856-8188 OUTILMAT INC.	1982 04 08	1983 10 14	de la dénomination sociale: INDUSTRIES F.M. INC.
1859-5512 LES PÂTISSERIES DE «MISS SLIM» LTÉE	1982 07 13	1983 10 19	du district: Terrebonne
1503-4143 PAUL LALONDE ET FILS INC.	1976 05 11	1983 10 13	du capital-actions
1647-8281 PAVILLON DES SAULES INC.	1980 10 01	1983 10 19	de la dénomination sociale: GARDERIE DES SAULES INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1849-2751 PENTES DE SKI ST-DONAT INC.	1981 08 12	1983 09 21	de la dénomination sociale: INVESTISSEMENTS DU LAC OUAREAU INC. LAKE OUAREAU INVESTMENTS INC.
2161-0308 PIÈGES CARIBOU INC.	1983 10 07	1983 10 12	1) du capital-actions 2) des dispositions
2154-4093 PIROCO (1983) LTÉE		1983 10 19	du capital-actions
1359-0062 LES PLACEMENTS IMMOBILIERS LA LAURENTIENNE INC.	1974 09 05	1983 10 01	de la dénomination sociale: CADIM (1983) INC.
2155-4001 LES PLACEMENTS LASTEC INC.	1983 05 12	1983 10 11	de la dénomination sociale: CENTRE DE VÉRIFICATION D'INDEX (C.V.I.) INC.
2156-0925 LES PLACEMENTS P.V.J. INC.	1983 05 27	1983 10 13	des dispositions
1280-8077 PRIMACO LTÉE	1962 11 26	1983 09 22	du capital-actions
1640-9906 QUINCAILLERIE CHRISTIAN INC.	1980 01 21	1983 09 30	de la dénomination sociale: CONSTRUCTION BOUTHILLETTE INC.
1251-5417 RADIATEURS LANIEL LTÉE	1970 02 27	1983 10 14	du capital-actions
2156-7037 LES RÔTISSERIES DE CAFÉ DE QUÉBEC INC.	1983 06 20	1983 10 14	1) du capital-actions 2) des dispositions
1644-8284 LE SAKATOU INC.	1980 05 26	1983 09 26	1) du capital-actions 2) du nombre des administrateurs: minimum 1 maximum 5
2159-2951 SERVICES D'INFORMATION ET DE MARKETING EN ASSURANCES SIMA INC.	1983 09 01	1983 09 27	des dispositions
1362-0802 SOCIÉTÉ DE GESTION P.R.P. INC.	1975 02 28	1983 10 13	du district: Hauterive

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1305-0927 SOCIÉTÉ DE MANUTENTION DE MARCHANDISES EN VRAC - SOMAVRAC INC.	1963 05 01	1983 09 26	du capital-actions
1841-2239 SOCIÉTÉ DE PLACEMENTS M.N.T. INC.	1980 12 01	1983 10 18	de la dénomination sociale: MARCEL TOUCHETTE & ASSOCIÉS INC.
1284-7661 SOPREX INC.	1967 03 23	1983 09 26	des dispositions
1116-1130 LES SOULIERS FEUILLE D'ÉRABLE LTÉE	1966 01 20	1983 09 27	du district: Laval
1477-7197 SPORT MARIN B.L. INC.	1977 05 17	1983 10 19	de la dénomination sociale: 1477-7197 QUÉBEC INC.
1356-5007 SPORTS MONETTE INC.	1973 10 10	1983 10 19	du capital-actions
1332-8224 TAILLEURS MODERNES (LA MODERNA) INC.	1973 02 01	1983 09 28	1) du capital-actions 2) des dispositions
1286-0250 TETBOCK HOLDINGS LTD.	1965 07 12	1983 10 12	de la dénomination sociale: SOCIÉTÉ BOCK INC.
1234-9718 TRANSPORT AUCLAIR INC.	1970 02 05	1983 09 30	1) du capital-actions 2) des dispositions
1858-6990 TRANSPORT GEMY (1983) INC.	1982 06 10	1983 10 18	de la dénomination sociale: YVON DELISLE TRANSPORT INC.
1156-0257 TRANSPORT RAPIDE INC.	1959 12 24	1983 09 30	1) du capital-actions 2) des dispositions
1320-9325 TRANS-ACTION C.V.N. LTÉE	1962 03 21	1983 10 18	du capital-actions
1315-2012 LES TROPHÉES BIENVENUE INC.	1972 09 14	1983 10 01	de la dénomination sociale: LES ENTREPRISES D. BIENVENUE INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1854-5822 LES VOUTES ACTON INC.	1982 02 03	1983 09 30	1) de la dénomination sociale: USINAGE MASSÉ ET GAZAILLE INC. 2) du district: Bedford 3) du capital-actions 4) des dispositions
2155-0322 YVON & JEAN-PAUL LANDRY INC.	1983 05 04	1983 10 13	de la dénomination sociale: CONSTRUCTIONS JEAN-PAUL LANDRY INC.
31930			<i>L'inspecteur général des institutions financières, JEAN-MARIE BOUCHARD</i>

Compagnies (Partie III) — Loi sur les

Lettres patentes

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes constituant en corporation chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2159-1466 À L'ORÉE DE CHEZ-MOI	1983 10 12	1665, rue du Couvent, Laval
2160-7866 LES ACTIVITÉS «PROPULSION» INC.	1983 10 13	210, rue Roy, Trois-Pistoles
2160-9771 APPEL-AIDE PORTNEUF	1983 10 18	Saint-Marc-des-Carières
2158-1772 L'ASSOCIATION CHARITABLE DES FEMMES DE SAINTE ANNA SAINTE ANNA CHARITABLE WOMEN'S ASSOCIATION	1983 10 18	7214, rue Bloomfield, Montréal
2159-7430 ASSOCIATION DE PARENTS D'ENFANTS DÉFICIENTS MENTAUX DU CENTRE MAURICIE	1983 10 14	Grand-Mère
2159-1532 L'ASSOCIATION DE RECHERCHE EN HISTOIRE URBAINE DE QUÉBEC	1983 10 12	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2160-3584 ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS, LES CAMARADES INC.	1983 10 18	Rue Principale, Newport
2158-3760 L'ASSOCIATION DES ANCIENS DES UNIVERSITÉS ET COLLÈGES DE TAIWAN TAIWAN UNIVERSITIES AND COLLEGES ALUMNI ASSOCIATION	1983 10 18	1255, place Ste-Croix, Saint-Laurent
2155-9893 ASSOCIATION DES ARBITRAGISTES INSTITUTIONNELS DE MONTRÉAL INC. MONTRÉAL INSTITUTIONAL EQUITY TRADERS' ASSOCIATION INC.	1983 10 13	800, place Victoria, Montréal
2161-2197 L'ASSOCIATION DES FAMILLES PICHÉ D'AMÉRIQUE INC.	1983 10 18	121, rue St-Pierre, Rigaud
2160-1786 ASSOCIATION DES GENS D'AFFAIRES DE LA PRAIRIE INC.	1983 10 18	La Prairie
2159-3637 ASSOCIATION DES LABORATOIRES INDÉPENDANTS DE SURFACE OPHTALMIQUES (A.L.I.S.O.)	1983 09 23	2590, boulevard Laurier, bureau 950, Québec
2160-9607 ASSOCIATION DES LOCATAIRES DES H.L.M. DE BOIS-DES-FILION	1983 10 18	439, rue Lafortune, Bois-des-Filion
2160-7619 ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES RÉSIDENTIELS DE SAINT-LAURENT SAINT-LAURENT HOMEOWNERS ASSOCIATION	1983 10 12	2375, Saint-Louis, Saint-Laurent
2158-3687 ASSOCIATION DES TECHNOLOGISTES MINIERES DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	1983 10 17	Rouyn
2160-9474 L'ASSOCIATION DU FOOTBALL DE POINTE- CALUMET INC.	1983 10 14	354, 60 ^e Avenue, Pointe-Calumet
2160-7635 ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE BLAINVILLE INC.	1983 10 14	Blainville
2160-5738 ASSOCIATION GRANDS FRÈRES / GRANDES SOEURS DE ROUYN-NORANDA INC.	1983 10 14	27, Pinder est, Rouyn
2160-7916 L'ASSOCIATION PORTUGAISE DU SAINT-ESPRIT	1983 10 14	6292, La Mayenne, Anjou

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2159-5988 ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES DOYENS ET DIRECTEURS POUR L'AVANCEMENT DES ÉTUDES ET DE LA RECHERCHE EN ÉDUCATION INC.	1983 10 13	Montréal
2158-3976 ASSOCIATION TOURISTIQUE RÉGIONALE DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE	1983 10 18	Cap-aux-Meules
2157-9164 BAL HALLOWEEN COSTUMÉ (AIDE FAMILIALE) GAUTHIER INC.	1983 10 17	31, Vimont, app. 5, Sherbrooke
2160-7551 CARREFOUR CULTUREL PORTCARTOIS INC.	1983 10 13	Port-Cartier
2159-5756 CENTRE DE DOCUMENTATION D'AMÉRIQUE LATINE (CEDAL) INC.	1983 10 13	Montréal
2159-3462 CENTRE DE RÉCRÉATION D'ESCUMINAC INC.	1983 10 14	Escuminac
2159-7885 CENTRE D'EXPOSITION PERMANENTE SUR LES PEUPLES FRANCOPHONES 83.M.	1983 10 13	395, boulevard Samson, app. 202, Laval
2160-1521 CENTRE D'INTÉGRATION L'OASIS INC.	1983 10 14	914, rue de Puyjalon, Baie-Comeau
2157-1807 CLUB DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE KINO INC.	1983 10 12	140, rue Saint-Joseph sud, Alma
2160-9557 CLUB DE PÉTANQUE DE ST-BARTHÉLEMY INC.	1983 10 13	461, rue York, Saint-Barthélemy
2159-3876 LE CLUB LIONNETTES DÉGELIS INC.	1983 10 12	Dégelis
2160-9821 CLUB OPTIMISTE DE DONNACONA INC.	1983 10 14	337, rue Walsh, Donnacona
2159-7489 CLUB OPTIMISTE VAL-BÉLAIR	1983 10 18	1557, Coleraine, Val-Bélair
2161-2205 CLUB VANTURIER INC.	1983 10 18	351, Serge, Sainte-Sophie
2159-1334 CLUB «LES LUCIOLES»	1983 10 12	1777, Émile-Journault, Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2160-7650 CLUB «LES PIEDS CASSÉS»	1983 10 12	Notre-Dame-du-Nord
2158-3828 COLLÈGE DES EUDISTES DE ROSEMONT	1983 10 14	Montréal
2160-5910 COMITÉ CULTUREL DE BELLEFEUILLE	1983 10 17	1007, boulevard La Salette, Bellefeuille, Prévost
2159-7810 COMITÉ DE FORMATION ET D'ÉDUCATION POPULAIRE DE LORRAINVILLE	1983 10 14	Lorrainville
2160-9490 COMITÉ DE LOGEMENT DE L'OUEST DE L'ÎLE TENANTS COMMITTEE OF THE WEST ISLAND	1983 10 18	4803, rue Arthur, Dollard-des-Ormeaux
2161-2445 COMITÉ DE SPECTACLE DE SAINTE-MARIE DE BEAUCE	1983 10 18	919, St-Martin, Sainte-Marie de Beauce
2159-1185 COMITÉ DES ÉTUDIANTS HANDICAPÉS DU QUÉBEC-SECTION UQAM (CEHQ/UQAM)	1983 10 18	Université du Québec à Montréal, Montréal
2160-7932 COMITÉ DES INTERVENANTS DU RÉSEAU CORRECTIONNEL DE QUÉBEC (C.I.R.C.Q.)	1983 10 13	1279, boulevard Charest ouest, bureau 900, Québec
2160-9599 CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE BOUCHERVILLE	1983 10 13	500, Rivière-aux-Pins, Boucherville
2159-1029 CORPORATION DES ENFANTS APHASIQUES DU CANADA	1983 10 17	Montréal
2160-9565 CORPORATION DU SOCCER MINEUR DE ST-JEAN-CHRYSOSTOME	1983 10 14	Saint-Jean-Chrysostome
2154-6213 DOMAINE DUMONTIER	1983 10 17	Route Notre-Dame, Ancienne-Lorette
2158-1665 ÉCOLE DE MUSIQUE «HARMONIA MUNDI»	1983 10 14	2293, Régent, Montréal
2159-1862 ÉQUIPE DE BALLE MOLLE DE MAGPIE	1983 10 17	Magpie
2159-3504 ÉQUIPE DE HOCKEY JUNIOR C BLACK-LAKE (1983) INC.	1983 10 17	Black-Lake

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2157-5493 FONDATION DU CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL DE RIMOUSKI INC.	1983 10 13	Rimouski
2159-3777 FONDATION POUR LA SENSIBILISATION ET L'ACTION POLITIQUE DU QUÉBEC	1983 10 14	Montréal
2159-7794 FOYER DE LA GAÏETÉ STE-ANNE-DE-CHICOUTIMI	1983 10 17	2600, Roussel, Chicoutimi-Nord
2159-5749 GARDERIE PASTELLE	1983 10 12	Sainte-Julienne
2159-9659 GROUPE DE THÉÂTRE EXPÉRIMENTAL LA GORDA INC.	1983 10 13	Sherbrooke
2159-5954 HIPPODROME DE RIVIÈRE-DU-LOUP INC.	1983 10 12	2, rue de la Cour, Rivière-du-Loup
2158-5732 INSTITUT GRACE	1983 10 17	775, rue Grant, Longueuil
2161-3641 LA LIGUE 17-29 PORT-CARTIER INC.	1983 10 18	Port-Cartier
2159-1946 LIGUE DE BALLE MOLLE FÉMININE ST-BRUNO DE LAVAL	1983 10 13	2253, rue Perse, Laval
2158-3539 LIGUE DE HOCKEY DES MILLE-ÎLES INC.	1983 10 18	235, rue Bienvenue, Laval
2159-3546 LIGUE DE HOCKEY JUNIOR «C» MÉGANTIC- FRONTENAC INC.	1983 10 13	Coleraine
2160-3907 LIGUE D'IMPROVISATION POPULAIRE (L.I.P.)	1983 10 17	Québec
2159-1664 LA MAISON DU LAC THOMAS	1983 10 14	631, Lac-Thomas, Saint-Didace
2159-1987 MAISON MUSÉE MÉDARD BOURGAULT	1983 10 17	322, rue de Gaspé ouest, Saint-Jean-Port-Joli
2160-8971 MOUVEMENT DES CURSILLOS, DIOCÈSE DE MONTRÉAL, PROVINCE DE QUÉBEC	1983 10 14	8850, boulevard St-Laurent, app. 4, Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2155-5685 PARC AMIGO INC.	1983 10 14	19, rue des Forges, Victoriaville
2160-9664 PIAST-HEURE	1983 10 18	Rue de la Terrasse, local 0020, Cité Universitaire, Sainte-Foy
2160-9532 POPOTE CONSTANTE INC.	1983 10 12	Saint-Constant
2159-3470 LES PRODUCTIONS OUROBOROS INC.	1983 10 14	Montréal
2160-1851 PROMOTION GCH LAVAL	1983 10 12	Université Laval, Pavillon Pouliot, bureau 1533, Sainte-Foy
2157-9263 PRONAOS BENNOU (ORDRE ROSICRUCIEN)	1983 10 17	316, Principale, Lambton
2160-3535 RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT R & D INC.	1983 10 14	951, boulevard St-Joseph est, Montréal
2159-7828 REGROUPEMENT DES TRAVAILLEURS SANS- EMPLOI DU SECTEUR NORMANDIE	1983 10 17	750, rue du Couvent, Saint-Tite
2159-9915 LES RIVERAINS DE LA MUNICIPALITÉ DE ST-STANISLAS-DE-KOSTKA INC.	1983 10 17	38, Edgar-Hébert, Saint-Stanislas-de-Kostka
2160-1679 LE ROYAL JUNIOR «C» DE LAC-MÉGANTIC	1983 10 17	Lac-Mégantic
2160-3543 SALON DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE S.S.T. INC.	1983 10 18	951, boulevard St-Joseph est, Montréal
2160-9466 SAUVETAGE ET RECHERCHE AÉRIENS DU QUÉBEC (SERABEC) INC.	1983 10 14	126, rue St-Pierre, Québec
2160-5993 LA SOCIÉTÉ DES EMPLOYÉS ET EMPLOYÉES DU COMPLEXE SCIENTIFIQUE (S.E.E.C.S.)	1983 10 14	Sainte-Foy
2159-9725 SYSTÈME D'AQUEDUC PRIVÉ DE L'ANSE- PLEUREUSE, INC.	1983 10 17	Anse-Pleureuse

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2160-9649 TRANSPORT HOSPITALIER DÉPANNAGE POUR HANDICAPÉS DE VILLE STE-CATHERINE	1983 10 18	Sainte-Catherine, Laprairie

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

31930

Lettres patentes supplémentaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes supplémentaires à chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
1235-9089 L'ACADÉMIE DE BALLETT DU SAGUE- NAY INC.	1970 10 02	1983 10 12	1) des objets 2) de la valeur des biens immobiliers
1642-5472 ASSOCIATION DES CLUBS DE VAN DU QUÉBEC INC.	1980 03 07	1983 10 12	1) du siège social: 367, Montcalm, Chicoutimi 2) des objets 3) du nombre des administrateurs: 4
1215-3441 CLUB ESPAGNOL DE QUÉBEC	1970 01 02	1983 10 14	1) de la valeur des biens immobiliers 2) des dispositions
1853-3984 CLUB LES QUATRE ROUES INC.	1982 03 11	1983 10 14	de la valeur des biens immobiliers
1465-6581 CLUB OPTIMISTE DE SAINTE-THÈCLE INC.	1976 03 17	1983 10 12	de la valeur des biens immobiliers
1464-2318 COLLÈGE LASALLE (1976)	1976 01 19	1983 10 17	de la valeur des biens immobiliers
1356-8654 GARDERIE DU CEGEP DE SAINTE-FOY	1975 04 11	1983 10 12	de la dénomination sociale: LA GARDERIE LA GROSSE TORTUE
1639-3605 MUSÉE ET CENTRE RÉGIONAL D'INTERPRÉTATION DE LA HAUTE- BEAUCE INC.	1979 10 11	1983 10 12	1) de la dénomination sociale: ÉCOMUSÉE DE LA HAUTE- BEAUCE, MUSÉE TERRITOIRE INC. 2) des objets 3) du nombre des administrateurs: 12

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
1229-3023 QUÉBEC INSURANCE ADJUSTERS ASSOCIATION	1942 03 28	1983 10 14	de la dénomination sociale: L'ASSOCIATION DES EXPERTS EN SINISTRES INDÉPENDANTS DU QUÉBEC INC.
1854-3314 LES RÉCUPÉRATEURS DU COMTÉ DE GASPÉ INC.	1982 01 22	1983 10 12	des objets
1273-9686 SERVICE DES LOISIRS ST-MARCEL DE POINTE-AUX-TREMBLES	1961 12 01	1983 10 17	1) de la dénomination sociale: SOCIÉTÉ RESSOURCES-LOISIRS DE POINTE-AUX-TREMBLES INC. 2) de la valeur des biens immobiliers
1847-7273 LA SOCIÉTÉ DES TECHNICIENS BREVETÉS EN AVIONIQUE DU CHAPITRE DE QUÉBEC INC.	1981 09 22	1983 10 18	de la dénomination sociale: SOCIÉTÉ DES TECHNICIENS EN AVIONIQUE CANADIEN DU CHAPITRE DE QUÉBEC INC.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

31930

Compagnies étrangères — Loi sur les

Changements

La compagnie étrangère ci-dessous mentionnée donne avis des changements suivants:

Nom de la compagnie	Date des changements	Changements
1923-1237 ECHO BAY MINES LTD.	1983 03 03	1) Du bureau principal: place Mercantile, 770, rue Sherbrooke ouest, bureau 1300, Montréal; 2) de l'agent principal: M. Luc LaRoche, place Mercantile, 770, rue Sherbrooke ouest, bureau 1300, Montréal

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

31930

Permis de faire affaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé un permis de faire affaires aux corporations suivantes:

*Nom de la compagnie ou sa version **Nom d'emprunt	Date du permis	Nom et adresse de l'agent principal	Adresse du bureau principal
1996-1168 **LES EXPORTATIONS DU PÔLE NORD LTÉE	1983 10 05	MM. Monty, Coulombe & Ass. 234, rue Dufferin, bureau 210, Sherbrooke	1462, rue Crescent, Montréal
*1999-8228 GESTIONS SALISHAN LTÉE.....	1983 10 06	M. Pierre Raymond 1155, boulevard Dorchester ouest, Montréal	1155, boulevard Dorchester ouest, bureau 3900, Montréal
1594-5363 *INDUSTRIES JAGER INC.	1983 10 05	Me Thomas S. Gillespie 1981, avenue McGill College, bureau 1100 Montréal	1981, avenue McGill College, bureau 1100, Montréal

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

31930

Déclarations des compagnies et sociétés — Loi sur les**Amendement**

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, la déclaration de société en commandite suivante a été amendée à son bureau.

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Date d'amendement	Lieu du principal établissement
PMEC ASSOCIÉS, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PMEC ASSOCIATES AND COMPANY LIMITED	1983 09 14	1983 10 07	630, Dorchester ouest, 32 ^e étage, Montréal

*Le protonotaire adjoint de la Cour
supérieure, district judiciaire de Montréal,
CLAUDE LEBEAU*

31944

Formation

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, les déclarations de sociétés en commandite suivantes ont été enregistrées à son bureau:

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
GESTION L.F.L. SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	1983 10 13	2281, rue Joliette, Longueuil
IMPORTATION 5171 SOCIÉTÉ EN COMMANDITE.....	1983 10 07	5171, St-Laurent, Montréal
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 125885 CANADA INC. & CIE ENR.	1983 10 07	1580, boul. Provencher, bureau 201, Brossard
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DE LA MONTÉE.....	1983 10 14	1827, montée Monette, Vimont, Laval
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DES MILLE-ÎLES	1983 10 13	1827, montée Monette, Vimont
SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE 1750 CEDAR INC SOCIÉTÉ COMMANDITE	1983 10 17	159, rue Gérald, LaSalle, H8Q 2A2

31944

Le protonotaire adjoint de la Cour supérieure, district judiciaire de Montréal,
CLAUDE LEBEAU

Pouvoirs spéciaux des corporations — Loi sur les**Changement de siège social (Article 5)**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a approuvé les règlements de changement de siège social de chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Nouvelle adresse du siège social	Date de constitution
1363-7194 FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS DE CULTURES COMMERCIALES DU QUÉBEC	555, boulevard Roland-Therrien, Longueuil	1975 10 25
1293-9591 FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS DE PORCS DU QUÉBEC	555, boulevard Roland-Therrien, Longueuil	1966 10 03

31930

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

Renseignements sur les compagnies — Loi concernant les

Avis de reprise d'existence

Le ministre des Finances donne avis qu'il a délivré un certificat de reprise d'existence à la compagnie suivante:

Dénomination sociale	Date de délivrance du certificat	Dispositions particulières
1341-0253 LES CONSTRUCTIONS BARRY BOYES INC.	1983 10 12	Aucune
31930		<i>Le ministre des Finances, JACQUES PARIZEAU</i>

Accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels — Loi sur l'

Ville d'Anjou

En ma qualité de maire de la ville d'Anjou, je désigne, conformément à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (1982, chap. 30), monsieur Maurice Létourneau, directeur du Service du secrétariat et greffier, à titre de responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels de la ville d'Anjou.

Anjou, le 17 octobre 1983

31966

*Le maire,
JEAN CORBEIL*

est situé à Malartic, QC, circonscription électorale de Abitibi-Témiscamingue.

32033

*Le sous-ministre des Finances,
ROBERT NORMAND*

LA COOPÉRATIVE DES IMPROVISATEURS AMATEURS DE L'EST DU QUÉBEC

(Loi sur les associations coopératives)

Le ministre des Finances donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « LA COOPÉRATIVE DES IMPROVISATEURS AMATEURS DE L'EST DU QUÉBEC », dont le siège social est situé à Rimouski, QC, circonscription électorale de Rimouski.

31967

*Le sous-ministre des Finances,
ROBERT NORMAND*

Associations coopératives — Loi sur les

COOPÉRATIVE DE CONSOMMATION FRANK MARTIN D'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

(Loi sur les associations coopératives)

Le ministre des Finances donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « COOPÉRATIVE DE CONSOMMATION FRANK MARTIN D'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE », dont le siège social

COOPÉRATIVE D'HABITATION CENTENAIRE DE GREENFIELD PARK

(Loi sur les associations coopératives)

Le ministre des Finances donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « COOPÉRATIVE D'HABITATION CENTENAIRE DE GREENFIELD PARK », dont le siège social est situé à Greenfield-Park, QC, circonscription électorale de La-porte.

31968

*Le sous-ministre des Finances,
ROBERT NORMAND*

**COOPÉRATIVE D'HABITATION DU
« DOMAINE DU PARADIS » (MONTRÉAL)**

(Loi sur les associations coopératives)

Le ministre des Finances donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « COOPÉRATIVE D'HABITATION DU « DOMAINE DU PARADIS » (MONTRÉAL) », dont le siège social est situé à Montréal, QC, circonscription électorale de Sainte-Marie.

Le sous-ministre des Finances,
ROBERT NORMAND

31992

**COOPÉRATIVE D'HABITATION TERRASSE
JOLIOT-CURIE (MONTRÉAL)**

(Loi sur les associations coopératives)

Le ministre des Finances donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « COOPÉRATIVE D'HABITATION TERRASSE JOLIOT-CURIE (MONTRÉAL) », dont le siège social est situé à Montréal, QC, circonscription électorale de Lafontaine.

Le sous-ministre des Finances,
ROBERT NORMAND

31995

**COOPÉRATIVE D'HABITATION DU PONT
(MONTRÉAL)**

(Loi sur les associations coopératives)

Avis est donné que le ministre des Finances a approuvé le règlement spécial, adopté le 31 août 1983, de l'association coopérative « LA COOPÉRATIVE D'HABITATION DE LA RUE FULLUM (MONTRÉAL) » changeant son nom en celui de « COOPÉRATIVE D'HABITATION DU PONT (MONTRÉAL) ».

Le sous-ministre des Finances,
ROBERT NORMAND

31993

**LA COOPÉRATIVE D'HABITATION
TERRASSES CHAMBORD (MONTRÉAL)**

(Loi sur les associations coopératives)

Le ministre des Finances donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « LA COOPÉRATIVE D'HABITATION TERRASSES CHAMBORD (MONTRÉAL) », dont le siège social est situé à Montréal, QC, circonscription électorale de Dorion.

Le sous-ministre des Finances,
ROBERT NORMAND

31996

**COOPÉRATIVE D'HABITATION « LES
ORANGERS » DE MONTRÉAL**

(Loi sur les associations coopératives)

Le ministre des Finances donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « COOPÉRATIVE D'HABITATION « LES ORANGERS » DE MONTRÉAL », dont le siège social est situé à Montréal, QC, circonscription électorale de Mercier.

Le sous-ministre des Finances,
ROBERT NORMAND

31994

**LA COOPÉRATIVE D'HABITATION UNIE DES
46 (MONTRÉAL)**

(Loi sur les associations coopératives)

Le ministre des Finances donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « LA COOPÉRATIVE D'HABITATION UNIE DES 46 (MONTRÉAL) », dont le siège social est situé à Montréal, QC, circonscription électorale de Dorion.

Le sous-ministre des Finances,
ROBERT NORMAND

31997

Assurance-récolte — Loi sur l'

Fraisières et framboisières

Conformément à l'article 28 de la Loi sur l'assurance-récolte (L.R.Q., chap. A-30), avis est donné que la Régie des assurances agricoles du Québec a établi, pour l'année d'assurance 1984, les prix unitaires et les taux de cotisation suivants:

1. Prix unitaires

Fraisières

Implantation

	Option I	Option II
— irriguée	4 400 \$/ha	2 900 \$/ha
— non irriguée	4 100 \$/ha	2 700 \$/ha

Première année de production

— irriguée	6 400 \$/ha	4 300 \$/ha
— non irriguée	5 800 \$/ha	3 800 \$/ha

Autres années de production

— irriguée	6 000 \$/ha	3 900 \$/ha
— non irriguée	5 400 \$/ha	3 500 \$/ha

Framboisières

Implantation

— irriguée	5 500 \$/ha	3 600 \$/ha
— non irriguée	4 700 \$/ha	3 000 \$/ha

Production

— irriguée	4 000 \$/ha	2 600 \$/ha
— non irriguée	2 800 \$/ha	1 800 \$/ha

2. Taux de cotisation applicable à la valeur assurée

a) Fraisières en implantation (irriguées)

Nouveaux assurés: 3,5 %

Anciens assurés:

Indice de perte	Années d'expérience					
	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans
0,00 — 0,10	3,30 %	3,10 %	2,90 %	2,70 %	2,50 %	2,30 %
0,11 — 0,40	3,33	3,17	3,00	2,83	2,67	2,50
0,41 — 0,80	3,38	3,26	3,14	3,02	2,90	2,78
0,81 — 1,20	3,43	3,37	3,30	3,23	3,17	3,10
1,21 — 1,80	3,60	3,70	3,80	3,90	4,00	4,10
1,81 — 2,40	3,89	4,28	4,67	5,06	5,45	5,83
2,41 — 3,00	4,07	4,64	5,21	5,79	6,36	6,93
3,01 — 3,50	4,22	4,95	5,67	6,39	7,12	7,84
3,51 — 4,00	4,38	5,25	6,13	7,00	7,78	8,75
4,01 et plus	4,53	5,55	6,58	7,61	8,63	9,66

Pour obtenir le taux de cotisation des fraisières en implantation non irriguées, on ajuste le taux de base en lui additionnant 0,5 %.

b) Fraisières en première année de production (irriguées)

Nouveaux assurés: 7 %

Anciens assurés:

Indice de perte	Années d'expérience					
	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans
0,00 — 0,10	5,95 %	5,75 %	5,55 %	5,33 %	4,92 %	4,50 %
0,11 — 0,40	6,15	5,86	5,73	5,59	5,26	4,92
0,41 — 0,80	6,50	6,25	6,00	5,94	5,68	5,42
0,81 — 1,20	6,86	6,72	6,58	6,44	6,31	6,17
1,21 — 1,80	7,02	7,03	7,05	7,06	7,08	7,09
1,81 — 2,40	7,05	7,10	7,14	7,19	7,30	7,60
2,41 — 3,00	7,14	7,28	7,42	7,56	7,85	8,25
3,01 — 3,50	7,33	7,66	8,00	8,33	8,66	9,00
3,51 — 4,00	7,50	8,00	8,50	9,00	9,50	10,00
4,01 et plus	8,00	8,80	9,60	10,40	11,20	12,00

Pour obtenir le taux de cotisation des fraisières en production non irriguées, on ajuste le taux de base en lui additionnant 0,5 %.

c) Fraisières — autres années de production (irriguées)

Nouveaux assurés: 8,5 %

Anciens assurés:

Indice de perte	Années d'expérience					
	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans
0,00 — 0,10	7,45 %	7,20 %	6,90 %	6,60 %	6,30 %	6,00 %
0,11 — 0,40	7,60	7,38	7,20	7,00	6,75	6,50
0,41 — 0,80	8,20	7,90	7,60	7,30	7,00	6,70
0,81 — 1,20	8,33	8,17	8,00	7,83	7,67	7,50
1,21 — 1,80	8,54	8,58	8,63	8,67	8,71	8,75
1,81 — 2,40	8,63	8,77	8,90	9,03	9,17	9,30
2,41 — 3,00	8,73	8,97	9,20	9,43	9,67	9,90
3,01 — 3,50	8,82	9,13	9,45	9,77	10,08	10,40
3,51 — 4,00	8,88	9,27	9,65	10,03	10,42	10,80
4,01 et plus	9,08	9,67	10,25	10,83	11,42	12,00

Pour obtenir le taux de cotisation des fraisières en production non irriguées, on ajuste le taux de base en lui additionnant 0,5 %.

d) Framboisières en implantation (irriguées)

Nouveaux assurés: 7,0 %

Anciens assurés:

Indice de perte	Années d'expérience					
	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans
0,00 — 0,10	6,69 %	6,39 %	6,09 %	5,78 %	5,48 %	5,17 %
0,11 — 0,40	6,77	6,54	6,31	6,08	5,85	5,62
0,41 — 0,80	6,87	6,74	6,61	6,48	6,35	6,22
0,81 — 1,20	6,97	6,94	6,91	6,88	6,85	6,82
1,21 — 1,80	7,12	7,24	7,36	7,48	7,60	7,72
1,81 — 2,40	7,27	7,54	7,81	8,08	8,35	8,62
2,41 — 3,00	7,42	7,84	8,26	8,68	9,10	9,52
3,01 — 3,50	7,55	8,09	8,64	9,18	9,72	10,27
3,51 — 4,00	7,67	8,34	9,01	9,68	10,35	11,02
4,01 et plus	7,80	8,59	9,39	10,18	10,98	11,77

Pour obtenir le taux de cotisation des framboisières en implantation non irriguées, on ajuste le taux de base en lui additionnant 0,5 %.

e) Framboisières — production (irriguées)

Nouveaux assurés: 11 %

Anciens assurés:

Indice de perte	Années d'expérience					
	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans
0,00 — 0,10	6,90 %	6,65 %	6,35 %	6,00 %	5,70 %	5,45 %
0,11 — 0,40	7,70	7,36	7,02	6,68	6,34	6,00
0,41 — 0,75	9,50	9,15	8,80	8,45	8,10	7,75
0,76 — 1,25	10,83	10,67	10,50	10,33	10,17	10,00
1,26 — 1,75	11,07	11,16	11,26	11,35	11,44	11,53
1,76 — 2,25	11,12	11,25	11,39	11,53	11,67	11,80
2,26 — 2,75	11,34	11,59	11,82	12,05	12,29	12,50
2,76 — 3,25	11,50	11,85	12,20	12,55	12,90	13,25
3,26 — 4,00	11,65	12,15	12,65	13,15	13,65	14,15
4,01 et plus	12,00	13,00	14,00	15,00	16,00	17,00

Pour obtenir le taux de cotisation des framboises en production non irriguées, on ajuste le taux de base en lui additionnant 0,5 %.

N.B. Les taux de cotisation indiqués ci-dessus représentent la partie payable par l'assuré, soit de 50 % de la prime totale.

Québec, le 12 octobre 1983

Le secrétaire par intérim,
JEAN-MARC LAFRANCE

Légumineuses

Conformément à l'article 28 de la Loi sur l'assurance-récolte (L.R.Q., chap. A-30), avis est donné que la Régie des assurances agricoles du Québec a établi, pour l'année d'assurance 1984, le prix unitaire et les taux de cotisation suivants:

1. Prix unitaire

86,00 \$ les 1 000 kilogrammes

2. Taux de cotisation applicable à la valeur assurée

Catégories A et B

Nouveaux assurés: 10,00 %

Anciens assurés:

Indice de perte	Années d'expérience							
	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans
0,00 — 0,10	7,15 %	6,65 %	6,15 %	5,65 %	5,55 %	5,45 %	5,35 %	5,25 %
0,11 — 0,40	7,80	7,10	6,55	6,05	6,00	5,95	5,90	5,85
0,41 — 0,75	8,50	8,13	7,78	7,40	7,35	7,30	7,25	7,20
0,76 — 1,25	9,30	9,25	9,20	9,15	9,10	9,05	9,00	8,95
1,26 — 2,00	10,20	10,25	10,30	10,35	10,40	10,45	10,50	10,55
2,01 — 3,00	10,45	10,70	10,95	11,20	11,45	11,70	11,95	12,20
3,01 — 4,00	10,75	11,50	12,25	13,00	13,75	14,50	15,25	16,00
4,01 et plus	11,25	12,25	13,25	14,25	15,25	16,25	17,25	18,25

Catégorie C

Nouveaux assurés: 6,50 %

Anciens assurés:

Indice de perte	Années d'expérience							
	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans
0,00 — 0,10	4,80 %	4,13 %	3,40 %	2,50 %	2,45 %	2,40 %	2,35 %	2,30 %
0,11 — 0,40	5,20	4,50	3,80	3,15	3,10	3,05	3,00	2,95
0,41 — 0,75	5,70	5,15	4,60	4,05	4,00	3,95	3,90	3,85
0,76 — 1,25	6,10	6,05	6,00	5,95	5,90	5,85	5,80	5,75
1,26 — 2,00	6,65	6,70	6,75	6,80	6,85	6,90	6,95	7,00
2,01 — 3,00	6,80	7,07	7,34	7,61	7,88	8,15	8,42	8,69
3,01 — 4,00	7,05	7,55	8,05	8,55	9,05	9,55	10,05	10,55
4,01 et plus	7,50	8,10	8,70	9,30	9,90	10,50	11,10	11,70

N.B. Les taux de cotisation indiqués ci-dessus représentent la partie payable par l'assuré, soit 50 % de la prime totale.

Québec, le 12 octobre 1983

Avis divers

L'Association des musiciens éducateurs de l'Abitibi-Témiscamingue

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les compagnies (L.R.Q., chap. C-38), partie III, il a accordé des lettres patentes, en date du 1983 09 07, constituant en corporation, sans capital-actions, les membres actuels de « L'Association professionnelle des musiciens éducateurs du Québec (A.P.M.E.Q.) région du Nord-Ouest », déjà constituée en corporation le 18 mai 1968 en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels, sous la dénomination sociale de « L'Association des musiciens éducateurs de l'Abitibi-Témiscamingue ».

La valeur des biens immobiliers que peut posséder la corporation est limitée à 1 000,000 \$.

Le siège social de la corporation est à Amos, district judiciaire d'Abitibi.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
1307-1907

31930

Cité de Beauharnois Rachat d'obligations

Prenez avis, que conformément aux procédures adoptées à la cité de Beauharnois, rachètera le 1^{er} décembre 1983, un montant de 10 000 \$ d'obligations à même les obligations, échéant le 1^{er} décembre 1989, de son émission d'obligations originale de 132 500 \$, datée du 1^{er} décembre 1969 et portant un taux d'intérêt de 9 % l'an payable semi-annuellement les 1^{er} juin et 1^{er} décembre de chaque année.

Les numéros des titres ainsi rachetés par voie de tirage au sort sont les suivants:

Dénominations de 500 \$: numéros D-010 et D-011

Dénominations de 1 000 \$: numéros M-079, M-086, M-089, M-093, M-099, M-105, M-112, M-113 et M-118.

Les obligations cesseront de porter intérêt à compter du 1^{er} décembre 1983 et devront être présentées pour remboursement.

Beauharnois, le 24 octobre 1983

Le trésorier,
JACQUES L. LÉGER

Hôtel de ville
103, rue Saint-Laurent
Cité de Beauharnois
Comté de Beauharnois, QC, J6N 1V8
Tél.: 429-3546, code 514

32068

Église triomphante pentecôtiste de Jésus-Christ Iglesia pentecostal triunfantes de Jesucristo

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les corporations religieuses (L.R.Q., chap. C-71, art. 2), il a accordé des lettres patentes, en date du 1983 10 12, constituant en corporation les requérants suivants: Ramiro Abrego, maintenance, 5165, Walkley, Montréal, Orbelisa Broccoli, secrétaire, 5307, Clark, Montréal, et Yvonne Munoz, secrétaire-comptable, 5387, Clark, Montréal, sous la dénomination sociale Église triomphante pentecôtiste de Jésus-Christ — Iglesia pentecostal triunfantes de Jesucristo.

Le siège social de la corporation est au 163A, Belle-chasse, Montréal, district judiciaire de Montréal.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
2159-7935

31930

Cité de Magog

Avis public est, par les présentes, donné que la cité de Magog, suite à une résolution de son Conseil, adoptée le 6 septembre 1983, s'adressera au gouvernement afin d'obtenir l'émission de lettres patentes pour changer son nom en celui de « Ville de Magog » conformément à l'article 3 de la Loi sur les cités et villes.

Magog, le 19 septembre 1983

31998

Le greffier,
JEAN-PAUL LANGE

Ville de Pointe-Claire*Rachat d'obligations*

Avis de rachat partiel pour obligations à fonds d'amortissement

Avis est, par les présentes, donné aux détenteurs d'obligations à fonds d'amortissement 5 5/8 % de la ville de Pointe-Claire, dues le 15 décembre 1985, que, conformément aux dispositions des règlements et résolutions de la ville, et tel qu'indiqué sur les dites obligations, les obligations portant les numéros suivants, à savoir:

M1341, M1342, M1343, M1344, M1345, M1346, M1347, M1348, M1349, M1350, M1351, M1352, M1353, M1354, M1355, M1356, M1357, M1358, M1359, M1360, M1361, M1362, M1363, M1364, M1365, M1366, M1367, M1368, M1369, M1370, M1371, M1372, M1373, M1374, M1375, M1376, M1377, M1378, M1379, M1380, M1381, M1382, M1383, M1384, M1385, M1386, M1387, M1388, M1389, M1390, M1391, M1392, M1393, M1394, M1395, M1396, M1397, M1398, M1399, M1400, M1401, M1402, M1403, M1404, M1405, M1406, M1407, M1408, M1409, M1410, M1411, M1412, M1413, M1414, M1415, M1416, M1417, M1418, M1419, M1420, M1421, M1422, M1423, M1424, M1425, M1426, M1427, M1428, M1429, M1430, M1431, M1432, M1433, M1434, M1435, M1436, M1437, M1438, M1439, M1440, M1441, M1442, M1443, M1444, M1445, M1446, M1447, M1448, M1449, M1450, M1451, M1452, M1453, M1454, M1455, M1456, M1457, M1458, M1459, M1460, M1461, M1462, M1463, M1464, M1465, M1466, M1467, M1468.

seront rachetées le quinzième jour de décembre 1983, pour le compte du fonds d'amortissement et qu'à ladite date le capital respectif desdites obligations sera payé en même temps que l'intérêt accru et impayé sur icelles audit quinzième jour de décembre 1983, sur présentation desdites obligations avec tous les coupons d'intérêt y attachés échéant ledit quinzième jour de décembre 1983 et subséquentement en monnaie légale des États-Unis d'Amérique, à la Compagnie de Fiducie de la Banque de Montréal, en la cité de New York, É.-U..

Avis est de plus donné que l'intérêt sur les obligations ainsi rachetées, cessera d'accroître à compter du quinzième jour de décembre 1983.

Ville de Pointe-Claire, le 17 octobre 1983

Le greffier de la ville de Pointe-Claire,

31931

MONIQUE TRUDEAU

Paroisse de Saint-Irénée

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (L.R.Q., chap. M-39), lors d'une séance régulière tenue le 6 septembre 1983, le Conseil de cette municipalité a adopté le Règlement no 73 intitulé « Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières », et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Saint-Irénée, le 3 octobre 1983

La secrétaire-trésorière,

LUCIE T. BHERER

32012

Paroisse de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson*Rachat d'obligations*

Prenez avis que conformément aux procédures adoptées, la corporation municipale de la paroisse de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson rachètera, le premier janvier 1984, un montant de 4 000,00 \$ d'obligations à même les obligations qui viennent échues le premier janvier 1989 de son émission originale de 127 500,00 \$, en date du premier janvier 1969 et portant un taux d'intérêt de 7 3/4 % par an, payable semi-annuellement, les premier janvier et premier juillet de chaque année.

Les numéros des titres ainsi rachetés par voie de tirage au sort sont les suivants: dénominations de 1 000,00 \$ - M073, M088, M116, M126.

Les obligations cesseront de porter intérêts à compter du premier janvier 1984 et devront être présentées pour remboursement.

Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, le 13 octobre 1983

Le secrétaire-trésorier,

PIERRE LANDREVILLE

31932

Succession Herman Bérard

Avis est, par les présentes, donné que par suite au décès de Herman Bérard survenu le 17 juin 1983 et laissant pour seuls héritiers légaux sa fille Manon Bérard, mineure, Jocelyne Bérard a été nommée tutrice à Manon Bérard et en cette qualité a accepté, sous bénéfice d'inventaire, la succession qui est dévolue à Manon Bérard, suivant qu'il apparaît d'un acte reçu devant le notaire soussigné le 17 septembre 1983 et enregistré à Bagot sous le numéro 165979.

Toutes personnes intéressées à prendre connaissance de cet avis doivent communiquer avec ledit notaire François

Deslandes, dont l'adresse est 1075, rue Beaugrand,
Acton-Vale.

Acton-Vale, le 6 octobre 1983

31933

Le procureur,
FRANÇOIS DESLANDES, notaire

Succession Jean-Paul Savard

Avis public est, par les présentes, donné que Hélène, Suzanne et François Savard ont accepté, sous bénéfice d'inventaire, la succession de leur père Jean-Paul Savard, décédé le 19 juin 1983, en son vivant domicilié au 5082, boulevard Hamel, Sainte-Foy, aux termes d'un acte reçu par le notaire Antoine Hamel, domicilié au 1325, rue Saint-Jacques, Ancienne-Lorette, le 30 juin 1983, enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Québec, le 5 juillet 1983, sous le numéro 1082583.

Ancienne-Lorette, le 13 octobre 1983

32013

Le procureur,
ANTOINE HAMEL, notaire

Ville de Val-d'Or

Rachat d'obligations

Émission d'obligations de 246 500 \$ datée du
1^{er} décembre 1969

Avis public est, par les présentes, donné que conformément aux dispositions de l'émission en titre les obligations ci-après désignées ont été tirées au sort pour fin de rachat en date du 1^{er} décembre 1983:

M-158	1 000 \$
M-167	1 000 \$
M-193	1 000 \$
M-201	1 000 \$
M-202	1 000 \$
M-214	1 000 \$
M-221	1 000 \$
M-240	1 000 \$
M-243	1 000 \$

Les obligations ci-haut désignées cesseront de porter intérêts en date du 1^{er} décembre 1983.

Val-d'Or, le 24 octobre 1983

32034

Le greffier,
J.A. CHOUINARD

Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil — Loi sur le

Demandes

Marie Emmeline Hélie Beaulieu

Prenez avis que Marie Emmeline Hélie Beaulieu, domiciliée au 144 B, 8^e Rue, Noranda, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Emmeline Hélie Carmen Beaulieu.

Rouyn, le 24 octobre 1983

32028-44-2

Les procureurs de la requérante,
GENDRON FAUCHER LAROCQUE

Michel Berger

Prenez avis que Michel Berger, domicilié au 1091, avenue Cartier, Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son prénom en celui de Michaël.

Québec, le 21 octobre 1983

32007-44-2

Le requérant,
MICHEL BERGER

Marie Antonia Yvonne Carrier

Prenez avis que Marie Antonia Yvonne Carrier, domiciliée au 49, avenue Royale, Saint-Charles, comté de Bellechasse, district de Montmagny, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Antonia Yvonne Carrière.

Ce changement de nom ne modifiera celui d'aucune autre personne.

Lauzon, le 11 octobre 1983

Les procureurs de la requérante,
32049-44-2 TURGEON, LAMONTAGNE, FORTIN & PATRY

Gérard Corriveau

Prenez avis que Gérard Corriveau, domicilié au 1511, Saint-Patrice est, Magog, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Gérard Marquis.

Magog, le 30 septembre 1983

31817-43-2

Le procureur du requérant,
CHARLES GOSSELIN, *avocat*

Marie-Anne Henriette Coudé

Prenez avis que Marie-Anne Henriette Coudé, domiciliée au 895, rue Roussel ouest, Alma, comté de Lac-Saint-Jean, district d'Alma, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Anne-Marie Coudé.

Ce changement de nom ne modifiera celui d'aucune autre personne.

Alma, le 28 septembre 1983

32050-44-2

Le procureur de la requérante,
JEAN-PIERRE LÉVESQUE, *avocat*

Joseph Carol Ghislain Dallaire

Prenez avis que Joseph Carol Ghislain Dallaire, domicilié au 2351, rue de la Rivière, La Baie, district de Chicoutimi, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Carol Christian Dallaire.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que le requérant lui-même.

La Baie, le 22 septembre 1983

31887-43-2

Le procureur du requérant,
PAUL LEBLANC, *avocat*

Irène Dubois

Prenez avis que Irène Dubois, domiciliée au 1383, Rivière-aux-Outardes, Ormstown, district de Beauharnois, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Irène Miller.

Valleyfield, le 21 octobre 1983

32029-44-2

Les procureurs de la requérante,
MASSÉ, GINGRAS, SAVAGE & LABERGE

Rita Fortier

Prenez avis que Rita Fortier, domiciliée au 8130, 1^{er} Avenue, appartement 1, Charlesbourg, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Gevenière Fortier.

Aucune autre personne ne verra son nom changé suite au changement de nom de Rita Fortier.

Charlesbourg, le 27 septembre 1983

31818-43-2

Les procureurs de la requérante,
BERGERON, LEMAY & BROCHU

Charles Alcide Onésime Froment

Prenez avis que Charles Alcide Onésime Froment, domicilié au 5682, 16^e Avenue, Rosemont, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Charles Alcide Onésime Framand.

Montréal, le 27 septembre 1983

31866-43-2

Les procureurs du requérant,
LAFLEUR, BROWN, DE GRANDPRÉ

Dana Helene Pauline Goldstein

Prenez avis que Dana Helene Pauline Goldstein, domiciliée au 4462, rue Sherbrooke ouest, Westmount, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Dana Helene Pauline Even.

Montréal, le 25 octobre 1983

32075-44-2

Le procureur de la requérante,
PAUL SETLAKWE, *avocat*

Joseph Jacques René Héroux

Prenez avis que Joseph Jacques René Héroux, domicilié au 130-A, rue Hébert, Cap-de-la-Madeleine, district de Trois-Rivières, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Jacques Mario Héroux.

Cap-de-la-Madeleine, le 17 octobre 1983

31888-43-2

Les procureurs du requérant,
CRÊTE & RICARD

Clarisse Hornett

Prenez avis que Clarisse Hornett, connue comme étant Claire Hornett, domiciliée au 553, rue Hatley ouest, Magog, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Claire Hornett.

Magog, le 7 octobre 1983

31867-43-2

Les procureurs de la requérante,
BEAUDRY, ALLAIRE & VAILLANCOURT

Lyne Lachance

Prenez avis que Lyne Lachance, domiciliée au 734, rue Roberge, Pintendre, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Baillargeon.

Lauzon, le 24 octobre 1983

32030-44-2 *Les procureurs de la requérante,*
TURGEON, LAMONTAGNE, FORTIN & PATRY

Nathalie Anne Lahaye

Prenez avis que Nathalie Anne Lahaye, domiciliée au 10667, rue J.-J.-Gagné, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Nathalie Anne Gadoua.

Montréal, le 16 septembre 1983

31954-44-2

Le procureur de la requérante,
ÉDOUARD GAGNON, avocat

Clothilde Lebrasseur

Prenez avis que Clothilde Lebrasseur, ménagère, domiciliée à Paspébiac, comté et district de Bonaventure, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Claudine Lebrasseur.

Paspébiac, le 5 octobre 1983

31889-43-2

Le procureur de la requérante,
GILLES MOULIN, notaire

Joseph Gérard Benoît McKenzie-Trapper

Prenez avis que Joseph Gérard Benoît McKenzie-Trapper, domicilié au rang 10 et 1, Val-Paradis, district d'Abitibi, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Terry McKenzie.

Amos, le 22 septembre 1983

31819-43-2

Les procureurs du requérant,
LECLERC, FAUTEUX, LEMAY & MASSOL

Maurice Morin

Prenez avis que Maurice Morin, domicilié au C.P. 506, Haute-Ville, Québec, G1R 4R8, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Maurice Maurin.

Québec, le 24 octobre 1983

32008-44-2

Le requérant,
MAURICE MORIN

Giseline Morissette

Prenez avis que Giseline Morissette, domiciliée au 1417, d'Assise, Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Ghislaine Morissette.

Québec, le 6 octobre 1983

31955-44-2

Les procureurs de la requérante,
COTÉ, MOREAU & DEMERS

David Allan O'Reilly

Prenez avis que David Allan O'Reilly, domicilié au 1190, rue du Fort, appartement 800, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de David Allan Davidson.

Montréal, le 11 octobre 1983

31868-43-2

Le requérant,
DAVID ALLAN O'REILLY

Laurent Surprenant

Prenez avis que Laurent Surprenant, domicilié au 825, rue des Seigneurs, Saint-Hyacinthe, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Roland Surprenant.

Saint-Hyacinthe, le 11 octobre 1983

32011-44-2

Le procureur du requérant,
P. ERNEST L'HEUREUX, notaire

Antonius Phaneuf

Prenez avis que Antonius Phaneuf, agent immobilier, domicilié au 6632, rue Métivier, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Anthony Farnsworth.

Ville Saint-Laurent, le 30 septembre 1983

31869-43-2

Le procureur du requérant,
ANDRÉ LABELLE, notaire

Georges, Laure, Roger et Robert També

Prenez avis que Georges, Laure, Roger et Robert També, domiciliés au 3, rue Carleton, Dollard-des-Ormeaux, s'adresseront au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat leur permettant de changer leur nom en celui de Tambay.

Dollard-des-Ormeaux, le 22 septembre 1983

31820-43-2

Les requérants,
GEORGES, LAURE, ROGER ET ROBERT
TAMBÉ

Annie Razler

Prenez avis que Annie Razler, domiciliée au 2300, rue Saint-Mathieu, bureau 811, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Annie Reisler.

Montréal, le 21 octobre 1983

32009-44-2

Le procureur de la requérante,
ME STEPHEN GOLDMAN

Joseph Aimé-Henri Taschereau

Prenez avis que Joseph Aimé-Henri Taschereau, conducteur de voiture-taxi, domicilié au 469, Bourget ouest, Granby, district de Bedford, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Paul-Henri Taschereau.

Granby, le 5 octobre 1983

31890-43-2

Le procureur du requérant,
MONIQUE LAPOINTE, notaire

Leon Harold Schnider

Prenez avis que Leon Harold Schnider, domicilié au 3125, avenue Brighton, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Leon Harold Lazerman.

Montréal, le 20 octobre 1983

32010-44-2

Le procureur du requérant,
DANIEL MORRIS, C.R.

Code de procédure civile (Article 139)

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Mingan
No 650-14-000059-835

Dans la succession de James William York et Elvira York, secrétaire, domiciliée et résidant au 40, boulevard Pleasant, appartement 1701, Toronto, Ontario, requérante.

Prenez avis que la requérante demandera à la Cour supérieure, district de Mingan, palais de justice, 425, boulevard Laure, Sept-Îles, QC, le 17 janvier 1984 à 9 h 30, pour obtenir les lettres de vérification attestant que la succession de James William York, qui était domicilié et résidant, boîte 159, Kuujuaq, QC, est dévolue à Elvira York, Allan York, Janet York, James York, Robert York, et Patrick York; et pour nommer la requérante comme exécutrice et administratrice de ladite succession.

Montréal, le 21 octobre 1983

32035

Les procureurs,
MYSZKA & TEPNER

Compagnies — Loi sur les

Demandes de dissolution

A.M.K. ENTERPRISES LTD.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «A.M.K. ENTERPRISES LTD.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 20 octobre 1983

31981

Les procureurs de la compagnie,
HEENAN, BLAIKIE, JOLIN, POTVIN,
TRÉPANIÉ, COBBETT

ARRIMAGE VALLEYFIELD LIMITÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ARRIMAGE VALLEYFIELD LIMITÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 18 octobre 1983

31946

Les procureurs de la compagnie,
OGILVY, RENAULT

ARROWOOD INVESTMENTS LTD.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ARROWOOD INVESTMENTS LTD.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 4 octobre 1983

31947

Les procureurs de la compagnie,
PHILLIPS & VINEBERG

AWARD REALTIES INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «AWARD REALTIES INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 4 octobre 1983

31948

Les procureurs de la compagnie,
PHILLIPS & VINEBERG

CERCLE DE LA PRESSE D'AFFAIRES DU QUÉBEC

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CERCLE DE LA PRESSE D'AFFAIRES DU QUÉBEC» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 17 octobre 1983

31958

Le procureur de la compagnie,
SUZANNE GILBERT, *avocate*

CITY LUMBER SUPPLY COMPANY

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CITY LUMBER SUPPLY COMPANY» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 4 octobre 1983

31949

Les procureurs de la compagnie,
PHILLIPS & VINEBERG

**CLUB DE MOTONEIGE LA BUTTE
DAVELUYVILLE INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CLUB DE MOTONEIGE LA BUTTE DAVELUYVILLE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Daveluyville, le 7 octobre 1983

31959 *Le procureur de la compagnie,*
ROBERT DESAULNIERS, notaire

LA COMPAGNIE DE DANSE BALLESTRIE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LA COMPAGNIE DE DANSE BALLESTRIE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 2 octobre 1983

31982 *Pour la compagnie,*
MICHEL ROSSYL

COMPAGNIE DE GESTION LAFONTAINE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «COMPAGNIE DE GESTION LAFONTAINE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 4 octobre 1983

32014 *Le procureur de la compagnie,*
JULIEN ROY, notaire

**CONSEIL DE L'ÂGE D'OR DU MONTRÉAL
MÉTROPOLITAIN**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CONSEIL DE L'ÂGE D'OR DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN» demandera à l'inspecteur général des

institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 22 juin 1983

32015 *La secrétaire,*
YOLANDE LEGAULT

LA CORPORATION DE PLACEMENTS HECHT

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LA CORPORATION DE PLACEMENTS HECHT» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 26 octobre 1983

32076 *Les procureurs de la compagnie,*
SPIEGEL, SOHMER

**CORPORATION MERCANMOR
MERCANMOR CORPORATION**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CORPORATION MERCANMOR — MERCANMOR CORPORATION» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 7 octobre 1983

31983 *Le secrétaire,*
V.M. HENDERSON

COUPE-FROID PRIMA INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «COUPE-FROID PRIMA INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Villeneuve, le 21 octobre 1983

32016 *Pour la compagnie,*
PIERRE LESSARD

LES DRAINS MIRABEL INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES DRAINS MIRABEL INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Eustache, le 18 octobre 1983

31985 *Le procureur de la compagnie,*
MARC LATOUR, notaire

GESTION MÉDIA INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «GESTION MÉDIA INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 23 septembre 1983

32037 *Le président,*
CLAUDE BEAUDOIN

LES ENTREPRISES D'HÔTELLERIE HOUBI INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES ENTREPRISES D'HÔTELLERIE HOUBI INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Trois-Rivières, le 19 octobre 1983

31962 *Le procureur de la compagnie,*
PIERRE H. VINCENT, avocat

GÉOMÉTRA INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «GÉOMÉTRA INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 19 octobre 1983

31960 *Les procureurs de la compagnie,*
LÉTOURNEAU & STEIN

FAIR DEAL REALTY CORP.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «FAIR DEAL REALTY CORP.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 4 octobre 1983

31950 *Les procureurs de la compagnie,*
PHILLIPS & VINEBERG

GESTION DE BUREAU RÉMO INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «GESTION DE BUREAU RÉMO INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Jérôme, le 3 octobre 1983

31986 *La secrétaire,*
DENISE KEARNEY

FERME A.U.B. INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «FERME A.U.B. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 26 octobre 1983

32036 *Les procureurs de la compagnie,*
GARNEAU & GILBERT, avocats

LES GESTIONS N.D. INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES GESTIONS N.D. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 13 octobre 1983

32017 *Le procureur de la compagnie,*
ALAIN BOURGET, notaire

**GESTION MERMON LTÉE
MERMON HOLDINGS LTD.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «GESTION MERMON LTÉE — MERMON HOLDINGS LTD.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 7 octobre 1983

31984

Le secrétaire,
V.M. HENDERSON

ROSE HAVEN INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ROSE HAVEN INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 26 septembre 1983

31990

Les procureurs de la compagnie,
KLIGER & KLIGER

IMMEUBLES LES CITADINS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «IMMEUBLES LES CITADINS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Trois-Rivières, le 17 octobre 1983

31961

Le procureur de la compagnie,
PIERRE H. VINCENT, *avocat*

**LIGUE MONTRÉLAISE DE SPORT BOCCE
INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LIGUE MONTRÉLAISE DE SPORT BOCCE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 5 octobre 1983

32018

Le vice-président,
JEAN RAFA

MEUNERIE PAUL TREMBLAY INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «MEUNERIE PAUL TREMBLAY INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 24 octobre 1983

32038

Les procureurs de la compagnie,
DESJARDINS, DUCHARME, DESJARDINS
& BOURQUE

MICHAUD, GAGNÉ ET VALLÉE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «MICHAUD, GAGNÉ ET VALLÉE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Plessisville, le 20 octobre 1983

31987

Le procureur de la compagnie,
GILLES POULIN, *notaire*

ORNAL REALTIES INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ORNAL REALTIES INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 30 septembre 1983

31951

Le procureur de la compagnie,
SAMUEL E. BERGER, *Q.C.*

LES PÉTROLES HÉLIE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES PÉTROLES HÉLIE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 12 octobre 1983

31988

Le procureur de la compagnie,
DIANE LAVIGNE, *notaire*

PÉTROLES MONTCALM INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «PÉTROLES MONTCALM INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 19 octobre 1983

32039

Le président,
PIERRE BROUILLET

RESTAURANT LE JARDIN ST-DENIS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «RESTAURANT LE JARDIN ST-DENIS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 4 octobre 1983

Les procureurs de la compagnie,
31963 LAFLEUR, MACDOUGALL, BUREAU, MOUSSEAU

PLACEMENTS R.H. LTÉE.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «PLACEMENTS R.H. LTÉE.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Val-d'Or, le 1^{er} août 1983

31989

Le procureur de la compagnie,
JASMINE HINSE, notaire

RIGHT REALTY CORP.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «RIGHT REALTY CORP.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 4 octobre 1983

31952

Les procureurs de la compagnie,
PHILLIPS & VINEBERG

**VERALEX HOLDINGS LTD.
PLACEMENTS VERALEX LTÉE**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «VERALEX HOLDINGS LTD. — PLACEMENTS VERALEX LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 23 septembre 1983

31991

Les procureurs de la compagnie,
PHILLIPS & VINEBERG

STATION-SERVICE THÉO BÉLANGER INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «STATION-SERVICE THÉO BÉLANGER INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 10 août 1983

32019

Le procureur de la compagnie,
LYNE BOISVERT, avocate

PRODUITS CHIMIQUES MULTI INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «PRODUITS CHIMIQUES MULTI INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Charlesbourg-Ouest, le 20 octobre 1983

32040

Pour la compagnie,
PIERRE PLANTE

TENUE DE CÉRÉMONIE CLASSY INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «TENUE DE CÉRÉMONIE CLASSY INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 26 octobre 1983

32077

Les procureurs de la compagnie,
SPIEGEL, SOHMER

LES TRANSPORTS MANICOUAGAN INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES TRANSPORTS MANICOUAGAN INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Baie-Comeau, le 4 octobre 1983

32020

Le procureur de la compagnie,
RENALD SAVARD, notaire

TZAKI RESTAURANT INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «TZAKI RESTAURANT INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 18 octobre 1983

31953

Pour la compagnie,
ZOIS ZAVERDINOS

H. VAJDA COMPANY LIMITED

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «H. VAJDA COMPANY LIMITED» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 7 octobre 1983

32021

Les procureurs de la compagnie,
RAPPAPORT, WHELAN, BESSNER,
FELDMAN & ROSS

VOYAGENCE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «VOYAGENCE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 20 octobre 1983

31964

Le secrétaire,
NELSON MARTIN

Curatelle publique — Loi sur la**Succession Ernestine Audet**

Succession de Audet, Mme Ernestine, en son vivant au 667, place Dieppe, Blainville, QC, décédée le 24 février 1983.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6

32046

Succession Paul-Émile Audet

Succession de Audet, Paul-Émile, en son vivant au 2610, rue Nantel, Brossard, QC, décédé le 2 octobre 1980.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6

32047

Succession Annette Balthazard

Succession de Balthazard Annette, en son vivant au 181, rue Frontenac, Saint-Jean-sur-Richelieu, QC, décédée le 25 juillet 1983.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à

l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6

31956

Succession Mariette Primeau

Succession de Primeau, Mariette, en son vivant domiciliée au 1450, rue Plessis, appartement 506, Montréal, QC, décédée le 20 juin 1983.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6

31957

Succession Gilberte Tremblay

Succession de Tremblay, Gilberte, en son vivant au 5387, de Lanaudière, Montréal, QC, décédée le 18 juin 1983.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6

32048

Inspecteur général des institutions financières

Assurances — Loi sur les

La Société mutuelle d'assurance contre l'incendie de Compton-Sherbrooke *Changement de siège social*

L'inspecteur général des institutions financières donne avis que conformément à la Loi sur les assurances du Québec, il a approuvé le règlement spécial de La Société mutuelle d'assurance contre l'incendie de Compton-Sherbrooke, décrétant le changement d'adresse du siège social.

Le siège social de la société devra se lire maintenant selon sa nouvelle désignation: 1945, rue Belvédère sud, bureau 204, Sherbrooke, QC, J1H 5Y3.

Québec, le 17 octobre 1983

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

31929

Société mutuelle d'assurance contre l'incendie de Rouville & Saint-Hyacinthe *Demande de modification de permis*

Avis est, par les présentes, donné que la Société mutuelle d'assurance contre l'incendie de Rouville & Saint-Hyacinthe a soumis une demande de modification de son permis d'assureur pour étendre la pratique de son assurance de dommages à la catégorie d'assurance suivante:

— Automobile

Le siège social de la société est situé au 2001, route 112, C.P. 60, Saint-Césaire, QC, J0L 1T0.

Le public est invité à présenter à mon bureau, dans les quinze (15) jours de la publication du présent avis, toute éventuelle opposition à la modification du permis de la requérante.

Québec, le 17 octobre 1983

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

31929

Société mutuelle d'assurance contre l'incendie des comtés de Lotbinière et Mégantic

Demande de modification de permis

Avis est, par les présentes, donné que la Société mutuelle d'assurance contre l'incendie des comtés de Lotbinière et Mégantic a soumis une demande de modification de son permis d'assureur pour étendre la pratique de son assurance de dommages à la catégorie d'assurance suivante:

— Automobile

Le siège social de la société est situé au 525, route de l'Église, Saint-Pierre-Baptiste, comté de Mégantic, QC, G0P 1K0.

Le public est invité à présenter à mon bureau, dans les quinze (15) jours de la publication du présent avis, toute éventuelle opposition à la modification du permis de la requérante.

Québec, le 18 octobre 1983

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

31929

Liquidation des compagnies — Loi sur la

Caisse d'Économie des travailleurs de Portneuf

Avis est donné que lors d'une assemblée générale spéciale des membres de la Caisse d'Économie des travailleurs de Portneuf tenue à Portneuf-Station, le 7 avril 1983, il a été résolu à l'unanimité que les affaires de ladite caisse soient liquidées et que celle-ci soit dissoute en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit et de la Loi sur la liquidation des compagnies et que monsieur Yves Périgny soit nommé liquidateur.

Québec, le 18 octobre 1983

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

31971

Service téléphonique T.A.S. Inc.

L'inspecteur général des institutions financières donne avis que la corporation « Service téléphonique T.A.S. Inc. » constituée en vertu de la partie I de la Loi sur les compagnies en date du 1975 07 11, avec siège social au 186, rue Saint-Denis, Rimouski, a été dissoute le

1983 10 18 en vertu de la Loi sur la liquidation des compagnies.

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD
1364-6260

31930

Ministères — Avis concernant les

Affaires municipales

Divers

Régie Aéroportuaire Régionale des Cantons de l'Est

Avis est donné que le ministre des Affaires municipales a, conformément à l'article 468.11 de la Loi sur les cités et villes, décrété le 11 octobre 1983 la constitution d'une régie intermunicipale appelée « Régie Aéroportuaire Régionale des Cantons de l'Est », laquelle a les fonctions, les pouvoirs et les obligations qui résultent de la loi et de l'entente signée, le 6 octobre 1983, par les villes de Bromont, Granby et Cowansville, autorisée par les Règlements numéros 443-83, 1465-83, et 920, telle qu'approuvée par le ministre des Affaires municipales le 11 octobre 1983.

Conformément aux dispositions de l'article 468.11, le décret constituant la régie intermunicipale entre en vigueur le jour de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Québec, le 11 octobre 1983

31945

Le sous-ministre,
PATRICK KENIFF

Régie intermunicipale d'aqueduc de la vallée de Châteauguay

Avis est donné que le ministre des Affaires municipales a, conformément à l'article 468.11 de la Loi sur les cités et villes et à l'article 412/ du Code municipal, décrété le 5 octobre 1983 la constitution d'une régie intermunicipale appelée « Régie intermunicipale d'aqueduc de la vallée de Châteauguay », laquelle a les fonctions, les pouvoirs et les obligations qui résultent de la loi et de l'entente signée, les 16 et 20 juillet 1983, par la ville de Mercier, la municipalité de Saint-Paul-de-Châteauguay et les paroisses de Sainte-Martine, Saint-Urbain-Premier et Saint-Isidore, autorisée par les Règlements numéros 83-360-8,

I SPC 83, 178-83, 109, 137-83, telle qu'approuvée par le ministre des Affaires municipales le 5 octobre 1983.

Conformément aux dispositions des articles 468.11 et 412*l*, le décret constituant la régie intermunicipale entre en vigueur le jour de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Québec, le 5 octobre 1983

Le sous-ministre,
PATRICK KENNIFF

31945

Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de New-Richmond, Caplan et Maria

Avis est donné que le ministre des Affaires municipales a, conformément à l'article 468.11 de la Loi sur les cités et villes et à l'article 412*l* du Code municipal, décrété le 11 octobre 1983 la constitution d'une régie intermunicipale appelée « Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de New-Richmond, Caplan et Maria », laquelle a les fonctions, les pouvoirs et les obligations qui résultent de la loi et de l'entente signée, le 23 septembre 1983, par la ville de New-Richmond et les municipalités de Maria et de Caplan, autorisée par les Règlements numéros 414-82, 202-82 et 1982-2, telle qu'approuvée par le ministre des Affaires municipales le 11 octobre 1983.

Conformément aux dispositions de l'article 468.11 et 412*l*, le décret constituant la régie intermunicipale entre en vigueur le jour de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Québec, le 11 octobre 1983

Le sous-ministre,
PATRICK KENNIFF

31945

Énergie et Ressources

Cadastres

Canton d'Ashuapmouchouan

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 49D-96 rang IV en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 septembre 1983

Remplacer: une partie du lot 49D-76 rang IV en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 septembre 1983

Cadastre: Ashuapmouchouan, canton d'
Division d'enregistrement: Lac-Saint-Jean-Ouest
Municipalité: la ville de Saint-Félicien

Québec, le 19 septembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
255759

32031

Village du Bassin-de-Chambly

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 26-444 et 26-445 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 septembre 1983

Remplacer: le lot 26-26 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 septembre 1983

Cadastre: Bassin-de-Chambly, village du
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Chambly

Québec, le 4 octobre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
257075

32031

Paroisse de Beauport

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 1602 et 1603 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 septembre 1983

Remplacer: les lots 690-819, 690-820 et une partie du lot 690 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 septembre 1983

Cadastre: Beauport, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Beauport

Québec, le 27 septembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

32031

258486

Paroisse de Berthier

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 669 à 671 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 septembre 1983

Remplacer: une partie des lots 210 et 213 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 septembre 1983

Cadastre: Berthier, paroisse de
Division d'enregistrement: Berthier
Municipalité: la paroisse de Sainte-Geneviève-de-Berthier

Québec, le 23 septembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

32031

255703

Canton de Bulstrode

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 828 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 septembre 1983

Remplacer: une partie des lots 129-2, 130-15, 129 et 130 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 septembre 1983

Cadastre: Bulstrode, canton de
Division d'enregistrement: Arthabaska
Municipalité: la paroisse de Sainte-Anne-du-Sault

Québec, le 20 septembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

32031

258199

Village du Canton-de-Chambly

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 31-7 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 septembre 1983

Remplacer: une partie du lot 31-1 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 septembre 1983

Cadastre: Canton-de-Chambly, village du
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Chambly

Québec, le 20 septembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

32031

258202

Village du Canton-de-Chambly

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 125 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 septembre 1983

Remplacer: une partie des lots 94 et 95 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 septembre 1983

Cadastre: Canton-de-Chambly, village du
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Chambly

Québec, le 20 septembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

32031

253224

Canton de Chatham

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 725-159 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 septembre 1983

Remplacer: le lot 725-153 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 septembre 1983

Cadastre: Chatham, canton de
Division d'enregistrement: Argenteuil
Municipalité: la ville de Lachute

Québec, le 19 septembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
258320

32031

Village de Côte-Saint-Louis

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 384 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 septembre 1983

Remplacer: le lot 167-60 et une partie du lot 167 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 septembre 1983

Cadastre: Côte-Saint-Louis, village de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 5 octobre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
096503

32031

Village de Côte-Saint-Louis

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 383 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 septembre 1983

Remplacer: le lot 10-2166 et une partie du lot 10 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 septembre 1983

Cadastre: Côte-Saint-Louis, village de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 5 octobre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
096465

32031

Canton de Doncaster

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 29g-12 et 29k-21, rang V en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 septembre 1983

Remplacer: le lot 29k-20 et une partie du lot 29g-10, rang V en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 septembre 1983

Cadastre: Doncaster, canton de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: Sainte-Lucie-des-Laurentides

Québec, le 22 septembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
09613

32031

Canton de Dubuisson

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 99-7-2, rang VII en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 septembre 1983

Remplacer: le lot 99-7-1, rang VII en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 septembre 1983

Cadastre: Dubuisson, canton de
Division d'enregistrement: abitibi
Municipalité: la ville de Val-d'Or

Québec, le 28 septembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
258406

32031

Canton de Dubuisson

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 82-1, 82-2, 82-3, 105-1-1, 105-1-6, 105-1-7, 105-2-13, rang VII en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 septembre 1983

Cadastre: Dubuisson, canton de
Division d'enregistrement: Abitibi
Municipalité: la ville de Val-d'Or

Québec, le 22 septembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
257555

32031

Canton de Dudswell

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 29, rang III en vertu des dispositions des articles 2174b du Code civil et 7 de la Loi sur le cadastre (L.R.Q., chap. C-1) dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 septembre 1983

Remplacer: une partie des lots 14E et 15G, rang III en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 septembre 1983

Cadastre: Dudswell, canton de
Division d'enregistrement: Wolfe
Municipalité: village de Bishopton

Québec, le 5 octobre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
25860

32031

Canton de Grantham

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 138-328, rang III en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 septembre 1983

Remplacer: les lots 138-221, 138-222 et une partie du lot 138-220, rang III en vertu des dispositions de

l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 septembre 1983

Cadastre: Grantham, canton de
Division d'enregistrement: Drummond
Municipalité: la ville de Drummondville

Québec, le 3 octobre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
258697

32031

Canton de Hull

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 8D-520 à 8D-529, rang V en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 septembre 1983

Remplacer: les lots 8D-298, 8D-301 et une partie des lots 8D-299, 8D-300, 8D-303, 8D-376, 8D-377 et la partie restante des lots 8D-294 à 8D-297, 8D-302, rang V en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 septembre 1983

Cadastre: Hull, canton de
Division d'enregistrement: Hull
Municipalité: la ville de Hull

Québec, le 16 septembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
257562

32031

Cité de Hull

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 599, quartier no 5 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 mars 1982

Remplacer: le lot 477-2, quartier no 5 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 mars 1982

Cadastre: Hull, cité de
Division d'enregistrement: Hull
Municipalité: la ville de Hull

Québec, le 23 septembre 1983.

32031

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
244829

Paroisse de L'Ancienne-Lorette

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1003 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 septembre 1983

Remplacer: les lots 5-63, 5-64 et une partie du lot 5 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 septembre 1983

Cadastre: L'Ancienne-Lorette, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Québec

Québec, le 30 septembre 1983.

32031

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
258487

Paroisse de L'Annonciation-du-Lac-des-Deux-Montagnes

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 17-409 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 septembre 1983

Remplacer: une partie du lot 17-83 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 septembre 1983

Cadastre: L'Annonciation-du-Lac-des-Deux-Montagnes, paroisse de
Division d'enregistrement: Deux-Montagnes
Municipalité: Oka

Québec, le 27 septembre 1983.

32031

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
096239

Paroisse de L'Assomption

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 23-56 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 septembre 1983

Remplacer: les lots 23-35 et 23-36 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 septembre 1983

Cadastre: L'Assomption, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la paroisse de L'Assomption

Québec, le 28 septembre 1983.

32031

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
096260

Paroisse de L'Assomption

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 213-20 et 213-22 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 septembre 1983

Remplacer: les lots 213-12 et 213-19 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 septembre 1983

Cadastre: L'Assomption, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la paroisse de L'Assomption

Québec, le 23 septembre 1983.

32031

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
096212

Canton de Langevin

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 33, rang VIII en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 novembre 1982

Remplacer: une partie des lots 22a et 22b, rang VIII en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 novembre 1982

Cadastre: Langevin, canton de
Division d'enregistrement: Dorchester
Municipalité: la paroisse de Sainte-Justine

Québec, le 30 septembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
250200

32031

Paroisse de Laprairie-de-la-Madeleine

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 673-1458 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 septembre 1983

Remplacer: une partie des lots 673-984 et de la partie restante des lots 673-981, 673-983 et 673-984-1 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 septembre 1983

Cadastre: Laprairie-de-la-Madeleine, paroisse de
Division d'enregistrement: Laprairie
Municipalité: la ville de La Prairie

Québec, le 3 octobre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
258527

32031

Canton de Manicouagan

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots I-15, I-16 rang I en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a

été fait au bureau d'enregistrement le 15 septembre 1983

Remplacer: les lots I-9, I-10 rang I en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 septembre 1983

Cadastre: Manicouagan, canton de
Division d'enregistrement: Saguenay
Municipalité: village de Pointe-Label

Québec, le 20 septembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
252511

32031

Village de Melbourne

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 3-5-41 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 septembre 1983

Remplacer: le lot 3-5-22 et une partie du lot 3-5-21 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 septembre 1983

Cadastre: Melbourne, village de
Division d'enregistrement: Richmond
Municipalité: village de Melbourne

Québec, le 4 octobre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
259008

32031

Cité de Montréal (quartier Saint-Antoine)

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 2213 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 septembre 1983

Remplacer: une partie du lot 1822 et la partie restante du lot 1822-72 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 septembre 1983

Cadastre: Montréal, cité de (quartier Saint-Antoine)
 Division d'enregistrement: Montréal
 Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 5 octobre 1983.

Pour le sous-ministre,
 BENOÎT GRIMARD, A.-G.
 096390

32031

Cité de Montréal (quartier Saint-Antoine)

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 2214 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 septembre 1983

Remplacer: une partie des lots 1822-2 et 1822 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 septembre 1983

Cadastre: Montréal, cité de (quartier Saint-Antoine)
 Division d'enregistrement: Montréal
 Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 5 octobre 1983.

Pour le sous-ministre,
 BENOÎT GRIMARD, A.-G.
 096482

32031

Cité de Montréal (quartier Sainte-Marie)

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1292-82 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 septembre 1983

Remplacer: le lot 1292-29 et une partie du lot 1292-30 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 septembre 1983

Cadastre: Montréal, cité de (quartier Sainte-Marie)
 Division d'enregistrement: Montréal
 Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 5 octobre 1983.

Pour le sous-ministre,
 BENOÎT GRIMARD, A.-G.
 096296

32031

Municipalité de la paroisse de Montréal

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 4990 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 septembre 1983

Remplacer: une partie des lots 35-469-2, 35-469, 35 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 septembre 1983

Cadastre: Montréal, municipalité de la paroisse de
 Division d'enregistrement: Montréal
 Municipalité: la ville de Outremont

Québec, le 5 octobre 1983.

Pour le sous-ministre,
 BENOÎT GRIMARD, A.-G.
 096234

32031

Paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 41-299 et 41-300 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 septembre 1983

Remplacer: le lot 41-285 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 septembre 1983

Cadastre: Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny, paroisse de
 Division d'enregistrement: L'Assomption
 Municipalité: la ville de Repentigny

Québec, le 23 septembre 1983.

Pour le sous-ministre,
 BENOÎT GRIMARD, A.-G.
 096187

32031

Paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 107-265 à 107-275 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 septembre 1983

Remplacer: les lots 107-13-5 à 107-13-15 et une partie du lot 107-13 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 septembre 1983

Cadastre: Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la ville de Repentigny

Québec, le 23 septembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
095926

32031

Paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 146-150 à 146-152 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 septembre 1983

Remplacer: les lots 146-80 à 146-82 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 septembre 1983

Cadastre: Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la ville de Repentigny

Québec, le 23 septembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
095654

32031

Paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 1029-119 à 1029-123 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 juin 1983

Remplacer: une partie des lots 1029-105, 1029-105-1 et 1029-116 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 juin 1983

Cet avis corrige celui paru à la *Gazette officielle du Québec* du 23 juillet 1983, no 29, année 115, page 03355

Cadastre: Notre-Dame-du-Mont-Carmel, paroisse de
Division d'enregistrement: Shawinigan
Municipalité: village de Saint-Georges

Québec, le 19 septembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
255970

32031

Paroisse de Pointe-aux-Trembles

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 386 et 387 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1^{er} septembre 1983

Remplacer: une partie du lot 191 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1^{er} septembre 1983

Cadastre: Pointe-aux-Trembles, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 5 octobre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
096385

32031

Paroisse de Pointe-aux-Trembles

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 198-701, 198-702, 199-1077, 199-1078 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 septembre 1983

Remplacer: une partie des lots 198-7, 199-1 à 199-3 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 septembre 1983

Cadastre: Pointe-aux-Trembles, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 5 octobre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
096261

32031

Paroisse de Pointe-aux-Trembles

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 199-1079 et 199-1080 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 septembre 1983

Remplacer: les lots 199-295 à 199-298 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 septembre 1983

Cadastre: Pointe-aux-Trembles, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 5 octobre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
095824

32031

Paroisse de Rivière-des-Prairies

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 225 à 238 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 septembre 1983

Remplacer: les lots 159-63 à 159-66, 159-68 à 159-71 et deux parties du lot 159 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 septembre 1983

Cadastre: Rivière-des-Prairies, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 5 octobre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
095964

32031

Paroisse de Rivière-des-Prairies

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 96-1742 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 septembre 1983

Remplacer: les lots 96-751, 96-752 et une partie du lot 96-750 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 septembre 1983

Cadastre: Rivière-des-Prairies, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 5 octobre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
095452

32031

Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 18-18 à 18-20 du rang IV du canton de Beresford en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 septembre 1983

Remplacer: les lots 18-1, 18-3 et 18-4 du rang IV du canton de Beresford en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 septembre 1983

Cadastre: Sainte-Agathe-des-Monts, paroisse de
 Division d'enregistrement: Terrebonne
 Municipalité: la ville de Sainte-Agathe-des-Monts
 Québec, le 5 octobre 1983.

Pour le sous-ministre,
 BENOÎT GRIMARD, A.-G.
 096008

32031

Paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: lelot 761-5-6 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 septembre 1983

Remplacer: les lots 761-5-2, 761-5-1-1 et une partie du lot 761-5-1 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 septembre 1983

Cadastre: Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, paroisse de
 Division d'enregistrement: Québec
 Municipalité: la ville de Loretteville (anciennement Loretteville, cité) 83-04-23

Québec, le 20 septembre 1983.

Pour le sous-ministre,
 BENOÎT GRIMARD, A.-G.
 255700

32031

Paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pérade

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 519-37, 519-45, en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 novembre 1982

Ajouter: les lots 519-33 à 519-36, en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 novembre 1982

Remplacer: une partie du lot 519-31, en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 novembre 1982

Cadastre: Sainte-Anne-de-la-Pérade, paroisse de
 Division d'enregistrement: Champlain
 Municipalité: la paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pérade
 Québec, le 28 septembre 1983.

Pour le sous-ministre,
 BENOÎT GRIMARD, A.-G.
 242888

32031

Paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 64-1319, 64-1320 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 septembre 1983

Remplacer: les lots 64-1-1, 64-2 à 64-5 et une partie du lot 64-1 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 septembre 1983

Cadastre: Saint-Antoine-de-Longueuil, paroisse de
 Division d'enregistrement: Chambly
 Municipalité: la ville de Longueuil

Québec, le 4 octobre 1983.

Pour le sous-ministre,
 BENOÎT GRIMARD, A.-G.
 256450

32031

Paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 209-1039 et 209-1040 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 septembre 1983

Remplacer: les lots 209-929 et la partie restante des lots 209-928 et 209-930 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 septembre 1983

Cadastre: Saint-Antoine-de-Longueuil, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Saint-Hubert
Québec, le 20 septembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
258441

32031

Paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 434 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 septembre 1983

Remplacer: les lots 159-528, 159-529, 159-658, 159-659, 159-593-1, 159-593-2, 159-660-1 et une partie des lots 159-593, 159-660 et 159 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 septembre 1983

Cadastre: Saint-Antoine-de-Longueuil, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Longueuil

Québec, le 20 septembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
257324

32031

Paroisse de Sainte-Catherine

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: le lot 206-16-1 en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 septembre 1983

Cadastre: Sainte-Catherine, paroisse de
Division d'enregistrement: Portneuf
Municipalité: la paroisse de Sainte-Catherine

Québec, le 16 septembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
259315

32031

Paroisse de Saint-Césaire

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 763 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 septembre 1983

Remplacer: le lot 532-4 et une partie des lots 530-12, 530, 532 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 septembre 1983

Cadastre: Saint-Césaire, paroisse de
Division d'enregistrement: Rouville
Municipalité: la paroisse de Saint-Michel-de-Rougemont

Québec, le 22 septembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
257606

32031

Paroisse de Saint-Charles-Borromée

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: la partie restante des lots 236-193, 237-17, 237-26, 238-13 et 238-14 en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 septembre 1983

Cadastre: Saint-Charles-Borromée, paroisse de
Division d'enregistrement: Joliette
Municipalité: la paroisse de Saint-Charles-Borromée

Québec, le 30 septembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
259804

32031

Paroisse de Saint-Constant

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 139-494 et 139-495 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 septembre 1983

Remplacer: le lot 139-8 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 septembre 1983

Cadastre: Saint-Constant, paroisse de
Division d'enregistrement: Laprairie
Municipalité: la ville de Delson

Québec, le 19 septembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
258138

32031

Paroisse de Saint-Étienne-de-Lauzon

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 174-22, 174-23, 174-34 à 174-38 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 septembre 1983

Remplacer: les lots 174-9, 174-10 et une partie du lot 174-8 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 septembre 1983

Cadastre: Saint-Étienne-de-Lauzon, paroisse de
Division d'enregistrement: Lévis
Municipalité: Saint-Étienne

Québec, le 22 septembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
258241

32031

Paroisse de Saint-Étienne

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 26-115 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 septembre 1983

Remplacer: les lots 26-29 à 26-31 et une partie des lots 26-28, 26-32 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 septembre 1983

Cadastre: Saint-Étienne, paroisse de
Division d'enregistrement: Trois-Rivières
Municipalité: la ville de Trois-Rivières

Québec, le 19 septembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
258035

32031

Paroisse de Saint-Eustache

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 279-421 et 279-422 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 septembre 1983

Remplacer: une partie des lots 279-414 et 279-416 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 septembre 1983

Cadastre: Saint-Eustache, paroisse de
Division d'enregistrement: Deux-Montagnes
Municipalité: la ville de Saint-Eustache

Québec, le 29 septembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
095766

32031

Paroisse de Saint-Eustache

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 36-269 et 36-270 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 septembre 1983

Remplacer: le lot 36-84 et une partie du lot 36-83 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 septembre 1983

Cadastre: Saint-Eustache, paroisse de
Division d'enregistrement: Deux-Montagnes
Municipalité: la ville de Saint-Eustache

Québec, le 27 septembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
095418

32031

Paroisse de Sainte-Famille-de-Boucherville

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 45-365 à 45-368 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 septembre 1983

Remplacer: les lots 45-358, 45-359 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 septembre 1983

Cadastre: Sainte-Famille-de-Boucherville, paroisse de Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Boucherville

Québec, le 4 octobre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

32031 258571

Paroisse de Sainte-Famille-de-Boucherville

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 46-240 à 46-255 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 septembre 1983

Remplacer: les lots 46-133 à 46-136, 46-147 et de la partie restante du lot 46-137 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 septembre 1983

Cadastre: Sainte-Famille-de-Boucherville, paroisse de Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Boucherville

Québec, le 20 septembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

32031 258525

Paroisse de Sainte-Famille-de-Boucherville

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 352 en vertu des dispositions des articles 2174b du Code civil et 7 de la Loi sur le cadastre:

(L.R.Q., chap. C-1) dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 septembre 1983

Remplacer: le lot 350 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 septembre 1983

Cadastre: Sainte-Famille-de-Boucherville, paroisse de Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Boucherville

Québec, le 20 septembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
258524

32031

Paroisse de Sainte-Flore

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: le lot 587-8 en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 septembre 1983

Cadastre: Sainte-Flore, paroisse de Division d'enregistrement: Shawinigan
Municipalité: la paroisse de Saint-Gérard-des-Laurentides

Québec, le 3 octobre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
259157

32031

Paroisse de Sainte-Foy

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 634 et 635 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 septembre 1983

Remplacer: une partie des lots 174-2-1, 174-2, 174, 176-1, 176-4, 176-5 et 176 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 septembre 1983

Cadastre: Sainte-Foy, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Sainte-Foy

Québec, le 27 septembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
258969

32031

Paroisse de Sainte-Geneviève

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 270-15 et 270-16 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 septembre 1983

Remplacer: le lot 270-12 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 septembre 1983

Cadastre: Sainte-Geneviève, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Dollard-des-Ormeaux

Québec, le 5 octobre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
096274

32031

Paroisse de Sainte-Geneviève

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 306-621 et 306-622 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 septembre 1983

Remplacer: les lots 306-551 et 306-552 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 septembre 1983

Cadastre: Sainte-Geneviève, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Dollard-des-Ormeaux

Québec, le 5 octobre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
096243

32031

Paroisse de Sainte-Geneviève

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 307-263 et 307-264 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 septembre 1983

Remplacer: les lots 307-151 et 307-166 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 septembre 1983

Cadastre: Sainte-Geneviève, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Dollard-des-Ormeaux

Québec, le 5 octobre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
096242

32031

Paroisse de Sainte-Geneviève

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 37-670 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 septembre 1983

Remplacer: le lot 37-177 et une partie du lot 37-337 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 septembre 1983

Cadastre: Sainte-Geneviève, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Pierrefonds

Québec, le 5 octobre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
096235

32031

Paroisse de Sainte-Geneviève

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 37-671 et 37-672 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a

été fait au bureau d'enregistrement le 19 septembre 1983

Remplacer: les lots 37-167 à 37-169 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 septembre 1983

Cadastre: Sainte-Geneviève, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Pierrefonds

Québec, le 5 octobre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
095595

32031

Paroisse de Saint-Hilaire

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 130-1107 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 octobre 1983

Remplacer: le lot 130-454 et une partie du lot 130-453 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 octobre 1983

Cadastre: Saint-Hilaire, paroisse de
Division d'enregistrement: Rouville
Municipalité: la ville de Mont-Saint-Hilaire

Québec, le 5 octobre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
252937

32031

Paroisse de Saint-Hippolyte

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 16-36 à 16-38, rang II, canton Wexford en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 septembre 1983

Remplacer: 16-7, 16-8, et une partie des lots 16-9, 16-17, 16-18 et 16-26, rang II, canton de Wexford en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 septembre 1983

Cadastre: Saint-Hippolyte, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la paroisse de Saint-Hippolyte

Québec, le 5 octobre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
095969

32031

Paroisse de Saint-Hyacinthe-le-Confesseur

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 321-50 à 321-53 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 septembre 1983

Remplacer: les lots 321-35 à 321-37 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 septembre 1983

Cadastre: Saint-Hyacinthe-le-Confesseur, paroisse de
Division d'enregistrement: Saint-Hyacinthe
Municipalité: la ville de Saint-Hyacinthe

Québec, le 5 octobre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
258935

32031

Village de Saint-Jean-Baptiste

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 586 à 588 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 septembre 1983

Remplacer: les lots 252 à 254 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 septembre 1983

Cadastre: Saint-Jean-Baptiste, village de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 5 octobre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
096496

32031

Paroisse de Saint-Jean-Baptiste

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: une partie du lot 271-30, en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1 octobre 1982

Cadastre: Saint-Jean-Baptiste, paroisse de
Division d'enregistrement: Rouville
Municipalité: la paroisse de Saint-Jean-Baptiste

Québec, le 29 septembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
249668

32031

Paroisse de Saint-Jean

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 315 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 septembre 1983

Remplacer: les lots 56-6, 56-7 et une partie des lots 56, 56-5 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 septembre 1983

Cadastre: Saint-Jean, paroisse de
Division d'enregistrement: Saint-Jean
Municipalité: la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu

Québec, le 22 septembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
258557

32031

Paroisse de Saint-Jean

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 321 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 septembre 1983

Remplacer: une partie du lot 63 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 septembre 1983

Cadastre: Saint-Jean, paroisse de
Division d'enregistrement: Saint-Jean
Municipalité: la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu
Québec, le 19 septembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
258449

32031

Paroisse de Saint-Jean

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 316 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 septembre 1983

Remplacer: les lots 108-120 et une partie des lots 108, 108-121 et 108-122 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 septembre 1983

Cadastre: Saint-Jean, paroisse de
Division d'enregistrement: Saint-Jean
Municipalité: la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu

Québec, le 19 septembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
258448

32031

Paroisse de Saint-Jean

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 322 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 septembre 1983

Remplacer: une partie des lots 62-121, 62 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 septembre 1983

Cadastre: Saint-Jean, paroisse de
Division d'enregistrement: Saint-Jean
Municipalité: la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu

Québec, le 19 septembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
258344

32031

Paroisse de Sainte-Jeanne-de-l'Île-Perrot

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 219-585 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 septembre 1983

Remplacer: le lot 219-4 et une partie du lot 219-5 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 septembre 1983

Cadastre: Sainte-Jeanne-de-l'Île-Perrot, paroisse de
Division d'enregistrement: Vaudreuil
Municipalité: la ville de Île-Perrot

Québec, le 30 septembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
096244

32031

Paroisse de Saint-Joseph-du-Lac

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 44-259 et 44-260 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 septembre 1983

Remplacer: les lots 44-27 à 44-29 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 septembre 1983

Cadastre: Saint-Joseph-du-Lac, paroisse de
Division d'enregistrement: Deux-Montagnes
Municipalité: village de Pointe-Calumet

Québec, le 27 septembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
096231

32031

Paroisse de Saint-Joseph

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 16-231 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 septembre 1983

Remplacer: les lots 16-45 et 16-46 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 septembre 1983

Cadastre: Saint-Joseph, paroisse de
Division d'enregistrement: Richelieu
Municipalité: la ville de Tracy

Québec, le 27 septembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
259806

32031

Paroisse de Saint-Léon-de-Standon

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: une partie du lot 323-1 en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 septembre 1983

Cadastre: Saint-Léon-de-Standon, paroisse de
Division d'enregistrement: Dorchester
Municipalité: la paroisse de Saint-Léon-de-Standon

Québec, le 3 octobre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
258772

32031

Paroisse de Saint-Lin

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 1844-13 et 1845-35 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 septembre 1983

Remplacer: les lots 1844-12 et 1845-30 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 septembre 1983

Cadastre: Saint-Lin, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la paroisse de Saint-Lin

Québec, le 28 septembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
095425

32031

Paroisse de Saint-Martin

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 733 à 789 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 septembre 1983

Remplacer: les lots 336-415, 336-419, 336-430, 341-7, 341-9, 341-10 et une partie des lots 336 et 341 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 septembre 1983

Cadastre: Saint-Martin, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 27 septembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
096467

32031

Paroisse de Saint-Martin

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 790 à 792 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 septembre 1983

Remplacer: une partie des lots 74 et 75 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 septembre 1983

Cadastre: Saint-Martin, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 27 septembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
096252

32031

Paroisse de Saint-Martin

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 10-1199 à 10-1202 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 septembre 1983

Remplacer: les lots 10-1176 et 10-1177 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 septembre 1983

Cadastre: Saint-Martin, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 27 septembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
096219

32031

Paroisse de Saint-Martin

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 652-61 à 652-69 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 septembre 1983

Remplacer: les lots 652-27 à 652-36 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 septembre 1983

Cadastre: Saint-Martin, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 27 septembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
095923

32031

Paroisse de Saint-Martin

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 256-709 et 256-711 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil

dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 septembre 1983

Ajouter: les lots 256-708 et 256-710 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 septembre 1983

Remplacer: les lots 256-685, 256-686, 256-694 et 256-695 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 septembre 1983

Cadastre: Saint-Martin, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 16 septembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
096259

32031

Paroisse de Saint-Martin

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 622-33 et 622-34 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 septembre 1983

Remplacer: les lots 622-27 et 622-28 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 septembre 1983

Cadastre: Saint-Martin, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 16 septembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
095851

32031

Paroisse de Saint-Michel-de-Vaudreuil

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 1782-51-6 et 1782-51-7 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 septembre 1983

Remplacer: le lot 1782-51-5 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 septembre 1983

Cadastre: Saint-Michel-de-Vaudreuil, paroisse de
Division d'enregistrement: Vaudreuil
Municipalité: village de Vaudreuil-sur-le-Lac

Québec, le 20 septembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
096644

32031

Paroisse de Saint-Michel-de-Vaudreuil

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 461-88 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 septembre 1983

Remplacer: les lots 461-1 à 461-4, 461-5-1, 461-40, 461-52 et une partie du lot 461-5 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 septembre 1983

Cadastre: Saint-Michel-de-Vaudreuil, paroisse de
Division d'enregistrement: Vaudreuil
Municipalité: la ville de Dorion

Québec, le 19 septembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
095680

32031

Paroisse de Sainte-Philomène

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 169-74 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 septembre 1983

Remplacer: le lot 169-65 et une partie du lot 169-66 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 septembre 1983

Cadastre: Sainte-Philomène, paroisse de
Division d'enregistrement: Châteauguay
Municipalité: la ville de Mercier

Québec, le 22 septembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
258265

32031

Paroisse de Sainte-Rose

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 355-267 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 septembre 1983

Remplacer: le lot 355-253 et une partie du lot 355-252 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 septembre 1983

Cadastre: Sainte-Rose, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 29 septembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
096233

32031

Paroisse de Saint-Sauveur

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 424-19 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 septembre 1983

Remplacer: le lot 424-7 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 septembre 1983

Cadastre: Saint-Sauveur, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la paroisse de Saint-Sauveur

Québec, le 5 octobre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
096318

32031

Paroisse de Saint-Sauveur

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 328-158 et 328-159 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 septembre 1983

Remplacer: une partie des lots 328-97 et 328-112 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 septembre 1983

Cadastre: Saint-Sauveur, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la paroisse de Saint-Sauveur

Québec, le 22 septembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
095032

32031

Paroisse de Sainte-Sophie

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 437-97, 437-98, 437-152, une partie des lots 436-123, 437-22 et la partie restante du lot 437-96 en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 septembre 1983

Cadastre: Sainte-Sophie, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: Sainte-Sophie

Québec, le 5 octobre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
095507

32031

Paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 36-140 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 septembre 1983

Remplacer: les lots 36-116 et 36-117 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le

dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 septembre 1983

Cadastre: Sainte-Thérèse-de-Blainville, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Rosemère

Québec, le 5 octobre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
096374

32031

Paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 347-21 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 septembre 1983

Remplacer: la partie restante du lot 347-19 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 septembre 1983

Cadastre: Sainte-Thérèse-de-Blainville, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Blainville

Québec, le 22 septembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
096352

32031

Paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 347-20 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 septembre 1983

Remplacer: le lot 347-18 et une partie du lot 347-19 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 septembre 1983

Cadastre: Sainte-Thérèse-de-Blainville, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Blainville

Québec, le 22 septembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
096351

32031

Paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 793-51 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 septembre 1983

Remplacer: le lot 793-2 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 septembre 1983

Cadastre: Sainte-Thérèse-de-Blainville, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Blainville

Québec, le 22 septembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
096209

32031

Paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 42-116 et 43-122 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 septembre 1983

Remplacer: les lots 42-23, 42-24, 43-10 et 43-11 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 septembre 1983

Cadastre: Sainte-Thérèse-de-Blainville, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Rosemère

Québec, le 22 septembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
095646

32031

Village de Sainte-Thérèse

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 252-11 à 252-13 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 septembre 1983

Remplacer: une partie des lots 252-1, 252-2, 252-3, 252-6, 252-7 et 252-8 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 septembre 1983

Cadastre: Sainte-Thérèse, village de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Sainte-Thérèse

Québec, le 5 octobre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
096335

32031

Paroisse de Saint-Vincent-de-Paul

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 471-381 à 471-389 et 472-152 à 472-157 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 septembre 1983

Remplacer: les lots 471-192, 471-216, 471-238 à 471-240, 472-137 à 472-139, 472-142 et une partie des lots 471-215 et 472-136 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 septembre 1983

Cadastre: Saint-Vincent-de-Paul, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 29 septembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
096325

32031

Paroisse de Sault-au-Récollet

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 332-1026 à 332-1033, 332-1036, 332-1050 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 septembre 1983

Ajouter: les lots 332-1037 à 332-1049 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 septembre 1983

Remplacer: une partie des lots 332-104, 332-733 et 332-734 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 septembre 1983

Cadastre: Sault-au-Récollet, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 5 octobre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
096300

32031

Canton de Shipton

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 31, rang II en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 septembre 1983

Remplacer: les lots 10A-1 à 10A-48, 10A-53 à 10A-56, 10A-4-1, 10A-5-1 et une partie des lots 9A, 10A, 10A-49 à 10A-52, 10A-57, 10A-58, rang II en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 septembre 1983

Cadastre: Shipton, canton de
Division d'enregistrement: Richmond
Municipalité: la ville d'Asbestos

Québec, le 4 octobre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
245011

32031

Canton de Shipton

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 31, rang III en vertu des dispositions des articles 2174*b* du Code civil et 7 de la Loi sur le cadastre: (L.R.Q., chap. C-1) dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 septembre 1983

Remplacer: les lots 7D-1 à 7D-3, 7D-10 à 7D-15, 7D-19, 7E-1, 7E-2, 7E-25 à 7E-32, 7E-26-1, 7E-26-2, 7E-50 à 7E-52, 7E-87 à 7E-89, 7E-91, 7E-92, 8B et une partie des lots 6B, 6C, 6D, 7B, 7C, 7D, 7D-8, 7E, 7E-53 à 7E-55, 7E-90 et la partie restante du lot 7D-17, rang III en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 septembre 1983

Cadastre: Shipton, canton de
Division d'enregistrement: Richmond
Municipalité: la ville d'Asbestos

Québec, le 4 octobre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
245010

32031

Canton de Shipton

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 7D-35, 7E-277, rang III en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 septembre 1983

Remplacer: les lots 7D-4, 7E-3 à 7E-11, 7E-13 à 7E-24, 7E-33 à 7E-49, 7E-82 à 7E-86, 7E-93, 7E-94, 7E-96, 7E-120 et une partie des lots 7D-6, 7D-7, 7E-53 à 7E-56, 7E-90, 7E-105 et la partie restante des lots 7D-5, 7D-8, 7D-9, 7D-16, 7E-12, 7E-57, 7E-81, 7E-95, 7E-97, 7E-100, 7E-101, 7E-104, 7E-109, 7E-119, 7E-121, rang III en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 septembre 1983

Annuler: le lot 7D-18, rang III en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 septembre 1983

Cadastre: Shipton, canton de
Division d'enregistrement: Richmond
Municipalité: la ville d'Asbestos

Québec, le 3 octobre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
245013

32031

Canton de Shipton

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le bloc I en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 septembre 1983

Remplacer: les lots 11C, 11C-1, 11D-1, 11D-1A, 11D-2 à 11D-4, 11D-222, 11D-228 à 11D-247, 11D-271 à 11D-273 rang III et une partie des lots 11A, 11B, rang II, 11D, 11D-176, 11D-193, 11D-194, 11D-206, 29 rang III et une partie du lot 31 (chemin de fer) en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 septembre 1983

Cadastre: Shipton, canton de
Division d'enregistrement: Richmond
Municipalité: la ville d'Asbestos

Québec, le 3 octobre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
245012

32031

Canton de Templeton

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 44 à 52, rang II en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 septembre 1983

Remplacer: une partie du lot 26B, rang II en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 septembre 1983

Cadastre: Templeton, canton de
Division d'enregistrement: Hull
Municipalité: la ville de Gatineau

Québec, le 28 septembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
259226

32031

Canton de Wendover

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 3-416 à 3-421 rang I en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 septembre 1983

Remplacer: les lots 3-262, 3-400 rang I en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 septembre 1983

Cadastre: Wendover, canton de
Division d'enregistrement: Drummond
Municipalité: cantons unis de Wendover et Simpson
Québec, le 3 octobre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
258912

32031

Projets de loi privés — Avis concernant les**Corporation des Marchands de Meubles du Québec**

Avis est, par les présentes, donné que la Corporation des Marchands de Meubles du Québec s'adressera, lors de la présente session législative, au Parlement pour présenter un projet de loi précisant les droits et obligations de la corporation vis-à-vis les marchands membres de la Corporation, leur accordant une reconnaissance professionnelle et assurant la protection du public.

Montréal, le 30 septembre 1983

Les procureurs de la requérante,
JODOIN & NOREAU

31640-42-4

Ville de Drummondville

Avis est, par les présentes, donné que la ville de Drummondville s'adressera au Parlement, à sa prochaine session, pour l'adoption d'une loi amendant sa charte en lui accordant des pouvoirs spéciaux sur les matières et sujets suivants:

1. L'utilisation des armoiries, écusson, symbole graphique de la ville;

2. la garde des animaux et la manière d'en disposer par l'autorité municipale dans certains cas;

3. les systèmes d'alarme;

4. l'aménagement des voies piétonnières et des pistes cyclables;

5. le détournement de la circulation pour certains travaux de voirie et le touage de véhicules enlevés ou déplacés par l'autorité municipale;

6. le stationnement de véhicules sur tout terrain;

7. les boutiques de marchandises à caractère érotique et les salons de massage;

8. le transfert d'un régime de retraite d'un employé;

9. l'augmentation des pouvoirs du greffier de la Cour municipale et sa reproduction de signature;

10. la destruction des dossiers de la Cour municipale;

11. la succession de l'Office municipal d'habitation de Drummondville-Sud et la nomination des administrateurs de l'Office municipal d'habitation de Drummondville;

12. et pour toutes autres fins.

Drummondville, le 14 octobre 1983

32051-44-4

Le conseiller juridique,
JACQUES DIONNE, avocat

Ville de Hull

Prenez avis que la ville de Hull demandera au Parlement d'amender sa charte pour y inclure le pouvoir de créer une corporation municipale d'habitation, laquelle sera à but non lucratif.

Hull, le 30 septembre 1983

31584-41-4

*Le conseiller juridique de
la ville de Hull,*
MARCEL BEAUDRY

Ville de Montréal

Avis est, par les présentes, donné que la ville de Montréal déposera devant le Parlement, lors de sa prochaine session, un projet de loi privé à l'effet d'obtenir certains pouvoirs et de modifier sa charte (1959-60, chap. 102 et ses modifications) relativement aux matières suivantes:

1. La répartition sur les propriétés riveraines d'une partie du coût de la construction d'abris de trottoirs;
2. L'immobilisation de véhicules pour défaut de paiement de contraventions;
3. Les modalités de calcul des redevances pour le remboursement du coût de construction de conduits souterrains;
4. La ratification d'ententes relatives aux régimes de retraite de la ville;
5. L'élargissement du champ de compétence des sociétés paramunicipales et le pouvoir d'en constituer à des fins spécifiques;
6. Le versement par résolution dans le domaine privé de la ville de certains terrains faisant partie de son domaine public;
7. La vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes foncières;
8. Une aide financière destinée à amortir certaines augmentations de taxes;
9. L'abolition graduelle de la surtaxe sur certains immeubles;
10. L'estimation du revenu de la ville;
11. L'abolition d'un plafond pour faire établir les alignements et niveaux de rues;
12. La signification de sommations par le dépôt dans la boîte aux lettres;
13. L'annexion du territoire de l'Île Sainte-Thérèse;
14. Le droit de creuser des tunnels en profondeur;
15. L'octroi d'un permis permanent pour les commerces et occupations;
16. La taxe sur le capital et les succursales de banques;
17. Le paiement de la cotisation dans les sociétés d'initiative et de développement des artères commerciales;
18. Les subventions à la restauration des immeubles;
19. Diverses modifications de concordance.

Montréal, le 14 octobre 1983

Les procureurs,
PÉLOQUIN, ALLARD ET LACROIX

31694-42-4

Ville de Saint-Laurent

Prenez avis que la ville de Saint-Laurent s'adressera au Parlement lors de la présente session ou d'une prochaine session, dans le but d'apporter à sa Loi constitutive des amendements ayant pour objet:

1. de modifier le mandat des membres du Comité exécutif;
2. de modifier le régime de pension applicable à certains membres du Conseil;
3. de modifier la méthode de calcul du prix de l'eau;
4. de reconnaître rétroactivement, à certaines institutions, le caractère d'institutions charitables et communautaires;
5. d'augmenter le fond de roulement de la ville;
6. d'amender l'article 461 de la Loi sur les cités et villes, ayant trait à la vente des objets non réclamés;
7. d'accorder à la ville certains pouvoirs particuliers en ce qui a trait à la conservation des documents aux archives de la ville et à leur destruction à certaines conditions;
8. d'apporter des modifications quant aux devoirs et responsabilités de certains officiers de la ville;
9. de permettre à la ville de réglementer le stationnement sur les terrains privés;
10. de donner à la ville des pouvoirs supplémentaires quant à la réglementation des appareils à jeux et des salles d'amusement;
11. de déterminer la date à partir de laquelle les subventions tenant lieu de taxes scolaires doivent être remises aux administrations scolaires;

Montréal, le 5 octobre 1983

Les procureurs,
CHAPADOS, CHEVALIER,
GAUL & VALLÉE

31723-42-4

Protection du territoire agricole — Loi sur la

Canton d'Aumont

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., chap. P-41.1, art. 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la

corporation municipale du canton d'Aumond, municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, a été adopté par le Gouvernement du Québec en date du 83 09 21, Décret numéro 1883-83. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

32032

Le président,
ME PIERRE LUC BLAIN

Municipalité de Gallix

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., chap. P-41.1, art. 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale de Gallix (SD), municipalité régionale de comté de Sept-Rivières, a été adopté par le Gouvernement du Québec en date du 83 09 21, Décret numéro 1884-83. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

32032

Le président,
ME PIERRE LUC BLAIN

Ville de Port-Cartier

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., chap. P-41.1, art. 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale de la ville de Port-Cartier, municipalité régionale de comté de Sept-Rivières, a été adopté par le Gouvernement du Québec en date du 83 09 21, Décret numéro 1885-83. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

32032

Le président,
ME PIERRE LUC BLAIN

Régie de l'assurance-maladie du Québec

Liste par région de noms et adresses d'affaires des professionnels de la santé qui entendent exercer leur profession en dehors des cadres du régime en qualité de professionnels désengagés ou de professionnels non participants ou qui ont cessé d'exercer leur activité en cette qualité, ainsi que la date à laquelle prend effet leur désengagement ou leur non-participation ou la cessation de celle-ci, publiée conformément à l'article 7.01 des règlements concernant la Loi sur l'assurance-maladie, adoptés par arrêté en conseil no 27, en date du 6 janvier 1971.

Professionnels désengagés

	Date effective du désengagement	Date effective de la fin du désengagement
--	--	--

Médecins omnipraticiens

Région de Montréal

Bailey, Gaston, 414, Queen, Rawdon, QC, J0K 1S0	81 08 29	
Duchesne, Laurent, 75, boul. Dorchester ouest, app. 1017, Montréal, QC, H2Z 1A4	71 01 29	

Région de Québec

Tremblay, Jacques, 590, St-Cyrille ouest, Québec, QC, G1S 2J1	71 05 23	
---	----------	--

Médecins spécialistes

Région de Montréal

Bardari, Alphonse, 6027, av. de Lorimier, Montréal, QC, H2G 2P2	81 10 24	
---	----------	--

Professionnels désengagés	Date effective du désengagement	Date effective de la fin du désengagement
Chirurgiens-dentistes		
<i>Région de Montréal</i>		
Lapin, Abraham, 5757, av. Decelles, app. 204, Montréal, QC, H3S 2C3	83 01 05	
Ptack, Herbert, 3535, ch. Queen Mary, app. 318, Montréal, QC	77 12 09	
<i>Région de Québec</i>		
Lauzier, Candide, 146, rue Lafontaine, C.P. 455, Rivière-du-Loup, QC	75 06 11	
<i>Région de Trois-Rivières</i>		
St-Germain, J.-A.-Guy, 179, Principale, C.P. 150, St-Guillaume-d'Upton, QC, J0C 1L0	80 12 21	
Professionnels non participants		
Médecins spécialistes		
<i>Région de Montréal</i>		
Aldous, Normand R., 4485, rue Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1E7	75 06 25	
Aronovitch, Michael, 4119, rue Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1A7	70 12 01	
Barker, Charles S., 203, avenue Ballantyne nord, Montréal-Ouest, QC, H2X 2C3	70 12 01	
Bérard, Michel J., 1440, rue Ste-Catherine ouest, app. 914, Montréal, QC, H3G 1S5	75 06 06	
Boulangier, Jean-Baptiste, 3610, avenue Atwater, Montréal, QC, H3H 1Y6	71 04 16	
Brabander, Joachim, 1390, rue Sherbrooke ouest, Montréal, QC, H3G 1J9	70 12 01	
Butler, Albert A., 1538, rue Sherbrooke ouest, Montréal, QC, H3G 1L5	70 12 01	
Caplan, Harvey, 1, Westmount Square, Westmount, QC, H3Z 2P9	83-10-18	
Carré, Antoine-Joseph, 1745, avenue Cédar, app. 1003, Montréal, QC, H3G 1A7	83-09-17	
David, Paul, 2, terrasse Les Hautvilliers, Outremont, QC, H2V 4P1	70 12 01	
Dumais, Gaston, 12245, rue Grenet, app. 112, Montréal, QC, H4J 2J6	71 03 27	
Eakin, W.W., 2, carré Westmout, app. 804, Westmount, QC, H3Z 2S4	71 01 15	
Fullerton, C.W., 1414, Drummond, Montréal, QC, H3G 1W1	70 12 01	
Gauthier, Louis-J., 5200, Bélanger, Montréal, QC, H1T 1C9	82 12 22	
Gold, Michael M., 5785, ch. de la Côte-des-Neiges, app. 105, Montréal, QC, H3S 1Y8	70 12 01	
Guérin, Marc, 646, avenue Davaar, Outremont, QC, H2V 3A9	80 08 30	
Huard, Gilles, 5200, Bélanger est, Montréal, QC, H3T 1C9	77 12 09	
Kleinman, Irwin, 3660, Peel, app. 15, Montréal, QC, H3A 1W9	83-08-11	
Korenberg, Lela C., 1538, rue Sherbrooke ouest, app. 601, Montréal, QC, H3G 1L5	72 08 26	
Langlois, Jean-Louis, 900, avenue Rockland, bureau 605, Outremont, QC, H2V 3A2	79 11 30	
Larivière, Paul, 3484, avenue Laval, Montréal, QC, H2X 3C8	70 12 01	
Lefebvre, Rodrigue, 1300, Sherbrooke est, Montréal, QC, H2L 1M2	80 07 01	
Levin, Douglas C., 176, avenue Bedbrook ouest, Montréal, QC, H4X 1R9	75 08 03	
Macdonald, Allison D., 3550, ch. de la Côte-des-Neiges, app. 110, Montréal, QC, H3H 1V4	70 12 01	
Marc Farlane, Malcolm R., 1538, rue Sherbrooke ouest, app. 601, Montréal, QC, H3G 1L5	72 08 26	
Maguire, J. Gordon, 4485, rue Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1E7	71 02 13	
Marsolais, A., 80, avenue des Monts, St-Alphonse-de-Rodriguez, QC, H3Z 1A7	76 10 14	

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
Moll, Albert Edward, 3550, ch. de la Côte-des-Neiges, app. 570, Montréal, QC, H3H 1V4	72 04 25	
Morin, Paul, 1280, Girouard, St-Hyacinthe, QC, J2S 2Z1	70 12 01	
Nadler, Norman, 4141, rue Sherbrooke ouest, app. 540, Westmount, QC, H3Z 1B8	70 12 01	
Naiman, James, 4330, rue Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1E1	72 03 01	
Scott, W. Clifford, 1260, avenue McGregor, app. 405, Montréal, QC, H3G 1B6	70 12 01	
Vineberg, Arthur, 4300, Maisonneuve ouest, Westmount, QC, H3Z 1K8	78 09 23	
Wood, David John, 4119, rue Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1A7	74 05 17	
Médecins omnipraticiens		
<i>Région de Montréal</i>		
D'Annunzio, Mario J., 75, rue Grignon, St-Eustache, QC, J7R 1C6	83 11 05	
Fontaine, André, 1800, Dessaules, St-Hyacinthe, QC, J2S 2T2	78 02 18	
Gordon, Lionel, 6235 A, avenue Lennox, Montréal, QC, H3S 2N6	72 01 15	
Joannette, Jean-Paul, 4930, avenue Mayfair, Montréal, QC, H4V 2E7	70 12 01	
Kwo, Chin, 4866, avenue Westmount, QC, H3Y 1Y1	82 06 27	
Laporte, Sylvain, 598, boul. Manseau, Joliette, QC, J6E 3E4	82 07 18	
Légaré, Jean-Jacques, 75, Grignon, St-Eustache, Québec, QC, J7P 4J2	83 09 03	
Manouvrier, Frans, 5, St-Jacques, St-Bruno-de-Montarville, QC, J3V 2E9	77 09 04	
Mayman, Abe, ch. de la Côte-des-Neiges, app. 690, Montréal, QC, H3S 1Z4	70 12 17	
Perrigard, Gordon E., 1538, Sherbrooke ouest, app. 1008-1009, Montréal, QC, H3G 1L5	82 04 22	
Robillard, Eugène, 5577, Woodbury, Montréal, QC, H3T 1S6	76 08 29	
Scott, Benjamin H., 5146, avenue Westbury, Montréal, QC, H3W 2W3	71 07 22	
Stéphanou, Denis, 135, rue Sherbrooke est, app. 312, Montréal, QC, H2X 1C6	83 11 20	
<i>Région de Trois-Rivières</i>		
Marcotte, Gaston, C.P. 457, Cap-de-la-Madeleine, QC, G8T 7W6	71 01 21	
Dentistes		
<i>Région de Montréal</i>		
Angelopoulos, Constantin, 2512, ch. Côte-Ste-Catherine, Montréal, QC, H3T 1B2	78 11 04	
Asselin, Charles, 3410, av. Benny, app. 2-A, Montréal, QC, H4B 2R8	74 08 17	
Asselin, Raymond, 45, rue St-Georges, St-Jean, QC, J3B 2S2	74 08 17	
Baril, Claude, 3703, av. Dupuis, Montréal, QC, H3T 1E5	74 08 17	
Bartos, Josef, 3535, ch. Queen Mary, app. 318, Montréal, QC, H3V 1H8	79 03 08	
Beaulieu, Mario, 3333, ch. Queen Mary, app. 465, Montréal, QC, H3V 1A2	76 02 04	
Beaumier, Georges A., 489, av. Victoria, app. 440, St-Lambert (Chambly), QC, J4P 2J3	74 09 26	
Beauséjour, Guy, 3766, ch. Queen Mary, Montréal, QC, H3V 1A6	74 08 17	
Bégin, Jacques, 3333, ch. Queen Mary, app. 440, Montréal, QC, H3V 1A2	83 09 23	
Beique Nadeau, Claude, C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	79 03 04	
Bieniecki, Irena, 531, avenue Rockland, Outremont, QC, H2V 2Z4	72 09 02	
Bisailion, Jean-Jacques, 3333, ch. Queen Mary, app. 450, Montréal, QC, H3V 1A2	74 08 17	
Bossé, Lucien, 345, av. Dorval, app. 2, Dorval, QC, H9S 3H6	74 08 17	
Bourcier, René, 5450, ch. Côte-des-Neiges, app. 600, Montréal, QC, H3T 1Y6	74 08 17	
Boyer, Guy, C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC	78 12 22	
Boyles, Williams Howard, 1414, Drummond, app. 422, Montréal, QC, H3G 1W1	71 03 02	
Brault, Alain, 1435, boul. St-Martin ouest, app. 407, Chomedey, ville de Laval, QC, H7S 2C6	81 01 08	
Brien, Normand, C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	78 11 04	

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
Brousseau, Michel, 3633, des Sources, app. 201, Dollard-des-Ormeaux, QC, H9B 2K4	76 12 03	
Burns, Frank Léonard, 1414, Drummond, app. 1022, Montréal, QC, H3H 1W1	71 02 12	
Buteau, Claude-Maryse, 2, Lalemand, Sorel, QC, J3P 2X3	78 11 04	
Cameron, A. F., 1414, Drummond, app. 1024, Montréal, QC, H3G 1W1	78 11 22	
Caplan, Herbert, 3535, ch. Queen Mary, app. 315, Montréal, QC, H3V 1H8	73 01 11	
Charland, Guy, 3416, St-Hubert, Montréal, QC, H2L 3Z7	78 10 29	
Chaumont, Alain, 117, boul. Daniel-Johnson, Laval-des-Rapides, QC, H7V 2C6	81 09 30	
Chicoine, Claude, 4159, Bélanger, Montréal, QC, HIT 1A2	75 10 10	
Chicoine, Claude R., 1553, rue Viel, Montréal, QC, H3M 1G6	74 08 17	
Chouinard, Paul-René, 8001, Les Galeries-d'Anjou, app. 225, Anjou, QC, H1M 1W9	76 11 04	
Coen, Irving Isaac, 43, avenue Donegani, app. 2, Pointe-Claire, QC, H9R 2V8	74 06 21	
Cohen, Robert Harold, 5153, avenue Coolbrook, Montréal, QC, H3X 2L2	74 08 17	
Colle, Albert Joseph, 5253, boul. Décarie, app. 218, Montréal, QC, H3W 3C3	71 02 03	
Coulombe, Roger, 4660, boul. St-Joseph, Lachine, QC, H8T 1R5	76 03 13	
Couture, Jean-Paul, 55, avenue Church, app. 36, Verdun, QC, H9S 2A3	74 08 17	
Degrandmont, Claude, 4934, Adam, Montréal, QC, H1V 1W3	72 04 08	
De Grandmont, Madeleine, 5870, Sherbrooke est, Montréal, QC, H1N 1B5	74 08 17	
Demers, Jacques, 3703, Dupuis, Montréal, QC, H3T 1E5	78 10 29	
Deniger, Albert, 433, boul. St-Joseph ouest, app. 11, Outremont, QC, H2V 2P3	78 11 04	
Dibaï, Nasser, 1650, avenue Cédar, Montréal, QC, H3G 1A4	78 06 11	
Dorfman, Sheldon, 5025, Sherbrooke ouest, app. 230, Montréal, QC, H4A 1S9	78 01 11	
Dorion, E.S., édifice Sun Life, app. 710-D, Montréal, QC, H3B 3V6	78 12 02	
Dorion, Robert, édifice Sun Life, app. 710-D, Montréal, QC, H3B 3V6	78 05 17	
Dufresne, Roger, 3333, ch. Queen Mary, app. 440, Montréal, QC, H3V 1A2	74 08 17	
Duquette, Pierre, 2900, Édouard-Montpetit, Montréal, QC, H3T 1J4	78 10 29	
Durand, Claude F., 3333, ch. Queen Mary, app. 430, Montréal, QC, H3V 1A2	78 10 29	
Duval, André, 3333, ch. Queen Mary, app. 440, Montréal, QC, H3V 1A2	78 05 06	
Eidinger, Martin, 3550, ch. Côte-des-Neiges, app. 240, Montréal, QC, H3H 1V4	77 01 20	
Elo, James Thomas, 1414, Drummond, app. 909, Montréal, QC, H3G 1L1	71 02 16	
Fagan, Fredrick, 1538, Sherbrooke, Montréal, QC, H3G 1L5	78 10 29	
Faith, Robert W., 1538, Sherbrooke ouest, app. 605, Montréal, QC, H3G 1L5	74 08 17	
Fiset, Jacques, 3333, ch. Reine-Marie, app. 420, Montréal, QC, H3V 1A2	77 04 03	
Fisher, Ronald, 855, Brunet, St-Laurent, Montréal, QC, H4M 1Y4	82 01 13	
Flam, David J., 4495, Sherbrooke ouest, Montréal, QC, H3Z 1E7	74 08 17	
Forest, Denis, C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	78 10 29	
Fortin, Jean-Marc, 300, boul. de la Concorde, Pont-Viau, ville de Laval, QC, J7G 2E6	74 08 17	
Franklin, Gérald, 4078, ch. Gage, Montréal, QC, H3Y 1R5	72 11 19	
Gagnon, Pierre, 415, boul. St-Joseph est, Montréal, QC, H2J 1J6	74 08 17	
Gagnon, Roger W., 1396, Ste-Catherine ouest, app. 316, Montréal, QC, H3G 1P9	78 10 29	
Galperin, Samuel, 5450, ch. Côte-des-Neiges, app. 318, Montréal, QC, H3T 1Y6	78 10 29	
Gauthier, Robert, 5450, ch. Côte-des-Neiges, app. 600, Montréal, QC, H3T 1Y6	78 05 20	
Go, Rosalinda, 1040, Atwater, Westmount, QC, H3Z 1X3	78 03 31	
Goldberg, Perry V., 4465, Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1E7	78 11 22	
Gravel, André-R., 9501, av. Christophe-Colomb, Montréal, QC, H2M 2E3	78 10 29	
Greenblatt, Morton Moses, 5845, ch. Côte-des-Neiges, app. 630, Montréal, QC, H3S 1Z4	82 10 02	
Griffiths, Victor Brian, 6600, route Trans-Canada, app. 802, Pointe-Claire, QC, H9R 4S2	74 08 17	
Harasymowycz, George J., 6565, boul. L'Assomption, Montréal, QC, HIT 2N2	80 10 15	
Harnott, James William, 1414, Drummond, app. 822, Montréal, QC, H3G 1W1	78 11 22	

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
Harvey, Robert F., 1650, av. Cédar, Denal Clinic, Montréal, QC, H3G 1A4	71 04 15	
Hélie, Pierre, C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	78 10 29	
Henry, Donald Ward, 227, avenue Kenaston, Mt-Royal, QC, H3R 1M3	71 01 31	
Hershenfield, Earl, 4141, Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1B8	78 06 25	
Israelovitch, Samuel, 5885, ch. Côte-des-Neiges, app. 302, Montréal, QC, H3S 2T2	77 11 10	
Jahjah, Michel, 3535, ch. Queen Mary, app. 300, Montréal, QC, H3V 1H8	78 07 29	
Jenne, Ross E., 90, ch. Morgan, Baie-d'Urfé, QC, H9X 3A8	76 01 03	
Jones, Ronald G., 3550, ch. Côte-des-Neiges, app. 320, Montréal, QC, H3H 1V4	74 08 31	
Karavannides, D.-G., 2100, Guy, app. 209, Montréal, QC, H3H 2M8	78 06 28	
Katz, Isaac, 3550, ch. Côte-des-Neiges, app. 490, Montréal, QC,	78 11 22	
Kennedy, Duncan-J., 6717, route Trans-Canada, Pointe-Claire, QC, H9R 1C4	74 08 17	
Kent, Léonard E., 4695, Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1G2	71 04 07	
Kepron, Donald, 3550, ch. Côte-des-Neiges, app. 310, Montréal, QC, H3H 1V4	79 02 25	
Kimura, Akira, 1538, Sherbrooke ouest, app. 907, Montréal, QC, H3G 1L5	74 05 31	
Kleinman, Ezra, 4415, boul. Notre-Dame ouest, app. 206, Chomedey, ville de Laval, QC, H7W 1T7	74 08 17	
Konigsberg, Sidney, 5885, ch. Côte-des-Neiges, app. 505, Montréal, QC, H3S 2T2	77 01 13	
Kopytov, Oleg S., 3535, ch. Queen Mary, app. 309, Montréal, QC, H3V 1H8	76 04 30	
Labelle, Hubert, 666, Sherbrooke ouest, 501, Montréal, QC, H3A 1E7	83 01 08	
Lachapelle, Louise, 5450, ch. Côte-des-Neiges, app. 600, Montréal, QC, H3T 1Y6	79 05 17	
Lafortune, Jean-Paul, 5704, rue Laurendeau, Montréal, QC, H4E 3W4	71 02 13	
Lafrenière, Jules, 2017, St-Hubert, Montréal, QC, H2L 3Z6	78 11 15	
Lajeunesse-Brousseau, Andrée, 454, boul. Beaconsfield, app. 4, Beaconsfield, QC, H9W 4B9	75 06 25	
Lajoie, J. Gaston, 5305, ch. Queen Mary, Montréal, QC, H3X 1T9	74 07 27	
Lalande, Jacques, 4770, de Salaberry, Montréal, QC, H4J 1H6	78 11 15	
Lamarche, Roger, 6119, avenue Monkland, Montréal, QC, H4A 1H5	74 01 13	
Lamothe-Mian, Ghislaine, 30, boul. St-Joseph est, app. 901, Montréal, QC, H2T 1G9	78 11 04	
Lapointe, Bernard, 4956, avenue Coolbrook, Montréal, QC, H3X 2K9	78 10 29	
Laporte, J.-Octave-Lucien, 8655, rue Foucher, app. 405, Montréal, QC, H2P 2C4	75 01 08	
L'Archevêque, J.-Adolphe, 4124, avenue Van Horne, Montréal, QC, H3S 1S1	78 10 29	
Larue, Charles-Arthur, 300, boul. Graham, app. 207, Mt-Royal, QC, H3P 2C8	74 06 21	
Le, Thi Kim-Mai, 6484, Sherbrooke ouest, app. 102, Montréal, QC, H4B 1N2	81 01 08	
Ledoux, R.-Robert, 3000, montée St-Hubert, St-Hubert (Chambly) QC, J3Y 4J1	81 01 10	
Lefort, Guy, 42, rue Principale est, Ste-Agathe-des-Monts, QC, J8C 1J6	74 06 20	
Lefrançois, Guy, 2150, Crescent, Montréal, QC, H3G 2B8	75 01 04	
Légaré, Jean-Claude, 1851, Sherbrooke est, app. 702, Montréal, QC, H2K 4L5	79 05 25	
Legault, J. Victor, 5757, avenue Decelles, app. 336, Montréal, QC, H3S 2C3	73 12 01	
Lemay, Louis-Philippe, C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	78 12 22	
Lépine, Louis, 3703, avenue Dupuis, Montréal, QC, H3T 1E5	74 08 17	
Lerner, Earl, 5, avenue Valois Bay, Pointe-Claire, QC, H9S 5H3	74 08 17	
L'Espérance, Jean C., 7700, St-Denis, Montréal, QC, H3R 2E8	78 10 29	
Levitt, Harvey Lawrence, 5757, avenue Decelles, app. 3, Montréal, QC, H3S 2C3	74 08 17	
Lipke, Daniel, Faculté art dentaire, Université McGill, C.P. 6070, Montréal, QC, H3A 2B2	78 01 04	
Louttit, Ronald, 4470, Sherbrooke, Westmount, QC, H3Z 1E6	78 10 29	
Lussier, Raoul-Eugène, 55, avenue Church, app. 36, Verdun, QC, H4G 3E7	74 09 19	
Macfie, Robert A., 1117, Ste-Catherine ouest, Montréal, QC, H3B 1H9	78 11 15	
Maliska, Jean, 1440, Ste-Catherine ouest, app. 600, Montréal, QC, H3G 1R8	78 10 29	

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
Maranda, Laurent, 233, ch. Côte-Ste-Catherine, Outremont, QC, H2V 2B2	78 10 29	
Marchand, Jacques-P., 5836, Sherbrooke ouest, Montréal, QC, H4A 1X3	78 10 29	
Masseredjian, Viken, 12089, avenue Marsan, Montréal, QC, H4J 1S9	78 11 05	
Masson, Jean-Pierre, 3710, Jarry est, Montréal, QC, H1Z 2C9	79 03 07	
Meloche, Paul-Ernest, 10160, Basile-Routhier, app. 1, Montréal, QC, H2C 2C4	78 10 29	
Mendel, Anita, 5200, Westburg, Montréal, QC, H3W 2W3	78 10 29	
Michaud, Françoise, 3333, ch. Reine-Marie, app. 420, Montréal, QC, H3V 1A2	77 04 03	
Michaud, Monique, C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	77 05 12	
Miller, Louis, 4635, avenue Van Horne, app. 102, Montréal, QC, H3W 1H8	78 10 29	
Miller, Seymour S., 5025, Sherbrooke ouest, app. 230, Montréal, QC, H4A 1S9	74 08 17	
Miller, Stephen, 6600, route Trans-Canada, app. 803, Pointe-Claire, QC, H9R 4S2	74 08 17	
Moran, C.-Léo, 1509, Sherbrooke ouest, app. 3, Montréal, QC, H3G 1M1	79 10 03	
Moreau, Marie-Hélène, 615, avenue Bloomfield, app. 2, Outremont, QC, H2V 3S2	80 11 06	
Moscovitch, Michael S., 4141, Sherbrooke ouest, app. 350, Westmount, QC, H3Z 1B8	78 12 14	
Munro, David John, 3550, ch. Côte-des-Neiges, app. 400, Montréal, QC, H3H 1V4	73 12 07	
Muroff, Frédéric, 1414, Drummond, app. 1104, Montréal, QC, H3G 1W1	71 03 10	
Nadeau, J.-Roland, 3550, ch. Côte-des-Neiges, app. 350, Montréal, QC, H3H 1V4	74 08 17	
Nadeau, Jean, C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	79 03 07	
Normand, Paul, 415, Ste-Hélène, Longueuil, QC, J4K 3R4	78 10 29	
Olivier, Austen W., 1414, Drummond, app. 522, Montréal, QC, H3G 1W1	74 08 17	
Olivier, Howard T., 1414, Drummond, Montréal, QC, H3G 1W1	74 10 29	
Padveen, Jack Willie, 575, av. Decelles, app. 225, Montréal, QC, H3S 2C3	82 07 23	
Payette, Martin-J., 40, rue Prieur ouest, Montréal, QC, H3L 1P8	78 12 03	
Pelletier, Georges, 2150, Crescent, Montréal, QC, H3G 2B8	75 02 10	
Pinchuk, Marvin, 4144, Sherbrooke ouest, app. 350, Westmount, QC, H3Z 1B8	77 11 18	
Poch, Lewis Neville, 1, carré Westmount, app. 346, Westmount, QC, H3Z 2P9	71 04 14	
Prosterman, Léonard, 6000, ch. Côte-des-Neiges, app. 230, Montréal, QC, H3S 1Z8	74 08 17	
Reich, Eric, 7005, ch. Kildare, app. 4, Côte-St-Luc, QC, H4W 1C1	74 08 17	
Remise, Claude, Faculté de chirurgie dentaire, C.P. 6128, succ. A, Montréal, QC, H3C 3J7	74 08 17	
Rennert, Michael D., 5165, ch. Queen Mary, app. 511, Montréal, QC, H3W 1X7	74 08 17	
Robichaud, H.-Médéric, Faculté de médecine dentaire, Université de Montréal, Montréal, QC, H3C 3J7	78 10 29	
Robinson, Wilfrid R., 3410, avenue Benny, app. 1, Montréal, QC, H4B 2R8	74 01 17	
Rosen, Harry, 3545, ch. Côte-des-Neiges, app. 107, Montréal, QC, H3H 1V1	74 02 03	
Rouleau, François, 520, Cherrier, Montréal, QC, H2L 1H3	75 05 23	
Rouleau, Pierre, 300, carré St-Louis, Montréal, QC, H2X 1A6	78 11 22	
Samis, Philip L., place Ville-Marie, app. 107, Montréal, QC, H3B 1V1		
Sanders, William, 3640, rue University, Montréal, QC, H3A 2B2	78 10 29	
Shamy, Frank E., 1414, Drummond, app. 806, Montréal, QC, H3G 1W1	74 08 17	
Shevell, Melvyn, 6000, ch. Côte-des-Neiges, app. 200, Montréal, QC, H3S 1Z8	74 04 13	
Shore, Edward, 6600, route Trans-Canada, Pointe-Claire, QC, H9R 4S2	78 10 29	
Silbert, Henryk, 3902, avenue Van Horne, Montréal, QC, H3S 1R8	78 11 22	
Silbert, Richard, 5858, ch. Côte-des-Neiges, app. 606, Montréal, QC, H3S 1Z1	78 09 24	
Small, Stanton S., 1414, Drummond, app. 1124, Montréal, QC, H3G 1W1	74 05 26	
Solomon, David, 4141, Sherbrooke ouest, app. 450, Westmount, QC, H3Z 1B8	78 11 22	
Solomon, N. Peter, 1255, rue University, Montréal, QC, H3B 3B4	78 10 29	
Stangel, Yvan, 3640, rue University, Montréal, QC, H3A 2B2	81 03 25	
Steinberg, Marvin H., 5800, boul. Cavendish, app. 303, Côte-St-Luc, QC, H4W 2T5	75 11 19	
Stutman, Martin, 4141, Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1B8	78 06 25	

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
Stutman, Peter, 3535, ch. Queen Mary, app. 301, Montréal, QC, H3V 1A8	78 10 14	
Swiston, Walter, 4695, rue Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1G2	74 08 17	
Sylvestre, Viateur, 1699, Rachel est, Montréal, QC, H2J 2K6	78 05 20	
Taylor, Donald, 4495, Sherbrooke ouest, Westmount, QC	79 10 13	
Tellier, Yves, 3333, ch. Queen Mary, app. 490, Montréal, QC, H3V 1A2	78 11 01	
Tornow, R. Alexander, 3535, ch. Queen Mary, app. 36, Montréal, QC, H3V 1H8	80 06 21	
Tremblay, Vincent, 4602, Édouard-Montpetit, Montréal, QC H3W 1P5	78 10 29	
Turgeon, Jean, Fac. méd. dentaire, C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T0	77 03 05	
Turkewicz, Jack M., C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	82 03 10	
Vachon, Claude, 1464, Crescent, Montréal, QC, H3G 2B6	74 08 17	
Vaillancourt, Alain, 729, Boisy, St-Lambert (Chambly), QC, J4R 1K1	78 11 04	
Valiquette, Jacques, 3746, ch. Côte-des-Neiges, Montréal, QC	79 01 05	
Van Becelaere J.R., 5450, ch. Côte-des-Neiges, app. 517, Montréal, QC	78 03 18	
Vinet, Ephrem, 200, rue Desnoyers, app. 815A, Pont-Viau, ville de Laval, QC, H7G 1A6	71 02 08	
Vinet, Luc, 807, boul. St-Joseph est, Montréal, QC, H2J 1K5	74 05 03	
Wainberg, Allen, 5845, ch. Côte-des-Neiges, app. 300, Montréal, QC, H3S 1Z4	75 02 15	
Weinstock, Melvyn, 1650, avenue Cedar, bureau Dental, Montréal, QC, H3G 1A4	78 11 15	
Werbitt, Marvin, 4141, rue Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1B8	78 06 25	
Williams, Gordon, 2425, Lapinière, Brossard, QC, J4Z 2K9	79 01 04	
Yergeau, Jean G., C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	78 11 04	
Yoo, Bong Sung, 6955, boulevard Taschereau, Brossard, QC, J4Z 1A7	77 10 29	
<i>Région de Québec</i>		
Beaulieu, Marcel, 3003, place Dompierre, app. 2, Ste-Foy, QC	78 01 04	
Bernard, Christian, Université Laval, QC, G1K 7P4	77 09 29	
Bernier, Louis, 1575, chemin St-Louis, Sillery, QC, G1S 1G4	75 12 30	
Boucher, Marc, 1000, chemin Ste-Foy, app. 302, Québec, QC, G1S 1L6	71 01 31	
Cloutier, Gilles, 2835, ch. Gomin, Ste-Foy, QC, G1V 2K1	78 10 29	
Dion, Majella, 1575, ch. St-Louis, Sillery, QC, G1S 1G4	74 08 17	
Fournier, André, Univ. Laval, Méd. dent., Ste-Foy, QC, G1K 7P4	78 12 20	
Gaucher, Hubert, École de médecine dentaire, Ste-Foy, QC, G1K 7P4	78 04 29	
Giguère, J.-C., 1575, chemin St-Louis, Sillery, QC, G1S 1G4	78 04 29	
Jean, Paul, 2395, chemin St-Louis, Sillery, QC, G1T 1R5	79 03 08	
Massicotte, Gérard, 1575, chemin St-Louis, Sillery, QC, G1S 1G4	74 08 17	
McGibbon, D.P., 990, avenue des Érables, app. 2, Québec, QC, G1R 2M7	74 06 09	
Proulx, Marcel, École de médecine dentaire, Université Laval, QC	77 06 30	
Roy, Serge, École de médecine dentaire, Université Laval, QC	78 11 22	
Samson, Jacques, 914, des Érables, Québec, QC, G1R 2M5	78 10 29	
Simard, Amando, 1179, avenue des Érables, Québec, QC, G1R 2N4	74 05 26	
Tardif, Normand, 678, Le Cavalier, Ste-Foy, QC, G1K 7P4	78 04 29	
<i>Région du Nord-Ouest</i>		
Bellehumeur, Claude, 10, McQuaig est, Rouyn, QC, J9X 3B4	74 04 11	
<i>Région de l'Outaouais</i>		
Fortier, Robert-A., 22, St-Malo, Aylmer, QC, J9J 1J7	81 02 05	
Lafontaine, Jean-Guy, 28, Poitiers, Touraine, QC, J8T 4K3	76 07 21	
Légaré, Pierre-B., 209, boul. Gamelin, Hull, QC, J8Y 1W2	80 01 04	
Marcil, André, 15, boul. Gamelin, Hull, QC, J8Y 6N5	79 12 28	
Proulx, Jacques, 214, boul. St-Joseph, Hull, QC, J8Y 3X4	71 05 05	

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
<i>Région du Saguenay</i>		
Bergeron, Yvon, 58, Racine ouest, Chicoutimi, QC, G7J 1E2	74 08 17	
Laplante, Yves, 58, Racine ouest, Chicoutimi, QC, G7J 1E5	77 02 18	
Tremblay, Victor, 207, Racine est, app. 405, Chicoutimi, QC	79 01 09	
<i>Région de Trois-Rivières</i>		
Dontigny, Vincent, 1350, rue Royale, app. 803, Trois-Rivières, QC, G9A 4J4	74 08 17	
Perron, Jean-Pierre, 157, Désilets, Trois-Rivières, QC, G9A 3G3	81 07 20	
<i>Région des Cantons de l'Est</i>		
Boudreau, Gérard, 142, King est, Sherbrooke, QC, J1G 1A4	78 03 19	
Cassar, Jean, 2075, Vermont, Sherbrooke, QC, J1J 1G9	81 07 10	
Lemay, Jules E. Jr, 1855, boul. Portland, Sherbrooke, QC	74 08 17	
Masella, Roger P., 1855, boul. Portland, Sherbrooke, QC, J1J 3B7	77 09 04	
Pharmaciens		
<i>Région de Montréal</i>		
Francoeur, Jacques, 167, cr. Spring Grove, Outremont, QC, H2V 3J4	73 03 15	
Martineau, Jules, 2632, Jean-Talon est, Montréal, QC, H2A 1V3	81 06 13	
<i>Région de Québec</i>		
Bouchard, Joachim, 828, St-Édouard, C.P. 280, St-Urbain, QC, J0Z 4H0	80 07 05	
Douville, Robert, 2175, Dickson, Sillery, QC, G1T 1C8	83 03 14	

32080

Régie de l'électricité et du gaz — Loi sur la

Gaz Métropolitain, inc.

Requête pour permission d'étendre le territoire et l'entreprise

Avis est, par les présentes, donné que Gaz Métropolitain, inc., distributeur de gaz aux termes de la Loi sur la Régie de l'électricité et du gaz (L.R.Q., chap. R-6) a, par sa requête R-2954-83 déposée le 3 octobre 1983, demandé à la Régie de l'électricité et du gaz de recommander au gouvernement d'octroyer à la requérante le droit exclusif de distribuer du gaz pour une période de 30 ans dans le territoire suivant, à savoir:

« Le territoire du district électoral d'Argenteuil, tel que décrit aux pages 2221 et suivantes de la *Gazette officielle du Québec* (Partie II, 30 avril 1980, no 21) en excluant dudit territoire la partie faisant déjà l'objet du territoire exclusif de la requérante, ledit territoire étant plus amplement désigné, en référence à un plan déposé au dossier, comme suit: partant du point A situé à l'intersection de la

limite nord-est du comté électoral d'Argenteuil et de la limite ouest du territoire exclusif de Gaz Métropolitain, inc. décrit à l'arrêté en conseil 825-81 du 11 mars 1981 publié à la *Gazette officielle du Québec* du 18 avril 1981, longeant ladite limite du territoire exclusif de Gaz Métropolitain, inc. vers le sud jusqu'au point B, du point B longeant les limites territoriales de la province de Québec vers l'ouest jusqu'au point C, du point C étant la limite sud-ouest du comté électoral d'Argenteuil allant vers le nord jusqu'au point D étant la limite nord-ouest dudit comté électoral et partant du point D pour se rendre au point A. »

De plus, la requérante demande à la Régie de recommander au Gouvernement du Québec de révoquer le droit exclusif de Gazifère Inc. d'exploiter une entreprise de distribution et de distribuer du gaz naturel dans le territoire ci-haut décrit, et d'être autorisée, aux termes de l'article 41 de la loi, à étendre son entreprise dans ledit territoire afin de desservir le parc industriel lourd de Lachute.

La Régie entendra cette requête au cours d'une audience publique qui sera tenue au siège social de la Régie de

l'électricité et du gaz, Montréal, 2100, rue Drummond, local 200, le lundi 12 décembre 1983 à 9 h 30, au cours de laquelle toute personne, société ou corporation désirant se porter elle-même requérante, intervenir ou soumettre des représentations, pourra se faire entendre.

Copie de la présente requête peut être obtenue en s'adressant au soussigné.

Le 19 octobre 1983

Régie de l'électricité et du gaz
Le secrétaire,

MARC B. BOISSONNAULT, C.A., ADM. A.
2100, rue Drummond, 2^e étage
Montréal, QC
H3G 1X1

31999

Services de santé et les services sociaux — Loi sur les

CENTRE PSYCHIATRIQUE DE ROBERVAL

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., chap. S-5), il a accordé des lettres patentes supplémentaires, en date du 6 octobre 1983, à la corporation CENTRE PSYCHIATRIQUE DE ROBERVAL en remplaçant à la page 1 des lettres patentes originales le deuxième alinéa par les suivants: les catégories auxquelles appartient cet établissement public sont: centre hospitalier et centre d'accueil, et en ajoutant l'alinéa suivant: « La composition du conseil d'administration de l'établissement sera celle d'un centre hospitalier ».

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD
1339-1024

31930

Société d'habitation du Québec — Loi sur la

Office municipal d'habitation de Dorion

Avis est donné qu'en vertu de l'article 57 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., chap. S-8), le

lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du 30 août 1983, constituant en corporation sans but lucratif: monsieur Bernard Graham, industriel, 40, Adèle, Dorion, QC; monsieur Germain Besner, douanier, 209, Boyer, Dorion, QC; monsieur André Chartrand, gérant, 235, Beique, Dorion, QC; pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité de Dorion, dans le district judiciaire de Beauharnois.

Société d'habitation du Québec
Le secrétaire,
JEAN-LUC LESAGE, notaire

31934

Office municipal d'habitation de Grand-Calumet

Avis est donné qu'en vertu de l'article 57 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., chap. S-8), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du 30 août 1983, constituant en corporation sans but lucratif: monsieur Gabriel Mantha, plombier, Grand-Calumet, QC; monsieur Hervé La Salle, homme d'affaires, Grand-Calumet, QC; madame Alice Pieschke, ménagère, Grand-Calumet, QC; pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité de Grand-Calumet, dans le district judiciaire de Pontiac.

Société d'habitation du Québec
Le secrétaire,
JEAN-LUC LESAGE, notaire

31935

Office municipal d'habitation de Saint-Honoré

Avis est donné qu'en vertu de l'article 57 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., chap. S-8), le lieutenant-gouverneur a délivré à l'Office municipal d'habitation de Saint-Honoré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes supplémentaires, en date du 30 août 1983, modifiant les règles qui le régissent pour l'exercice de ses pouvoirs et la désignation de ses membres.

Société d'habitation du Québec
Le secrétaire,
JEAN-LUC LESAGE, notaire

31936

Office municipal d'habitation de Saint-Romuald

Avis est donné qu'en vertu de l'article 57 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., chap. S-8), le lieutenant-gouverneur a délivré à l'Office municipal d'habitation de Saint-Romuald, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes supplémentaires, en date du 31 août 1983, changeant le nom de l'Office municipal d'habitation de Saint-Romuald-d'Etchemin en celui de « Office municipal d'habitation de Saint-Romuald ».

Société d'habitation du Québec
Le secrétaire,

JEAN-LUC LESAGE, notaire

31937

Soumissions — Demandes de**Ville de Gatineau**

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Gatineau» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 4 430 000 \$ d'obligations de la ville de Gatineau datées du 19 décembre 1983 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9 % ni supérieur à 13 % payable semi-annuellement les 19 juin et 19 décembre de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 15 h, le lundi 21 novembre 1983.

Bureau d'ouverture des soumissions

Division des obligations

Édifice Cook-Chauveau

20, avenue Chauveau

Québec, G1R 4J3

(téléc: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 19 décembre 1983.

Tableau d'amortissement — 4 430 000 \$

Année	Capital
19 décembre 1984	248 000 \$
19 décembre 1985	273 000
19 décembre 1986	301 000
19 décembre 1987	330 000
19 décembre 1988	298 000
19 décembre 1988	2 980 000
	(à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Gatineau s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 19 décembre 1983, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de différents règlements de renouvellements d'emprunt pour un montant de 1 441 700 \$ et des règlements numéros 69-78 — 345 000 aq. ég. voirie; 94-3-82 — 108 600 \$ aq. ég.; 115-78(115-1-78) — 28 700 \$ prog. de restauration de la ville; 208-80 — 22 400 \$ tr. d'amén. électrique; 220-81(220-1-82) — 18 800 \$ implantation d'une tour de radio; 221-81(221-2-82) — 61 200 \$ aq. ég. voirie, éclair.; 223-81(223-1-82) — 6 600 \$ drainage; 226-81(226-1-82) — 9 000 \$ voirie et système de signalisation; 229-82 — 197 200 \$ hon. prof.; 240-82(240-1-83) — 398 000 \$ aq. ég. voirie; 249-83 — 354 700 \$; 251-83 — 164 000 \$; 252-83 — 89 800 \$ voirie; 253-83 — 312 600 \$ hon. prof.; 255-83 — 87 700 \$ éclairage, construction d'un chalet; 256-83(256-2-83) — 318 500 \$ voirie; 257-83 — 51 800 \$ aqueduc; 262-83(262-1-83) — 139 700 \$ rénovation d'un édifice municipal; 264-83 — 200 000 \$ dépenses pour élection de novembre 1983; 265-83 — 74 000 \$ installation de feux de circulation.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le lundi 21 novembre 1983.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 21 novembre 1983 à 20 h, à l'hôtel de ville, 280 boulevard Maloney est, ville de Gatineau, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Gatineau, le 24 octobre 1983

Le greffier,

JEAN-CHARLES LAURIN

Hôtel de ville
280, boulevard Maloney est
ville de Gatineau, QC J8P 1C6
téléphone: 663-9261 code 819

32069

Ville de Métabetchouan (Lac-Saint-Jean)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Métabetchouan» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 270 000 \$ d'obligations de la ville de Métabetchouan datées du 19 décembre 1983 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9 % ni supérieur à 13 % payable semi-annuellement les 19 juin et 19 décembre de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 15 h, le lundi 21 novembre 1983.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (téléc: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 19 décembre 1983.

Tableau d'amortissement — 270 000 \$

Année	Capital
19 décembre 1984	29 000 \$
19 décembre 1985	31 000
19 décembre 1986	36 000
19 décembre 1987	40 000
19 décembre 1988	45 000
19 décembre 1988	89 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste

des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Métabetchouan s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 19 décembre 1983, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 62-80 — 50 000 \$ prog. amél. de quartiers; 99-83 — 150 000 \$ consol. de déficit 31-12-82; 100-83 — 70 000 \$ tr. de récupération d'énergie au centre sportif.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le lundi 21 novembre 1983.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 21 novembre 1983 à 20 h, à l'hôtel de ville, 81, rue Saint-André, ville de Métabetchouan, comté de Lac-Saint-Jean, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Métabetchouan, le 24 octobre 1983

Le secrétaire-trésorier,
JACQUES GAGNÉ

Hôtel de ville
81, rue Saint-André
ville de Métabetchouan
comté de Lac-Saint-Jean, QC G0W 2A0
téléphone: 349-2060, code 418 32070

Ville de Pierrefonds

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Pierrefonds» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 1 282 000 \$ d'obligations de la ville de Pierrefonds

datées du 19 décembre 1983 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9 % ni supérieur à 13 % payable semi-annuellement les 19 juin et 19 décembre de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 15 h, le mardi 22 novembre 1983.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (téléc: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 19 décembre 1983.

Tableau d'amortissement — 1 282 000 \$

Année	Capital
19 décembre 1984	63 000 \$
19 décembre 1985	68 000
19 décembre 1986	77 000
19 décembre 1987	82 000
19 décembre 1988	90 000
19 décembre 1988	902 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Pierrefonds s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 19 décembre 1983, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de différents règlements de renouvellements d'emprunt pour un montant de 786 000 \$ et des règlements suivants 836 — 35 000 \$ achat et installation système de comm.; 855 — 125 000 \$ aqueduc, égout, voirie, expropriation; 860 — 36 000 \$ frais de refinancement; 865 — 300 000 \$ pavage, trottoirs, bordures etc.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le mardi 22 novembre 1983.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mardi 22 novembre 1983 à 17 h, à l'hôtel de ville, 11072, boulevard Gouin ouest, ville de Pierrefonds, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Pierrefonds, le 26 octobre 1983

Le greffier,
GABRIEL LEGAULT

Hôtel de ville
11072, boulevard Gouin ouest
ville de Pierrefonds, QC H8Y 1X5
téléphone: 684-4480, code 514 32071

Ville de Saint-Basile-le-Grand (Chambly)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Saint-Basile-le-Grand» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 1 480 000 \$ d'obligations de la ville de Saint-Basile-le-Grand datées du 19 décembre 1983 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9 % ni supérieur à 13 % payable semi-annuellement les 19 juin et 19 décembre de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 15 h, le lundi 21 novembre 1983.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (téléc: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 19 décembre 1983.

Tableau d'amortissement — 1 480 000 \$

Année	Capital
19 décembre 1984	40 000 \$
19 décembre 1985	45 000
19 décembre 1986	47 000
19 décembre 1987	50 000
19 décembre 1988	56 000
19 décembre 1988	1 242 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Saint-Basile-le-Grand s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 19 décembre 1983, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de différents règlements de renouvellements d'emprunt pour un montant de 715 080 \$ et des règlements numéros 219 — 22 435 \$; 259 — 16 865 \$ aqueduc, égouts, pavage; 276 — 54 500 \$ stationnement municipal; 290 — 41 000 \$ aqueduc, égouts, voirie; 306 — 68 760 \$ pavage, const. de ponceaux etc.; 331 — 4 000 \$ tr. de drainage; 334 — 347 360 \$; 335-1 — 185 000 \$ aqueduc, égouts, voirie; 343 — 25 000 \$ pavage, réfection de fossés.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le lundi 21 novembre 1983.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 21 novembre 1983 à 20 h 30 à l'hôtel de ville, 204, rue Principale, ville de Saint-Basile-le-Grand, comté de Chambly, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Saint-Basile-le-Grand, comté de Chambly, le 24 octobre 1983

Le greffier,
CLAUDE COMTOIS

Hôtel de ville
204, rue Principale
ville de Saint-Basile-le-Grand
comté de Chambly, QC J0L 1S0
téléphone: 653-4261, code 514

32072

Ville de Saint-Hyacinthe (Saint-Hyacinthe)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Saint-Hyacinthe» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 2 351 000 \$ d'obligations de la ville de Saint-Hyacinthe datées du 19 décembre 1983 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9 % ni supérieur à 13 % payable semi-annuellement les 19 juin et 19 décembre de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 15 h, le lundi 21 novembre 1983.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3

(téléc: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 19 décembre 1983.

Tableau d'amortissement — 2 351 000 \$

Année	Capital
19 décembre 1984	122 000 \$
19 décembre 1985	131 000
19 décembre 1986	143 000
19 décembre 1987	155 000
19 décembre 1988	168 000
19 décembre 1988	1 632 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Saint-Hyacinthe s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 19 décembre 1983, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de différents règlements de renouvellements d'emprunt pour un montant de 1 472 500 \$ et des règlements numéros 205 — 161 500 \$; 270 — 132 000 \$ prog. amél. de quartiers; 275 — 10 000 \$; 278 — 55 000 \$ coût préparation de plans et devis; 434 — 250 000 \$ tr. réparation usine de filtration; 466 — 225 000 \$ prog. aml. de quartiers; 480 — 45000 \$ frais de refinancement.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le lundi 21 novembre 1983.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 21 novembre 1983 à 19 h 30 à l'hôtel de ville, 700, Hôtel-de-Ville, ville de Saint-Hyacinthe, comté de Saint-Hyacinthe, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Saint-Hyacinthe, comté de Saint-Hyacinthe, le 24 octobre 1983

Le greffier,
RICHARD BOUSQUET

Hôtel de ville
700, Hôtel-de-Ville
ville de Saint-Hyacinthe
comté de Saint-Hyacinthe, QC J2S 5B2
téléphone: 773-2507, code 514

32073

Syndicats professionnels — Loi sur les

LE SYNDICAT DES TRAVAILLEURS DES INDUSTRIES MÉTALLURGIQUES DE MONTRÉAL (CSN) INC.

L'inspecteur général des institutions financières, en vertu de l'article 26 de la Loi sur les syndicats professionnels, décrète la fin de l'existence corporative du syndicat suivant: « LE SYNDICAT DES TRAVAILLEURS DES INDUSTRIES MÉTALLURGIQUES DE MONTRÉAL (CSN) INC. » constitué le 28 août 1948.

Québec, le 23 septembre 1983

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

31930

Ventes par shérif

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que les TERRES ET HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus-bas.

Abitibi

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District d'Abitibi
No 605-05-000153-82
S. 605-18-000007-83

LA BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Montréal, étant aux droits de la Banque Canadienne Nationale et de la Banque Provinciale du Canada par la fusion de ces deux dernières, telle qu'approuvée par le gouverneur en conseil en date du 1^{er} novembre 1979, suivant arrêté C.P. 1979-2921, le tout en conformité de la Loi sur les banques, demanderesse, contre ROBERT BOYER, domicilié et résidant au rang 9, Landrienne, district d'Abitibi, défendeur.

« Le lot de terre connu et désigné aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel pour le canton de Landrienne, sous le numéro huit, subdivision du lot originaire numéro quatorze-A (14-A-8), du rang Neuf (9), avec les bâtisses y érigées, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à 40 774,00 \$, montant que l'adjudicataire devra payer immédiatement au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du shérif du district d'Abitibi (sous réserve toutefois du droit de rétention par le saisissant ou par un créancier hypothécaire, selon l'article 689 C.P.C.).

Pour être vendu au bureau d'enregistrement d'Abitibi, palais de justice, 891, 3^e Rue ouest, Amos, le MER-CREDI QUATORZIÈME jour de DÉCEMBRE 1983 à TREIZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
CLAUDE TURPIN (MME)

Bureau du shérif
Cour supérieure
Amos, le 17 octobre 1983

31938

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District d'Abitibi
Nos 615-05-000078-81
615-18-000015-83

CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE VAL D'OR, corporation régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit ainsi que la Loi sur les caisses d'entraide économique, ayant son siège social au 888, 3^e Avenue, Val-d'Or, district d'Abitibi, partie demanderesse, contre CECIL WALL, garagiste, domicilié et résidant au 520, rue Wolfe, Malartic, district d'Abitibi, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement d'Abitibi, 891, 3^e Rue ouest, Amos, mis en cause,

« Un certain immeuble situé à Malartic, connu et désigné comme étant le lot numéro trois cent quatorze (314) aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Fournière, (antérieurement connu et désigné comme étant le lot numéro trois cent quatorze de la subdivision du bloc numéro trois (3-314) avec bâtisse y érigée, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à 7 128,00 \$, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670e C.P.C., que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district d'Abitibi, au moment de l'adjudication.

« Un certain immeuble situé à Malartic, connu et désigné comme étant le lot numéro quatre cent trente et un (431) aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Fournière (antérieurement connu et désigné comme étant le lot numéro quatre cent trente et un de la subdivision du bloc numéro trois (3-431), avec toutes les bâtisses y dessus érigées, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à 6 624,00 \$, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670e C.P.C., que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district d'Abitibi, au moment de l'adjudication.

« Un terrain situé sur les rives du lac Malartic, lequel terrain fait partie du lot numéro vingt-huit, rang Sept (28, rg VII) du canton de Malartic. Ce terrain est borné comme suit: au nord, sur une largeur de cinquante pieds (50 pi), plus ou moins, par le lac Malartic; au sud par le chemin; à l'ouest par la propriété appartenant autrefois à Léopold Guay, laquelle fait partie dudit lot numéro 28, rang VII. Avec le chalet dessus construit. »

La mise à prix est fixée à 2 515,90 \$, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670e C.P.C., que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district d'Abitibi, au moment de l'adjudication.

Ces lots seront vendus séparément suivant l'ordre apparaissant dans l'avis de vente, au bureau du shérif, palais de justice de Val-d'Or, salle numéro trois, 900, 7^e Rue, le VENDREDI NEUVIÈME jour de DÉCEMBRE 1983 à compter de DIX heures.

Le shérif adjoint,
DENISE COULOMBE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Val-d'Or, le 21 octobre 1983

32081

Arthabaska

Saisie exécution immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District d'Arthabaska
Nos 405-02-000453-834 C.P.D.
415-18-000034-837 Shérif Arth.

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légale résultant de la fusion et continuant depuis le 1^{er} novembre 1979 la Banque Canadienne Nationale et la Banque Provinciale du Canada (Loi sur les banques, 1970 S.R.C. chap. B-1, art. 100) avec siège social au 500, place d'Armes, Montréal, demanderesse, contre MICHEL LECOURS, résidant au 1881, rue Bonaparte, appartement 6, Saint-Hubert, défenderesse.

« Un emplacement bâti, situé dans la municipalité de la paroisse de Princeville, rang Quatre du canton de Stanford, maintenant connu et désigné au cadastre officiel dudit canton de Stanford, pour le rang Quatre, comme étant une partie du lot numéro dix-huit-A (ptie 18-A, rg IV, Stanford), ledit terrain à prendre au sud du

chemin de front entre les rangs Trois et Quatre et à l'ouest de la ligne de division des lots dix-huit-A et dix-huit-C (Raoul Paquet) et mesurant, mesures anglaises, en front vers le nord de même qu'en arrière vers le sud, deux cents pieds (200 pi) de largeur sur une profondeur d'également deux cents pieds (200 pi) dans ses lignes est et ouest, le tout étant borné comme suit: en front, vers le nord, par le chemin public, du côté est par une partie du lot 18-C appartenant à Raoul Paquet, du côté ouest de même qu'à l'arrière, vers le sud, par une autre partie dudit lot appartenant au vendeur. Tel que le tout se trouve actuellement, avec un chalet dessus construit par l'acquéreur en mil neuf cent soixante-seize (1976). »

La mise à prix est fixée à 1 125,00 \$ que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement, palais de justice, 800, Bois-Francs sud, Arthabaska, le MARDI SIXIÈME jour de DÉCEMBRE 1983 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
DENIS NOËL, *avocat*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Arthabaska, le 19 octobre 1983 32000

Beauce

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauce
C.S.Q. 200-05-002249-832
S. 350-18-000053-836

ASSURANCE-VIE DESJARDINS, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 200, avenue des Commandeurs, Lévis, district de Québec, demanderesse, contre EUGÈNE CLICHE, domicilié au 385, Notre-Dame sud, Sainte-Marie de Beauce, défendeur.

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot originaire numéro mille cent vingt-sept (1127) d'une partie révisée du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Marie, maintenant dans la ville de Sainte-Marie, division d'enregistrement de Beauce; avec la bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances, et servitudes actives et passives. Sujet ledit immeuble à une servitude d'égout en faveur de la municipalité de la ville de Sainte-Marie, suivant acte enregistré sous le numéro 238624. Sujet également ledit immeuble à une autre servitude d'égout ainsi qu'à une servitude d'aque-

duc stipulées à l'acte de vente enregistré sous le numéro 270236 comme devant être consenties en faveur de la municipalité de la ville de Sainte-Marie.

La mise à prix est fixée à 170 392,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra payer au shérif de Beauce, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Beauce, 111, 107^e Rue de la Station, Beauceville, le SEP-TIÈME jour de DÉCEMBRE 1983 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
GISÈLE PARÉ

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Joseph-de-Beauce, le 20 octobre 1983 32001

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauce
C.S.Q. 200-05-002134-828
S. 350-18-000052-838

L'OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC, corporation régie par la Loi sur le crédit agricole du Québec, ayant son siège social au 1020, route de l'Église, ville de Sainte-Foy, district de Québec, ès qualités de mandataire de la Fiducie du Québec, corporation légalement constituée, ayant son siège social en la ville de Montréal, demanderesse, contre ROGER VACHON, domicilié à rang 4, Saints-Anges, comté de Beauce, QC, G0S 3E0, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR du bureau de la division d'enregistrement de Beauce, mis en cause.

Un immeuble situé à Saints-Anges, Beauce, connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro mille cent cinquante-huit (ptie 1158) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Joseph, division d'enregistrement de Beauce, mesurant cent cinquante pieds (150 pi) dans sa ligne nord-est, trois cent pieds (300 pi) dans sa ligne sud-est, et de là en direction sud-est sur une distance de deux cent trente-six pieds et six dixièmes (236,6 pi) et de là en direction sud-ouest sur une distance d'environ dix-huit arpents (18 arp) la ligne sud-ouest mesurant environ trois cent soixante-dix pieds (370 pi), la ligne nord-ouest mesurant environ onze arpents et demi (11 ½ arp), deux cent vingt pieds (220 pi) et neuf cent cinq pieds (905 pi), et quatre cent soixante-six pieds (466 pi) allant ainsi rejoindre la ligne nord-est, et borné comme suit: au nord-est partie par le

chemin public du lieu, et partie par le terrain de Fernand Vachon, au sud-est par le terrain de Fernand Vachon, au sud-ouest par le terrain de Gérard Lefebvre et au nord-ouest par le terrain de Gilles Mercier.

Sauf et à distraire du terrain présentement décrit un terrain mesurant environ deux cent vingt pieds (220 pi) dans ses lignes nord-ouest et sud-est et trois cent soixante-huit pieds (368 pi) dans ses lignes nord-est et sud-ouest appartenant à monsieur Fernand Vachon, le coin nord du terrain ainsi distrait étant situé à une distance de mille trois cent soixante et onze pieds (1 371 pi) du chemin public, mesuré en longeant la ligne séparant le lot 1158 du lot 1157 au cadastre susdit. Avec et en faveur dudit immeuble deux servitudes perpétuelles de passages, telles que stipulées à l'acte d'échange intervenu entre monsieur Fernand Vachon et l'emprunteur, et enregistré sous le numéro 311159. Le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, et servitudes actives et passives, apparentes ou occultes pouvant l'affecter. Conformément au jugement rendu, le 3 mars 1983, par Gérard Grenier, protonotaire spécial, autorisant la vente globale des biens ci-dessous décrits: vingt-cinq (25) cages à mise-bas, fabrication domestique 1978; deux (2) cages à pouponnière de 10 pieds × 34 pieds de fabrication domestique, 1978; un (1) écurer Lajoie, 320, 1977; deux (2) silos à moulée de 560 p.c. et 440 p.c. de marque Fort Métal; conjointement avec la vente des immeubles.

La mise à prix est fixée à 35 324,50 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra payer au shérif de Beauce, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Beauce, 111, 107^e Rue de la Station, Beauceville, le SEPTIÈME jour de DÉCEMBRE 1983 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
GISELÈ PARÉ

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Joseph-de-Beauce, le 19 octobre 1983 31972

Bedford

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Montréal

No 500-05-012016-802

S. 460-18-000268-837

CAISSE D'ÉCONOMIE DES EMPLOYÉS DU C.N., corps politique légalement constitué, ayant un bureau et son siège social au 1830, rue Leber, ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre DAME AILEEN WELLMAN, domiciliée et résidant dans la paroisse de Sainte-Pudentienne à Roxton-Pond, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Shefford, mis en cause.

« Un certain immeuble, étant la subdivision numéro onze du lot originaire numéro 3-C (3C-11) du Onzième Rang du comté de Shefford à Roxton-Pond, paroisse de Sainte-Pudentienne. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Bedford, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 1 059,30 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Shefford, 77, rue Principale, 2^e étage, Granby, le MARDI TREIZIÈME jour de DÉCEMBRE 1983 à QUINZE heures.

Le shérif,
ME AIMÉ BEAUDRY

Bureau du shérif
Cour supérieure
Granby, le 20 octobre 1983

32022

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Bedford

No 460-05-000152-830

S. 460-18-000270-833

CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE GRANBY, régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 33, rue Dufferin, Granby, district de Bedford, partie demanderesse, contre S.D. ARTILLIN INC., corps politique et incorporé, ayant un bureau à Waterloo, district de Bedford,

partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Shefford, mis en cause.

« Un immeuble connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du village de Waterloo comme étant le lot numéro un de la subdivision officielle du lot originaire numéro mille quarante-deux (1042-1); avec les bâtisses y érigées portant le numéro d'immeuble 35, rue Allen, Waterloo, QC. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Bedford, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 12 960,50 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Shefford, 77, rue Principale, 2^e étage, Granby, le MARDI TREIZIÈME jour de DÉCEMBRE 1983 à QUATORZE heures.

Le shérif,
ME AIMÉ BEAUDRY

Bureau du shérif
Cour supérieure
Granby, le 17 octobre 1983

32002

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Bedford
No 455-05-000054-838

LACO ÉLECTRIQUE INC., corporation légalement constituée, ayant un bureau au 419, rue Sud, Cowansville, district de Bedford, partie demanderesse, contre RÉAL LAGÛE, faisant affaires sous la raison sociale de Entreprises Électriques Lagüe Enr., domicilié et résidant au 233, rue Larocque, Cowansville, district de Bedford, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Missisquoi, mis en cause.

« Le lot numéro cent vingt et un de la subdivision du lot originaire numéro cent soixante (no 160-121) aux plan et livre de renvoi officiels du village de Cowansville, avec bâtisse y dessus érigée portant le numéro d'immeuble 233, rue Larocque dans ladite ville de Cowansville. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire

devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Bedford, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 9 800,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle, soit 1,12, par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Missisquoi, 1, rue Principale, Bedford, le MERCREDI ONZIÈME jour de JANVIER 1984 à QUATORZE heures.

Le shérif,
P.-É. BÉLISLE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Cowansville, le 19 octobre 1983

31973

Bonaventure

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Bonaventure
Nos 105-18-0000008-838
105-05-000078-838

CAISSE POPULAIRE DE CAPLAN, corporation légalement constituée, ayant un bureau à Caplan, comté et district de Bonaventure, QC, demanderesse, contre PLACIDE BOURDAGES, domicilié et résidant à Caplan, comté et district de Bonaventure, QC, défenderesse, et ANDRÉ DUMAIS, RÉGISTRATEUR, division d'enregistrement de Bonaventure no 1, New-Carlisle, mis en cause.

« Un certain terrain ou emplacement situé à Caplan, comté de Bonaventure, dans le Premier Rang du canton de Hamilton, connu et désigné comme étant une partie de la subdivision numéro neuf du lot originaire numéro sept (ptie 7-9) du cadastre officiel révisé pour le canton de Hamilton, première division d'enregistrement de Bonaventure, mesurant deux cent dix-huit pieds et un dixième (218,1 pi) dans sa ligne nord-est; neuf cent deux pieds et cinq dixièmes (902,5 pi) dans sa ligne sud-est; cent soixante-neuf pieds et huit dixièmes (169,8 pi) et vingt-neuf pieds et huit dixièmes (29,8 pi) dans sa ligne sud; neuf cent vingt-huit pieds et un dixième (928,1 pi) dans sa ligne nord-ouest, et étant borné comme suit: vers le nord-est par partie du lot 7-9, propriété de Robert Bujold; vers le sud-est par le lot 1368 (route Dion); vers le sud par le lot 7-7 et 7-8; vers le nord-ouest par une partie du lot 6-4 décrit au paragraphe ci-après.

Un certain terrain ou emplacement situé à Caplan, comté de Bonaventure, dans le Premier Rang du canton de Hamilton, connu et désigné comme étant une partie de la subdivision numéro quatre du lot originaire numéro six (ptie 6-4) du cadastre officiel révisé pour le canton de Hamilton, première division d'enregistrement de Bonaventure, mesurant cent soixante-treize pieds et six dixièmes (173,6 pi) dans sa ligne nord-est; neuf cent vingt-huit pieds et un dixième (928,1 pi) dans sa ligne sud-est; cent soixante-treize pieds et sept dixièmes (173,7 pi) dans sa ligne sud; neuf cent quarante-trois pieds et sept dixièmes (943,7 pi) dans sa ligne nord-ouest, et étant borné comme suit: vers le nord-est par une partie du lot 6-4, propriété de Robert Bujold; vers le sud-est par une partie du lot 7-9 décrit au paragraphe ci-dessous; vers le sud par le lot 6-3 et vers le nord-ouest par le lot 4-5.

Le tout tel qu'il se trouve présentement, avec maison et bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à 4 403,20 \$ pour le lot 7-9 et 5 882,40 \$ pour le lot 6-4, soit 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Bonaventure, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de New-Carlisle, district de Bonaventure, le SEIZIÈME jour de DÉCEMBRE 1983 à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
ANTONIN LEBRASSEUR

Bureau du shérif
Cour supérieure
New-Carlisle, le 20 octobre 1983 32023

Gaspé

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Gaspé
No 110-05-0000146-833

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 440, boulevard Dorchester ouest et un bureau au 220, Commerciale, Chandler, district de Gaspé, partie demanderesse, contre AUTOMOBILES G.A.C. INC., corporation légalement constituée, ayant un bureau au 413, boulevard Grand-Pabos, Chandler, district de Gaspé, partie défenderesse.

« Une propriété commerciale (garage et dépendances) située à Grande-Rivière (Petit-Pabos), comté de Gaspé,

étant les lots quatorze A, subdivision un, quatorze B, subdivision un et quinze A, subdivision deux (lots 14-A-1, 14-B-1 et 15-A-2), du Premier Rang de la municipalité de Petit-Pabos, municipalité de Pabos, division d'enregistrement de Gaspé à Percé. Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Gaspé, conformément à l'article 670e C.P.C., est fixé à la somme de 2 842,50 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Gaspé, palais de justice de Percé, le MARDI VINGTIÈME jour de DÉCEMBRE 1983 à NEUF heures.

Le shérif adjoint,
PIERRETTE B. CLOUTIER

Bureau du shérif
Cour supérieure
Percé, le 17 octobre 1983 32003

Hauterive

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Hauterive
No 655-05-000122-838
S. 655-18-000036-833

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT, demanderesse, contre TANCÈRE ASSELIN, défendeur.

Un immeuble connu et désigné comme étant la redivision six de la redivision cinq de la subdivision deux cent six du lot originaire bloc sept (bloc 7-206-5-6) et la redivision neuf de la subdivision deux cent quarante-six du lot originaire bloc sept (bloc 7-246-9) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel du canton de Laflèche, comté de Saguenay, ville de Hauterive, avec toutes les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, portant le numéro d'immeuble 1010, Henri, Hauterive.

La mise à prix est fixée à 18 039,50 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipi-

pales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Hauterive, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du registraire de la division d'enregistrement de Saguenay, palais de justice, avenue Mance, Baie-Comeau, le MARDI SIXIÈME jour de DÉCEMBRE 1983 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PATSY CAISSY

Bureau du shérif
Cour supérieure
Baie-Comeau, le 14 octobre 1983 31940

Iberville

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District d'Iberville
No 755-05-189-835

SOCIÉTÉ NATIONALE DE FIDUCIE, corporation légalement constituée en vertu des lois de la province de Québec, ayant son siège social dans la ville de Montréal, dit district en sa qualité de fiduciaire pour le bénéfice de la Société d'entraide économique de St Jean et Iberville et LA SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE ST JEAN ET IBERVILLE, partie demanderesse, contre LE PALAIS DE LA ROULETTE INC. *ET AL.*, corporation légalement constituée ayant son bureau au 835, Saint-Jacques, Saint-Jean, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Saint-Jean, 320, Séminaire, Saint-Jean, partie mise en cause.

« Un emplacement situé en la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, ayant front sur la rue Saint-Jacques, connu et désigné comme étant le lot numéro quatre-vingt-douze de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent deux (lot 102-92) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Jean, avec une bâtisse dessus construite et portant le numéro d'immeuble 835, rue Saint-Jacques. »

Évaluation municipale: 747 700,00 \$

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser audit shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication, est fixé à 25 % de l'évaluation, soit 181 481,00 \$ compte tenu du facteur établi pour le rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Saint-Jean, 320, Séminaire, Saint-Jean, QC, le QUATORZIÈME jour de DÉCEMBRE 1983 à DIX heures TRENTE.

Le shérif,
SERGE HÉBERT

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jean-sur-Richelieu, le 21 octobre 1983 31974

Mingan

Bref d'exécution de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Mingan
No 650-05-000235-821
S. 650-18-000045-835

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 58, Portage-des-Mousses, Port-Cartier, district de Mingan, partie demanderesse, contre DAME ANDRÉE MURRAY, autrefois du 88, rue Simard, Port-Cartier, et maintenant d'adresse inconnue, partie défenderesse.

« Un immeuble connu et désigné comme étant le lot deux cent quatre (lot 204) du rang A (rg A), aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Leneuf, division d'enregistrement de Saguenay, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif suivant l'article 688a C.P.C., au moment de l'adjudication, soit en argent ou par chèque visé, est fixée à 3 325,00 \$, soit 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur d'évaluation réelle 1,00.

Pour être vendu au bureau du secrétaire-trésorier de la municipalité de la ville de Port-Cartier, 40, rue Parent, Port-Cartier, le JEUDI HUITIÈME jour de DÉCEMBRE 1983 à ONZE heures.

Sept-Îles, le 17 octobre 1983

L'officier du shérif,
DENYS LOCAS

Truchon & Truchon, huissiers
724, rue Bourgeois, app. 2
Sept-Îles, QC
Tél.: 962-4966

32074

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Mingan
 Nos 650-05-000058-833
 650-18-000032-833

LA BANQUE DE MONTRÉAL, corporation légalement constituée, ayant une succursale au 390, rue Brochu, Sept-Îles, partie demanderesse, contre FRED-DI LANFRANCO, demeurant au 543, promenade Montrose, Beaconsfield, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Sept-Îles, mis en cause.

Un immeuble connu et désigné comme étant:

a) « Une partie du lot vingt-six-A-un du rang Un (partie du lot 26-A-1, rg 1), village des Sept-Îles, mesurant vingt-quatre pieds (24 pi) de largeur au nord-est et au sud-ouest par soixante-huit pieds et un dixième (68,1 pi) de profondeur au sud-est et soixante-six pieds et deux dixièmes (66,2 pi) de profondeur au nord-ouest, le tout plus ou moins en mesures anglaises, et borné comme suit: au nord-ouest par la rue Père-Divet, au nord-est par le lot 26-B, au sud-est par le lot 27-A-1 et au sud-ouest par une partie du lot 26-A-1 appartenant à Les Agences Publicitaires du Nouveau Québec Inc.

b) Une partie du lot vingt-six-B du rang Un (partie du lot 26-B, rg Un), village des Sept-Îles, mesurant vingt-quatre pieds (24 pi) de largeur au nord-est et au sud-ouest par soixante pieds et neuf dixièmes (60,9 pi) de profondeur au nord-ouest et cinquante-neuf pieds (59 pi) de profondeur au sud-est, et borné comme suit: au nord-ouest par la rue Père-Divet, au nord-est par la rue Place-du-Commerce, au sud-est par le lot 27-A-1 et au sud-ouest par le lot 26-A-1, plus ou moins en mesures anglaises.

c) Une partie du lot vingt-sept-A-un du rang Un (partie du lot 27-A-1, rg 1), village des Sept-Îles, mesurant soixante pieds (60 pi) de largeur au nord-est et au sud-ouest par cent vingt-sept pieds et un dixième (127,1 pi) de profondeur au nord-ouest et au sud-est, plus ou moins mesures anglaises, et borné comme suit: au nord-ouest par le lot 26-A-1 et 26-B, au nord-est par la rue Place-du-Commerce, au sud-est par la rue Levesque et au sud-ouest par cette autre partie du lot 27-A-1 étant la propriété de Les Agences Publicitaires du Nouveau Québec Inc.

Le tout aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel pour le canton de Letellier, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication est fixé selon l'article 688.1 du Code de procédure civile à 57 962,25 \$ et payable soit en argent ou par chèque visé.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Sept-Îles, palais de justice, 425, rue Laure, Sept-Îles, le QUATORZIÈME jour de DÉCEMBRE 1983 à ONZE heures.

L'officier autorisé du shérif,
 MADELEINE BÉRUBÉ

Roger Bérubé & Ass., huissiers
 619, Brochu, bureau 101
 Sept-Îles, QC
 Tél.: 962-5267

31975

Montréal

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
 Cour provinciale — District de Montréal
 No 500-02-033290-839

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Toronto et un bureau au 1155, boulevard Dorchester ouest, ville et district de Montréal, demanderesse, contre NORBERT GUYOT, résidant et domicilié au 70, chemin Île-Roussin, Laval-sur-le-Lac, district de Laval, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de Laval, mis en cause.

« Un emplacement situé dans la ville de Laval (Île-Roussin) connu et désigné comme étant la subdivision deux de la subdivision un de la subdivision neuf du lot deux cent trente-cinq (235-9-1-2) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Dorothée, comté de Laval, avec la bâtisse dessus érigée portant le numéro 70, boulevard de l'Île-Roussin. Sujet à une servitude de vue et de passage, telle que créée dans les actes de vente enregistrés à Laval sous les numéros 51654 et 51655. Étant sujet à une servitude de vue et de passage, telle que créée dans un acte de correction et de cession enregistré sous le numéro 452891. »

La mise à prix est fixée à 54 103,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laval, 155, boulevard Je-me-Souviens, Laval, QC, le NEU-

VIÈME jour de DÉCEMBRE 1983 à ONZE heures
TRENTÉ.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 21 octobre 1983 32052

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-018719-813

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légale, ayant son siège social au 500, place d'Armes, ville et district de Montréal, demanderesse, contre CONSTRUCTION C.A.M.I. INC., 5485, chemin Côte-Saint-Luc, Montréal, et CLAUDE VERREAULT, 5262, Globert, Montréal, et M. LABERGE INC., 4381, rue Saint-Jacques, Montréal, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de Chambly, mis en cause.

Les immeubles de la codéfenderesse, M. Laberge Inc.:

« Un immeuble situé sur le boulevard Brassard dans la cité de Chambly, désigné sous le numéro sept de la resubdivision du lot numéro douze de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent quatre (104-12-7) des plan et livre de renvoi officiels du village du Bassin de Chambly. Avec une maison y érigée portant les numéros 559, 561 et 563, boulevard Brassard dans la cité de Chambly, dont le mur nord est mitoyen par destination de père de famille. Tel que le tout se trouve actuellement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble. »

La mise à prix est fixée à 20 250,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Chambly, 201, place Charles-Lemoine, édifice Montval, Longueuil, QC, le HUITIÈME jour de DÉCEMBRE 1983 à ONZE heures TRENTÉ.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 24 octobre 1983 32053

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-018809-812

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légale, ayant son siège au 500, place d'Armes, ville et district de Montréal, demanderesse, contre CONSTRUCTION C.A.M.I. INC., 5485, chemin Côte-Saint-Luc, Montréal, et CLAUDE VERREAULT, 5262, Globert, Montréal, et M. LABERGE INC., 4381, rue Saint-Jacques, Montréal, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de Chambly, mis en cause.

Les immeubles de la codéfenderesse: M. Laberge Inc.:

« Un immeuble situé sur le boulevard Brassard, Chambly, désigné sous le numéro quatre de la resubdivision du lot numéro douze de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent quatre (104-12-4) des plan et livre de renvoi officiels du village du Bassin de Chambly, avec une maison y érigée portant les numéros 583, 585 et 587 dudit boulevard Brassard, dont le mur sud est mitoyen par destination de père de famille. Tel que le tout se trouve actuellement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble. »

La mise à prix est fixée à 20 031,25 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Chambly, 201, place Charles-Lemoine, édifice Montval, Longueuil, QC, le HUITIÈME jour de DÉCEMBRE 1983 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 24 octobre 1983 32054

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-018505-816

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légale ayant son siège social au 500, place d'Armes, ville et district de Montréal, demanderesse, contre

CONSTRUCTION C.A.M.I. INC., 5485, chemin Côte-Saint-Luc, Montréal, et MICHEL LAROSE, 480, avenue Greenoch, Mont-Royal, et M. LABERGE INC., 4381, rue Saint-Jacques, Montréal, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de Chambly, mis en cause.

Les immeubles de la codéfenderesse: M. Laberge Inc.:

« Un immeuble situé sur le boulevard Brassard, dans la cité de Chambly, désigné sous le numéro huit de la resubdivision du lot numéro douze de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent quatre (104-12-8) des plan et livre de renvoi officiels du village du Bassin de Chambly; avec une maison y érigée portant les numéros 551, 553 et 555 dudit boulevard Brassard dans la cité de Chambly, dont le mur sud est mitoyen. Tel que le tout se trouve actuellement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble. »

La mise à prix est fixée à 20 250,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Chambly, 201, place Charles-Lemoyne, édifice Montval, Longueuil, QC, le HUITIÈME jour de DÉCEMBRE 1983 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 24 octobre 1983

32055

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-018507-812

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légale, ayant son siège social au 500, place d'Armes, ville et district de Montréal, demanderesse, contre CONSTRUCTION C.A.M.I. INC., 5485, chemin Côte-Saint-Luc, Montréal, et MICHEL LAROSE, 480, avenue Greenoch, Mont-Royal, et M. LABERGE INC., 4381, rue Saint-Jacques, Montréal, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de Chambly, mis en cause.

Les immeubles de la codéfenderesse, M. Laberge Inc.:

« Un immeuble situé sur le boulevard Brassard, dans la cité de Chambly, désigné sous le numéro trois de la resubdivision du lot numéro douze de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent quatre (104-12-3) des plan et livre de renvoi officiels du village du Bassin de Chambly; avec une maison y érigée portant les numéros 591, 593 et 595 dudit boulevard Brassard, dont le mur nord est mitoyen, par destination de père de famille. Tel que le tout se trouve actuellement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble. »

La mise à prix est fixée à 19 062,50 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Chambly, 201, place Charles-Lemoyne, édifice Montval, Longueuil, QC, le HUITIÈME jour de DÉCEMBRE 1983 à QUATORZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 24 octobre 1983

32056

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-000660-835

BANQUE NATIONALE DU CANADA, partie demanderesse, contre LUCIANO PIAZZA, demeurant et résidant au 3656, Bélair, Saint-Michel, district de Montréal, province de Québec, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur promenade London en la ville de Beaconsfield, connu et désigné comme étant la subdivision trois cent vingt-cinq du lot originaire vingt (20-325) et la subdivision un de la subdivision trois cent vingt-six du lot originaire vingt (20-326-1) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Pointe-Claire, avec la bâtisse dessus érigée, portant le numéro d'immeuble 297, promenade London. Sujet à une servitude en faveur de Bell Canada et Hydro-Québec en vertu d'un acte enregistré à Montréal sous le numéro 2309245. Tel que le tout se trouve présentement, avec tous ses droits, circonstances et dépendances, sans exception ni réserve. »

La mise à prix est fixée à 51 264,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice à Montréal, 10 rue Saint-Antoine est, Montréal, local 7.81, le DOUZIÈME jour de DÉCEMBRE 1983 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 24 octobre 1983 32057

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-017891-829

BANQUE NATIONALE DU CANADA, demanderesse, contre DOMINIQUE SICARÍ, résidant et domicilié au 12655, 41^e Avenue, Rivière-des-Prairies, district de Montréal, défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

Un emplacement ayant front sur le boulevard Gouin est en la ville de Montréal, connu et désigné comme étant le lot numéro six cent quatorze de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre-vingt-quatorze (94-614) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Rivières-des-Prairies, division d'enregistrement de Montréal. Avec une maison dessus érigée portant les numéros 9560 et 9570, boulevard Gouin est (autrefois connus comme étant les numéros 11222 et 11224 dudit boulevard Gouin est) en la ville de Montréal. Tel que le tout se trouve présentement, avec toutes les servitudes actives, passives, apparentes ou occultes, attachées audit immeuble, le tout sans exception ni réserve.

La mise à prix est fixée à 22 600,50 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice à Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, Montréal, local 7.81, le SEPTIÈME jour de DÉCEMBRE 1983 à ONZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 24 octobre 1983 32058

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-007301-839

CAISSE POPULAIRE LAVAL DES RAPIDES, société régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son bureau principal au 387, rue Laurier, ville de Laval, district de Montréal, demanderesse, contre D & S AVIATION INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social au 671, boulevard des Laurentides, ville de Laval, district de Montréal, et RONALD GARDNER, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de Laval, mis en cause.

L'immeuble de la défenderesse D & S Aviation Inc.:

« Un emplacement situé à Laval, composé comme suit:

a) d'une partie du lot A de la subdivision officielle du lot originaire numéro sept (7^{ptie} A) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Vincent-de-Paul, division d'enregistrement de Laval; mesurant cent pieds (100,0 pi) dans une première ligne nord-ouest, cent cinquante-neuf pieds (159,0 pi) dans une première ligne sud-ouest, vingt-huit pieds et six dixièmes de pied (28,6 pi) dans une dernière ligne nord-ouest, cent soixante-neuf pieds (169,0 pi) dans sa ligne nord-est, cent vingt-huit pieds et six dixièmes de pied (128,6 pi) dans sa ligne sud-est, dix pieds (10,0 pi) dans une dernière ligne sud-ouest, pour une superficie de cinq mille huit cent trente-trois pieds carrés (5 833 pi²), mesures anglaises et plus ou moins, et bornée comme suit: dans une première ligne nord-ouest et dans une première ligne sud-ouest par une autre partie dudit lot originaire 7-A; dans une dernière ligne nord-ouest par un passage étant une autre partie dudit lot originaire 7-A; dans sa ligne nord-est par la partie du lot 32-A dudit cadastre ci-après décrite; dans sa ligne sud-est par le lot 7-104-1 et une partie du lot 7-104 dudit cadastre; dans une dernière ligne sud-ouest par le boulevard des Laurentides.

b) d'une partie du lot A de la subdivision officielle du lot originaire numéro trente deux (32^{ptie} A) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-

Vincent-de-Paul, division d'enregistrement de Laval; mesurant quatre-vingt-deux pieds et quatre dixièmes de pied (82,4 pi) dans ses lignes nord-ouest et sud-est, cent soixante-neuf pieds (169,0 pi) dans ses lignes nord-est et sud-ouest, pour une superficie de treize mille neuf cent vingt-cinq pieds carrés (13 925 pi²), mesures anglaises et plus ou moins, et bornée comme suit: dans sa ligne nord-ouest par un passage étant une autre partie dudit lot 32A; dans sa ligne nord-est par deux parties dudit lot 32-A; dans sa ligne sud-est par une partie du lot 32-800 dudit cadastre; dans sa ligne sud-ouest par la partie dudit lot 7-A dudit cadastre ci-haut décrite.

Avec bâtisse y érigée portant le numéro 671, boulevard des Laurentides, Pont-Viau, ville de Laval. Avec sujet et à toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit emplacement et notamment une servitude dont copie fut déposée au bureau de la division d'enregistrement de Laval sous le numéro 120559. »

La mise à prix est fixée à 27 016,10 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laval, 155, boulevard Je-me-Souviens, Laval, QC, le NEUVIÈME jour de DÉCEMBRE 1983 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 21 octobre 1983

32059

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-000811-834

LA CAISSE POPULAIRE ST-LOUIS DE FRANCE, corps politique et compagnie incorporés, ayant son bureau principal et place d'affaires au 745, rue Roy est, Montréal, district de Montréal, demanderesse, contre JEAN FOUCAULT, 3389, rue Beaubien est, ville et district de Montréal, GILLES POIRIER, 445, Yvon-Berger, Sainte-Rose, Laval, district de Montréal, JACQUES ROULEAU, 13, terrasse Paquin, Pont-Viau, Laval, district de Montréal, et/ou de lieux inconnus, et JEAN LOUIS BERGERON, 2344, rue Saint-Jacques

ouest, ville et district de Montréal et/ou de lieux inconnus, ANDRÉ LONGTIN, 2344, rue Saint-Jacques ouest, ville et district de Montréal, et/ou de lieux inconnus, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur la rue Louvain (41^e Rue), ville Saint-Michel, Montréal, et composé:

a) de la resubdivision numéro deux de la resubdivision numéro quarante-cinq de la subdivision numéro un du lot originaire numéro trois cent cinquante-six (356-1-45-2) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sault-au-Récollet;

b) de la resubdivision numéro deux de la resubdivision numéro quarante-six de la subdivision numéro un dudit lot originaire numéro trois cent cinquante-six (356-1-46-2) auxdits plan et livre de renvoi officiels.

Avec toutes les bâtisses dessus érigées et portant le numéro d'immeuble 3588, rue Louvain (41^e Rue, Saint-Michel), Montréal.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble et notamment avec une servitude de vue telle que créée aux termes de l'acte enregistré à Montréal sous le numéro 1638583, le tout sans aucune exception ni réserve. »

La mise à prix est fixée à 6 384,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le DOUZIÈME jour de DÉCEMBRE 1983 à QUATORZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 21 octobre 1983

32060

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-005886-831

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE MANUFACTURERS — THE MANUFACTURERS LIFE IN-

SURANCE COMPANY, corps politique dûment incorporé, ayant un bureau au 2000, rue Mansfield, 3^e étage, ville et district de Montréal, demanderesse, contre DAME NUYEMI ZAKAROGU, épouse séparée de biens de Artin Kabadayi, résidant au 7755, boulevard de L'Acadie, appartement 302, ville et district de Montréal, défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur le boulevard L'Acadie en la ville de Montréal, connu et désigné comme étant les subdivisions deux cent soixante-sept, deux cent soixante-huit, deux cent soixante-neuf et deux cent soixante-dix du lot originaire six cent trente-trois (633-267, 268, 269 et 270) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Laurent, mesurant cent pieds de largeur par soixante-huit pieds de profondeur, mesures anglaises et plus ou moins; avec la bâtisse portant le numéro d'immeuble 7755, boulevard de L'Acadie. »

La mise à prix est fixée à 117 420,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le DOUZIÈME jour de DÉCEMBRE 1983 à ONZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 24 octobre 1983

32061

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-005960-834

COMPAGNIE TRUST ROYAL, corporation légalement constituée, ayant son siège social et son principal bureau au 630, boulevard Dorchester ouest, ville et district de Montréal, demanderesse, contre CLIFFORD MEILLEUR, résidant et domicilié au 1474, rue Robillard, cité de Saint-Hubert, district de Montréal, et DAME NEITA SAVORY, épouse de Clifford Meilleur, domiciliée et résidant au 1474, rue Robillard, cité de Saint-Hubert, district de Montréal, et monsieur

PAUL ROBERT, avocat, résidant et domicilié au 900, rue Richer, ville de Sainte-Adèle, district de Terrebonne, codéfendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de Chambly, mis en cause.

« Un emplacement situé sur le boulevard Marie dans la municipalité de Saint-Hubert, connu et désigné comme étant:

a) Le lot numéro cinq cent quatre-vingt-dix-huit de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent trente-quatre (234-598) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil, division d'enregistrement de Chambly;

b) Une partie du lot numéro cinq cent quatre-vingt-dix-sept de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent trente-quatre (234-ptie 597) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil, division d'enregistrement de Chambly, mesurant trois pieds et vingt-cinq centièmes de pied (3,25 pi) dans sa ligne nord-est, trois pieds et huit centièmes de pied (3,08 pi) dans sa ligne sud-ouest et vingt-huit pieds (28 pi) de profondeur, borné en front au sud-ouest, à l'arrière au nord-est et au sud-ouest par les résidus dudit lot 234-597 et au nord-ouest par le lot 234-598;

Avec les bâtisses dessus érigées portant le numéro d'immeuble 2031, boulevard Marie, ville de Saint-Hubert; et

c) Une partie du lot numéro cinq cent quatre-vingt-dix-sept de la subdivision officielle du lot originaire deux cent trente-quatre (234-ptie 597) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil; division d'enregistrement de Chambly, étant le résidu de ladite subdivision après déduction de la partie ci-haut mentionnée en b) et mesurant vingt-huit pieds de largeur par quatre-vingt-six pieds et deux dixièmes de pied de profondeur et borné au nord-est par le boulevard Marie, au sud-est par une rue (234-530), au sud-ouest par le résidu de ladite subdivision et au nord-ouest par une ruelle (234-603).

Avec les bâtisses dessus érigées portant le numéro d'immeuble 2027, boulevard Marie, tel que le tout subsiste avec circonstances et dépendances. Sujet à toutes servitudes apparentes ou occultes, le tout sans aucune restriction ou réserve.

La mise à prix est fixée à 13 286,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Chambly, 201, place Charles-Lemoyne, édifice Montval, Longueuil, QC, le QUINZIÈME jour de DÉCEMBRE 1983 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 24 octobre 1983 32062

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montréal
No 500-02-038221-839

G.U.S. CANADA/DIVISION WOODHOUSE, 5377, chemin Côte-de-Liesse, Montréal, demanderesse, contre LYDIA BROWNES HUSBANDS, 35, croissant Balko, Dollard-des-Ormeaux, défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

Lydia Brownes Husbands est propriétaire d'un immeuble désigné comme suit: le lot 244-171 du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Geneviève, de forme irrégulière, borné au nord-est par les lots numéros 244-181 et 244-182, au sud par le lot numéro 244-141 (parc), à l'ouest par le lot numéro 244-8 (croissant Balko), au nord-ouest par le lot numéro 244-172, mesurant quatre-vingt-onze pieds et cinquante-six centièmes de pied (91,56 pi, soit 27,91 m) dans la ligne nord-est, cent neuf pieds et soixante-dix-neuf centièmes de pied (109,79 pi, soit 33,46 m) dans la ligne sud, quarante pieds et trente-trois centièmes de pied (40,33 pi, soit 12,29 m) dans une ligne ouest le long d'un arc de cercle engendré par un rayon de 30,0 pi, soit 9,14 m, cinq pieds et quatre-vingt-dix-huit centièmes de pied (5,98 pi, soit 1,82 m) dans une autre ligne ouest le long d'un arc de cercle engendré par un rayon de 30,0 pi, soit 9,14 m, quatre-vingt-dix-sept pieds et huit dixièmes de pied (97,8 pi, soit 29,81 m) dans la ligne nord-ouest, contenant en superficie six mille trois cent quarante-huit pieds carrés (6 348,00 pi², soit 589,75 m²). Avec la bâtisse dessus construite portant le no d'immeuble 35, croissant Balko à Dollard-des-Ormeaux.

La mise à prix est fixée à 15 202,25 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le SEPTIÈME jour de DÉCEMBRE 1983 à QUATORZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 24 octobre 1983 32063

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montréal
No 500-02-052388-829

VILLE DE LA PRAIRIE, demanderesse, contre GESTION R. POULIN & J. CORMIER INC., et KOVSHOFF, KOVSHOFF, & CO. INC., défenderesses, et LE RÉGISTRATEUR du bureau de la division d'enregistrement de Laprairie, mis en cause.

« a) Le lot numéro soixante-sept de la subdivision officielle du lot numéro trois cent dix-sept (317-67) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Laprairie-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Laprairie;

b) Les lots numéros cent trente-six, cent quarante-cinq, cent quarante-six, cent quarante-sept, cent quarante-huit, cent quarante-neuf, cent cinquante-trois, cent cinquante-quatre, cent cinquante-cinq et cent cinquante-six de la subdivision officielle du lot numéro trois cent dix-huit (318-136, 145, 146, 147, 148, 149, 153, 154, 155 et 156) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Laprairie-de-la-Madeleine;

c) Le lot numéro cent cinquante et un de la subdivision officielle du lot numéro trois cent dix-neuf (319-151) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Laprairie-de-la-Madeleine. ».

La mise à prix est fixée à 1 495,72 \$ quant aux lots 318-149 et 319-151. Ces lots seront vendus en bloc.

La mise à prix est fixée à 1 479,07 \$ quant au lot 318-136.

La mise à prix est fixée à 1 498,50 \$ quant au lot 318-145.

La mise à prix est fixée à 1 498,50 \$ quant au lot 318-146.

La mise à prix est fixée à 1 498,50 \$ quant au lot 318-147.

La mise à prix est fixée à 1 498,50 \$ quant au lot 318-148.

La mise à prix est fixée à 1 498,50 \$ quant au lot 318-154.

La mise à prix est fixée à 1 498,50 \$ quant au lot 318-155.

La mise à prix est fixée à 1 498,50 \$ quant au lot 318-156.

La mise à prix est fixée à 1 495,72 \$ quant aux lots 317-67 et 318-153. Ces lots seront vendus en bloc.

Ces différents montants représentent 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Les lots 318-149 et 319-151 seront vendus en bloc et les lots 317-67 et 318-153 seront aussi vendus en bloc.

Les lots 318-136, 318-145, 318-146, 318-147, 318-148, 318-153, 318-155 et 318-156 seront vendus séparément.

Les ventes auront lieu au bureau d'enregistrement de Laprairie, 214, rue Saint-Ignace, La Prairie, QC, le TREIZIÈME jour de DÉCEMBRE 1983 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 24 octobre 1983

32064

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour fédérale du Canada — District de Montréal
No T-3481 82

Dans l'affaire de la Loi de l'impôt sur le revenu, du Régime de pensions du Canada, de la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, et dans l'affaire d'une cotisation ou des cotisations établies par le ministre du Revenu national en vertu d'une ou plusieurs des lois suivantes: la Loi de l'impôt sur le revenu, le Régime de pensions du Canada et la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, contre DOMENICO CIANCIUSI, 11211, Georges-Pichet, Montréal-Nord, province de Québec, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Un emplacement situé en la cité de Montréal-Nord, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro

cinq cent trente-neuf de la subdivision officielle du lot originaire numéro trente et un (31-ptie 539) au cadastre de la paroisse de Sault-au-Récollet en la municipalité de la cité de Montréal-Nord, telle partie étant de figure rectangulaire, bornée vers le sud-ouest par le lot 31-1139; vers le nord-ouest, nord-est et sud-est par partie dudit lot 31-539, et mesurant cinquante pieds (50 pi) de largeur par une profondeur de sept pieds (7 pi) et contenant une superficie de trois cent cinquante pieds carrés (350 pi²), mesures anglaises et plus ou moins, le tout sans bâtisse. Tel que le tout se trouve présentement sans exception ni réserve et avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble. »

La mise à prix est fixée à 194,25 \$., soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le SEPTIÈME jour de DÉCEMBRE 1983 à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 24 octobre 1983

32065

Québec

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-001965-826
S. 200-18-000297-836

CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE LÉVIS, corporation légalement constituée, régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 45, route Trans-Canada ouest, Lévis, district de Québec, demanderesse, contre PLACEMENTS G.A. VEILLEUX INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social au 43, route Trans-Canada ouest, Lévis, district de Québec, et NOUVEAU DÉCOR MEUBLES (1979) LTÉE, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 43, route Trans-Canada ouest, Lévis, district de Québec, et GÉRALD

VEILLEUX, 8, de l'Esplanade, Lévis, et ALAIN VEILLEUX, 40, Saint-Étienne, appartement 41, Lévis, défendeurs conjoints et solidaires.

« Un immeuble situé à Lévis à l'angle ouest des rues Delisle et route Trans-Canada (route no 2) et connu comme étant les subdivisions quatre et cinq du lot originaire cinquante-sept (57-4 et 57-5) de même que les redivisions un - un - deux et un - un - un - deux - deux du même lot originaire cinquante-sept (57-1-1-2 et 57-1-1-1-2-2) du cadastre officiel révisé d'une partie de la paroisse de Notre-Dame-de-la-Victoire, division d'enregistrement de Lévis, avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances et tel que le tout apparaît à un plan et certificat de localisation préparés par Benoît Émond, arpenteur-géomètre, et en date du 9 novembre 1973. »

La mise à prix est fixée à deux cent quatorze mille neuf cent quarante-huit dollars (214 948,00 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Lévis, 6, route Trans-Canada ouest, Lévis, le TREIZIÈME jour de DÉCEMBRE 1983 à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
GHISLAINE GINGRAS

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 5 novembre 1983

32041

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-002408-834
S. 200-18-000270-833

J-ANDRÉ LECLERC, homme d'affaires, domicilié et résidant au 2785, rue Poitiers, Sainte-Foy, district de Québec, et TERRAZO MOSAÏQUE & TUILES INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social au 1430, rue William, Sillery, district de Québec, demandeurs, contre LES APPARTEMENTS LAROCHELLE INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social au 1430, rue William, Sillery, district de Québec, défenderesse.

« 1. Un emplacement formé des lots suivants:

a) La subdivision un de la subdivision quatre de la subdivision cinq du lot originaire numéro deux cent soixante-dix-neuf (279-5-4-1) du cadastre officiel pour

la paroisse de Charlesbourg, division d'enregistrement de Québec.

b) Tout le résidu non subdivisé de la subdivision quatre de la subdivision cinq du lot originaire deux cent soixante-dix-neuf (279-5-4 ptie n.s.) du même cadastre, composé de deux morceaux de terrain montrés par un liséré rouge sur un plan préparé par monsieur Jude Audet, arpenteur-géomètre, le 4 août 1977, et désignés respectivement comme suit:

i. Un morceau de terrain borné au sud-est par les lots 279-5-1 et 270-5-4-1, au sud-ouest par le lot 279-4-12, au nord-ouest par le lot 279-5-3 et au nord-est par les lots 279-5-3 et 279-5-2 ptie, et contenant en superficie onze mille trois cent trente et un pieds carrés (11 331 pi²); ce morceau est circonscrit par une ligne partant d'un point marqué A sur le plan susdit, situé au coin est du lot 279-4-12 et courant de là en direction nord-ouest sur une distance de quatre-vingt-quatorze pieds et vingt-quatre centièmes (94,24 pi) jusqu'au point B; de là, en direction nord-est sur une distance de cent trois pieds et six dixièmes (103,6 pi) jusqu'au point C; de là, en direction sud-est sur une distance de cinquante-six pieds (56 pi) jusqu'au point D; de là, en direction nord-est sur une distance de quarante-cinq pieds (45 pi) jusqu'au point E, de là, en direction sud-est sur une distance de trente et un pieds et quatre-vingt-quinze centièmes (31,95 pi) jusqu'au point F; de là, en direction sud-ouest sur une distance de trente et un pieds et quatre-vingt-quatre centièmes (31,84 pi) jusqu'au point G; de là, en direction sud-ouest sur une distance de cent quinze pieds et quatre centièmes (115,04 pi) jusqu'au point de départ A.

ii. Un morceau de terrain borné au sud-est par les lots 279-A partie, 279-A-251 partie et 279-A-251-3, au sud-ouest par le lot 279-4-13, au nord-ouest par les lots 279-5-1, 279-5-4-1 et 279-5-2 partie et au nord-est par le lot 279-5-2 partie; ce morceau est circonscrit par une ligne partant d'un point marqué H; sur le plan susdit, situé au coin nord du lot 279-4-13 et courant de là en direction nord-est sur une distance de cent seize pieds et seize centièmes (116,16 pi) jusqu'au point J; de là, en direction nord-est sur une distance de trente pieds et cinquante-six centièmes (30,56 pi) jusqu'au point K de là, en direction nord-est sur une distance de quatre pieds et quatre-vingt-quatorze centièmes (4,94 pi) jusqu'au point L; de là, en direction nord-est sur une distance de quatre-vingt-seize pieds (96 pi) jusqu'au point M; de là, en direction sud-est sur une distance de trente-trois pieds (33 pi) jusqu'au point N; de là, en direction sud-ouest sur une distance de deux cent cinquante-deux pieds et neuf dixièmes (252,9 pi) jusqu'au point O; de là, en direction nord-ouest sur une distance de soixante et un pieds et deux centièmes (61,02 pi) jusqu'au point de départ H, et contenant en superficie dix mille treize pieds carrés (10 013 pi²).

c) La subdivision douze de la subdivision quatre du lot originaire deux cent soixante-dix-neuf (279-4-12) du même cadastre.

d) La subdivision treize de la subdivision quatre du lot originaire deux cent soixante-dix-neuf (279-4-13) du même cadastre.

e) La subdivision un de la subdivision cinq du lot originaire deux cent soixante-dix-neuf (279-5-1) du cadastre susdit.

f) La subdivision neuf de la subdivision quatre du lot originaire numéro deux cent soixante-dix-neuf (279-4-9) du même cadastre.

Le tout avec la bâtisse dessus construite située au 5610, 2^e Avenue ouest, Charlesbourg, circonstances et dépendances.

2. Un emplacement formé des lots suivants:

a) La subdivision trois de la subdivision cinq du lot originaire numéro deux cent soixante-dix-neuf (279-5-3) du cadastre officiel pour la paroisse de Charlesbourg, division d'enregistrement de Québec.

b) La subdivision onze de la subdivision quatre du lot originaire numéro deux cent soixante-dix-neuf (279-4-11) du même cadastre.

c) La subdivision un de la subdivision un de la subdivision quatre du lot originaire numéro deux cent soixante-dix-neuf (279-4-1-1) du même cadastre.

Le tout avec la bâtisse dessus construite, située au numéro 5620, 2^e Avenue ouest, Charlesbourg, circonstances et dépendances.

3. Un emplacement formé des lots suivants:

a) La subdivision un de la subdivision deux de la subdivision cinq du lot originaire numéro deux cent soixante-dix-neuf (279-2-1) du cadastre officiel pour la paroisse de Charlesbourg, division d'enregistrement de Québec.

b) Tout le résidu non subdivisé de la subdivision deux de la subdivision cinq du lot originaire numéro deux cent soixante-dix-neuf (279-5-2 ptie n.s.) du même cadastre, pouvant se décrire, y inclus le lot numéro 279-5-2-1, de la façon suivante: de figure irrégulière, partant d'un point A sur le plan ci-après mentionné et se dirigeant dans une direction nord-ouest sur une distance approximative de deux cent vingt-deux pieds (222 pi) jusqu'au point B; de là, dans une direction ouest sur une distance de soixante-treize pieds (73 pi) jusqu'au point C; de là, dans une direction nord sur une distance de trente-deux pieds (32 pi) jusqu'au point D; de là, dans une direction est sur une distance de cent soixante et un pieds (161 pi) jusqu'au point E; de là, dans une direction sud-est, sur une distance de deux

cent quarante-huit pieds (248 pi) jusqu'au point F; de là, dans une direction sud-ouest sur une distance de trente-six pieds (36 pi) jusqu'au point G; de là, dans une direction nord-ouest, sur une distance de trente-trois pieds (33 pi) jusqu'au point H; de là, dans une direction sud-ouest sur une distance de quatre-vingt-seize pieds (96 pi) jusqu'à un point A, le point de départ, et ainsi borné: vers le nord-ouest par la ligne de chemin de fer du Canadien National, vers l'est par la Première Avenue, vers le sud-est et le sud par les lots 279-A-251-3, 279-5-4 non subdivisé et 279-5-3, vers le sud-ouest par les lots 279-5-4-1, 279-5-4 non subdivisé et 279-5-3.

Le tout tel qu'indiqué par un liséré rouge sur un plan annexé à l'original d'un acte de vente par Les Immeubles André Côté Ltée à Monsieur J. André Leclerc, reçu devant Me Bernard Samson, notaire, le 22 septembre 1977 et enregistré à Québec, le 23 septembre 1977, sous le numéro 889289.

Le tout avec bâtisse dessus construite située au numéro 5655, 1^{re} Avenue, Charlesbourg, circonstances et dépendances. Sujets les lots numéros 279-4-9 et 279-5-1, à une servitude d'acqueduc et d'égout en faveur de la cité de Charlesbourg, enregistrée à Québec, sous le numéro 517484; sujet les lots numéros 279-5-4-1 et 279-5-2-1, à une autre semblable servitude enregistrée à Québec, sous le numéro 707043. »

La mise à prix est fixée à quatre cent trente-trois mille trois cent soixante-douze dollars et cinquante cents (433 372,50 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc suivant jugement de Me Gérard Grenier, protonotaire spécial, le 20 octobre 1983.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, Québec, le DOUZIÈME jour de DÉCEMBRE 1983 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
GHISLAINE GINGRAS

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 5 novembre 1983

32042

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Québec

C.S.Q. 200-05-003404-832

C.P.Q. 200-02-005345-834

S. 200-18-000296-838

GORGES MARTIN, JEAN DAGENAI, PAUL GIGUÈRE, étant tous les administrateurs de COPROPRIÉTÉ LE PLATEAU, 2, rue du Plateau, Beaupré, district de Québec, G0A 1E0, demandeurs, contre ROBERT DEPAOLO, résidant et domicilié dans l'État du Massachusetts, U.S.A., a/s de Yankee Holiday, Fife & Drum Building, Towne House Square, Marblehead, Massachusetts, U.S.A. 01945, défendeur.

« Cette fraction composée de la partie exclusive connue et désignée comme étant la subdivision numéro treize du lot numéro six cent soixante-deux (662-13) du cadastre officiel pour la paroisse de Sainte-Anne, division d'enregistrement de Montmorency, et de la quote-part afférente dans les parties communes, lesquelles sont connues et désignées comme étant la subdivision numéro un du lot numéro six cent soixante-deux (662-1) du même cadastre. »

La mise à prix est fixée à quatorze mille soixante-cinq dollars et soixante cent (14 065,60 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Montmorency, 7007, avenue Royale, Château-Richer, le DOUZIÈME jour de DÉCEMBRE 1983 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
GHISLAINE GINGRAS

Bureau du shérif

Cour supérieure

Québec, le 5 novembre 1983

32043

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Québec

C.S.Q. 200-05-001136-832

S. 200-18-000277-838

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUE ET DE LOGEMENT, demanderesse, contre CONRAD SIMARD, domicilié et résidant au 542, Saint-Edmond, Stoneham, QC, défendeur.

« Un immeuble connu et désigné comme étant la resubdivision un de la subdivision vingt-cinq du lot original numéro deux cent trente-sept (237-25-1) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Jean-Chrysostome, division d'enregistrement de Lévis; sujet ledit immeuble à une servitude en faveur d'Hydro-Québec enregistrée le huit août mil neuf cent soixante-dix-sept (1977) sous le numéro 210383. Le tout avec bâtisse dessus en construction, circonstances et dépendances et portant le numéro d'immeuble 308, des Bernaches, Charny, QC. »

La mise à prix est fixée à dix mille sept cent soixante et onze dollars et vingt cents (10 771,20 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Lévis, 6, route Trans-Canada ouest, Lévis, le TREIZIÈME jour de DÉCEMBRE 1983 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
GHISLAINE GINGRAS

Bureau du shérif

Cour supérieure

Québec, le 5 novembre 1983

32044

Rimouski*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Rimouski

No 100-18-000049-833

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant son siège social dans les ville et district de Montréal, et un bureau au 1511, boulevard Jacques-Cartier, Mont-Joli, district de Rimouski, partie demanderesse, contre CENTRE DE DISTRIBUTION D'ÉQUIPEMENTS FORESTIERS DE L'EST DU QUÉBEC INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social à Price, district de Rimouski, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Matane, mis en cause.

« Un terrain, de figure irrégulière, situé à Grand-Métis, désigné comme étant une partie des lots soixante-dix-neuf et quatre-vingt (ptie 79 et 80) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Octave-de-Métis, fief Pachot, division d'enregistrement de Matane, borné au nord-est par le lot 77, au sud-est par une partie des lots 79 et 80

(route Grand-Métis), vers le sud-est par le lot 82 (Hydro-Québec) et vers le nord-ouest par une partie des lots 79 et 80 (Hydro-Québec), mesurant en mesures anglaises, six cent soixante-dix-huit pieds (678 pi) vers le nord-est, six cent vingt-six pieds (626 pi) au sud-est, trois cent quarante-quatre pieds et sept dixièmes (344,7 pi) et quatre cent quarante-six pieds (446 pi) vers le sud-ouest et six cents pieds (600 pi) vers le nord-ouest; contenant en superficie, quatre cent vingt et un mille six cent cinquante pieds carrés (421 650 pi²); avec bâtisses dessus construites et dépendances. Ce terrain est sujet à une servitude en faveur de la Commission hydroélectrique de Québec. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Rimouski, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à 27 957,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Matane, 750, du Phare ouest, Matane, le VENDREDI SEIZIÈME jour de DÉCEMBRE 1983 à QUINZE heures.

Le shérif adjoint,
MONIQUE LEPAGE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Rimouski, le 20 octobre 1983

32004

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Rimouski
No 100-18-000047-837

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant son siège social dans les ville et district de Montréal, et un bureau au 1511, boulevard Jacques-Cartier, Mont-Joli, district de Rimouski, partie demanderesse, contre LISE OUELLET, domiciliée et résidant au 19, avenue Saint-Philippe, Price, district de Rimouski, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Matane, mis en cause.

« Un immeuble situé au Village de Price, composé d'un terrain désigné comme étant le lot quatorze de la subdivision du lot originaire cinq (5-14), rang A, canton de Cabot, cadastre officiel de la paroisse de Saint-Octave-de-Métis, village de Price, et le lot soixante-

deux de la subdivision du lot originaire quatre-vingt-onze (91-62) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Octave-de-Métis, village de Price, et d'une maison dessus construite, circonstances et dépendances. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Rimouski, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à 7 219,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Matane, 750, du Phare ouest, Matane, le VENDREDI SEIZIÈME jour de DÉCEMBRE 1983 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
MONIQUE LEPAGE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Rimouski, le 21 octobre 1983

32005

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Rimouski
No 100-18-000048-835

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant son siège social dans les ville et district de Montréal et un bureau au 554, boulevard Perron, Carleton, district de Gaspé, partie demanderesse, contre TRANSPORTS MARCEL RIOUX LTÉE, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Saint-Gabriel, district de Rimouski, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Rimouski, mis en cause.

« Un emplacement situé dans le village de Saint-Gabriel, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro onze-B (ptie 11-B), dans le rang Quatre (4), pour le cadastre officiel du canton de Fleuriau, division d'enregistrement de Rimouski, mesurant cent soixante-huit pieds (168 pi) de front du nord au sud, sur cent cinquante pieds (150 pi) de profondeur de l'est à l'ouest, mesures anglaises, borné au nord-est par une rue, au nord-ouest et au sud-ouest par la propriété de monsieur Albert Valcourt ou représentants et au sud-est en partie par la propriété de monsieur Lauréat McCarthy ou représentants et en partie par la propriété de monsieur Albert Valcourt ou représentants, avec toutes

les bâtisses dessus construites circonstances et dépendances. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Rimouski, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à 13 335,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Rimouski, 320, Saint-Germain est, Rimouski, le JEUDI HUITIÈME jour de DÉCEMBRE 1983 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
MONIQUE LEPAGE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Rimouski, le 19 octobre 1983

31976

Roberval

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Roberval
No 200-05-000663-836
S. 155-18-000023-832

L'OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC, corporation régie par la Loi sur le crédit agricole du Québec, ayant son siège social au 1020, route de l'Église, ville de Sainte-Foy, district de Québec, partie demanderesse, contre ALAIN BOUCHARD, domicilié et résidant au 1330, boulevard Auger ouest, Alma, district d'Alma, partie défenderesse, et, LE RÉGISTRATEUR de la division de Lac-Saint-Jean-Ouest à Roberval, mis en cause.

Un morceau de terrain situé en la ville de Saint-Félicien, comté de Roberval, connu et désigné comme étant une partie non subdivisée du lot numéro dix-huit-B (ptie n.s. 18-B), du Premier (I) Rang, du cadastre officiel du canton de Parent, sans bâtisse mais avec appartenances et dépendances, comprise dans les bornes suivantes, savoir: en front, au sud-ouest, partie (400 pi) au morceau de terrain ci-après décrit et distrait en faveur de M. Charles-Eugène Bouchard et partie (environ 30 pi) au chemin public ou rang Saint-Eusèbe; du côté sud-est, au lot numéro 18-A, dits rang et

canton, propriété de MM. Claude Thibeault et Robert Savard ou représentants; en profondeur, du côté nord-est, à la ligne de division passant entre les rangs 1 et 11 dudit canton et enfin, du côté nord-ouest, au lot numéro 19, dits rang et canton, propriété de M. Jean-Philippe Perron ou représentants.

Sauf et à distraire:

a) un morceau de terrain, en faveur de M. Charles-Eugène Bouchard, faisant partie dudit lot numéro dix-huit-B (ptie 18-B), mesurant quatre cents pieds (400 pi) dans ses côtés nord-est et sud-ouest et trois cent pieds (300 pi) dans ses côtés nord-ouest et sud-est, borné comme suit, savoir: en front, du côté sud-ouest, au chemin public ou rang Saint-Eusèbe; des côtés nord-ouest et nord-est, à partie dudit lot 18-B, propriété de M. Alain Bouchard et enfin, du côté sud-est, au lot numéro 18-A, dits rang et canton, propriété de MM. Claude Thibeault et Robert Savard ou représentants, le tout avec appartenances et dépendances, et

b) la lisière de terrain expropriée en faveur du ministère de la Voirie pour l'élargissement du chemin public suivant acte enregistré à Roberval le 14 décembre 1972 sous le numéro 134968.

Sujet le susdit morceau de terrain à la servitude existant en faveur de la Compagnie Électrique du Saguenay suivant acte enregistré à Roberval le 2 juillet 1947 sous le numéro 49713.

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif, suivant l'article 688.1 C.P.C., au moment de l'adjudication, soit en argent ou par chèque visé, est fixé à 2 155,40 \$, soit 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur d'évaluation réelle 1,04.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division Lac-Saint-Jean-Ouest, Roberval, district de Roberval, le VINGTIÈME jour de DÉCEMBRE 1983 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
CÉLINE CLAVEAU, *avocate*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Roberval, le 24 octobre 1983

32045

Saint-François*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Saint-François

No 450-05-000922-823

S. 2986

CAISSE POPULAIRE D'ASBESTOS, corporation légalement constituée, ayant son bureau au 535, 1^{re} Avenue, Asbestos, district de Saint-François, partie demanderesse, contre GÉRALD DUROCHER, domicilié et résidant au 10, rue Sainte-Anne, Danville, district de Saint-François, et GILLES PAQUET, domicilié et résidant au 114, boulevard Dussault, Blue-Bird (Asbestos), district de Saint-François, et GUY BOURASSA, domicilié et résidant à R.R. 3, Danville, district de Saint-François, parties défenderesses.

« Une certaine lisière de terrain de forme rectangulaire, située au sud-ouest d'un chemin privé conduisant du chemin public à la maison de monsieur Lucien St-Louis ou représentants, dans les limites de la municipalité du canton de Shipton, comté de Richmond, connue et désignée au cadastre officiel pour le 2^e Rang dudit canton de Shipton, comme étant une partie du lot vingt et un C (ptie 21C) dudit cadastre, et est bornée comme suit: au nord-est par le chemin privé, au sud-est, au sud-ouest et au nord-ouest par le résidu d'une partie du lot 21C non subdivisée. Cette partie dudit lot est représentée sur un plan annexé à la minute 346 du notaire soussigné, et mesure cent dix pieds (110,0 pi) de largeur par une profondeur de quatre-vingt-dix pieds (90,0 pi) et peut être plus explicitement décrite comme suit: partant d'un point D situé sur le côté sud-ouest du chemin privé, à cent dix pieds (110,0 pi) au nord-ouest du point A point d'intersection du chemin privé avec le chemin public, et de là prenant une direction sud-ouest pour une distance de quatre-vingt-dix pieds (90,0 pi), soit jusqu'au point C. Du point C en prenant un angle de 90°, pour nous diriger vers le nord-ouest sur une distance de cent dix pieds (110,0 pi) soit jusqu'au point F. Du point F après avoir pris un angle de 90° pour nous diriger vers le nord-est, sur une distance de quatre-vingt-dix pieds (90,0 pi), soit jusqu'à l'intersection avec le côté sud-ouest du chemin privé ou point E. Du point E au point de départ D dans une direction sud-est, pour une distance de cent dix pieds (110,0 pi). À noter que la ligne E-D-A ou côté sud-ouest du chemin privé, forme un angle de 74° avec le côté nord-ouest du chemin public. Cette lisière de terrain ainsi décrite forme une superficie totale de neuf mille neuf cent pieds carrés, mesures anglaises (9 900 pi²). Le tout tel que montré sur un plan préparé par monsieur Armand St-Pierre, a.-g. en date du 17 novembre 1970, dont copie est annexée à l'acte no 346 des minutes du

notaire Jean-Pierre Larocque. Avec et sujet aux servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, notamment sujet à une servitude en faveur de The Shawinigan Water and Power Company, enregistrée à Richmond sous le numéro 43606 et notamment avec et sujet aux servitudes telles que stipulées au titre du vendeur enregistrées à Richmond sous le numéro 96696, avec les bâtisses dessus érigées. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra payer au shérif au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est de 3 746,63 \$.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Richmond, 746, rue Principale nord, Richmond, QC, le MARDI SIXIÈME jour de DÉCEMBRE 1983 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEAN GUY BISSON

Bureau du shérif

Cour supérieure

Sherbrooke, le 18 octobre 1983

31941

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour provinciale — District de Saint-François

No 450-02-001484-834

S. 2984

ANDRÉ GOULET, comptable, domicilié et résidant au 1405, rue Desnoyers, Sherbrooke, district de Saint-François, partie demanderesse, contre JACQUES PALARDY, demeurant au 2465, rue Bachand, Sherbrooke, district de Saint-François, partie défenderesse.

« Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision numéro quatre cent huit du lot originaire numéro quinze I (151-408) dans le Dixième Rang (rg X) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton d'Ascot, division d'enregistrement de Sherbrooke. Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, portant le numéro d'immeuble 2465, rue Bachand, Sherbrooke, QC. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra payer au shérif au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est de 11 483,98 \$.

Pour être vendu au bureau du shérif, salle des ventes, bureau d'enregistrement de Sherbrooke, 174, rue Pa-

lais, Sherbrooke, QC, le VENDREDI NEUVIÈME jour de DÉCEMBRE 1983 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEAN GUY BISSON

Bureau du shérif
Cour provinciale
Sherbrooke, le 19 octobre 1983

31942

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
No 200-05-000233-838
S. 2985

L'OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC, corporation régie par la Loi sur le crédit agricole, ayant son siège social au 1020, route de l'Église, ville de Sainte-Foy, district de Québec, partie demanderesse, contre ROSAIRE ARGUIN et CÉLINE ISABELLE ARGUIN, domiciliés à R.R. 1, Nantes, comté de Frontenac, QC, parties défenderesses, et LE RÉGISTRATEUR du bureau de la division d'enregistrement de Frontenac, mis en cause.

« Un immeuble situé dans la municipalité de Nantes, étant:

1. Un emplacement de forme quasi-triangulaire à prendre et à distraire du côté nord-est du lot vingt-six A, rang Deux sud-ouest (26A, rg 2 S.-O.) des plan et livre de renvoi officiels du canton de Whitton, tel que compris dans les bornes suivantes: en front au sud au chemin municipal, d'un côté au nord-ouest à la ligne du lot vingt-cinq A, en arrière au nord-est au trait carré du rang Un sud-ouest, de l'autre côté au sud-est à la ligne du lot vingt-six B, sauf et à réserver dudit côté sud-est en faveur de M. Louis Breton ou représentants, une lisière de terrain de cinquante pieds (50 pi) de largeur en front et en arrière sur toute la profondeur du chemin municipal jusqu'au trait carré du rang Un sud-ouest et borné d'un côté au sud-est à la ligne du lot vingt-six B et de l'autre côté au nord-ouest à l'emplacement ici désigné.

2. Une lisière de terrain mesurant cinquante pieds (50 pi) de largeur en front et en arrière sur une profondeur de mille sept cent vingt pieds (1 720 pi), à prendre et à distraire du côté nord-ouest du lot vingt-six, rang Un sud-ouest (lot 26, rg 1 S.-O.) des plan et livre de renvoi officiels du canton de Whitton; bornée en front au sud-ouest au trait carré du rang Deux sud-ouest, d'un côté au nord-ouest à la ligne du lot vingt-cinq, rang Un sud-ouest, en arrière au nord-est à partie du terrain ci-après désigné et de l'autre côté au sud-est, à partie du même lot appartenant à M. Louis Breton *et al.* ou représentants.

3. Le lot numéro vingt-cinq, rang Un sud-ouest (lot 25, rg 1 S.-O.) des plans et livre de renvoi officiels du canton de Whitton, sauf et à distraire en faveur de M. Louis Breton *et al.* ou représentants du bout sud-ouest dudit lot, une lisière de terrain de mille sept cent vingt pieds (1 720 pi) de profondeur sur la largeur dudit lot et la partie réservée est bornée en front au sud-ouest au trait carré du rang Deux sud-ouest, d'un côté au nord-ouest à la ligne du lot vingt-quatre, en arrière au nord-est à la partie vingt-cinq ci-dessus désignée et de l'autre côté au sud-est à la ligne du lot vingt-six.

4. Les lots vingt-six et vingt-sept, rang Un sud-ouest (26 et 27 rg 1 S.-O.) des plan et livre de renvoi officiels du canton de Whitton, sauf et à distraire en faveur de M. Louis Breton *et al.* ou représentants la partie sud-ouest desdits lots, mesurant mille sept cent vingt pieds (1 720 pi) de profondeur sur la largeur desdits lots, sauf et à réserver en faveur de l'emprunteur la lisière de cinquante pieds (50 pi) désignée au paragraphe deux et ladite partie sud-ouest réservée par Louis Breton *et al.* ou représentants; bornés en front au sud-ouest au trait carré du rang Deux sud-ouest; d'un côté au nord-ouest à ladite lisière de cinquante pieds de largeur désignée au paragraphe deux, en arrière au nord-est à la partie nord-est desdits lots vingt-six et vingt-sept ci-dessus désignée et de l'autre côté au sud-est à la ligne du lot vingt-huit.

5. La cabane à sucre construite sur ledit terrain.

6. L'extrémité sud-ouest de la lisière de cinquante pieds (50 pi) décrite sur le lot vingt-six du rang Un sud-ouest au paragraphe deux ci-dessus est sujette sur une profondeur de cinquante pieds (50 pi) à un droit de passage par tout mode de locomotion à l'avenir à perpétuité en faveur de M. Louis Breton *et al.* ou représentants légaux, tel que constitué dans le titre de l'emprunteur. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra payer au shérif au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est de 8 361,08 \$.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de la division de Frontenac, 5527, Hôtel-de-Ville, bureau 219, Lac-Mégantic, QC, le JEUDI HUITIÈME jour de DÉCEMBRE 1983 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEAN GUY BISSON

Bureau du shérif
Cour supérieure
Sherbrooke, le 18 octobre 1983

31943

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Saint-François

No 450-05-001521-82

SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE RICHMOND-JOHNSON, corps légalement constitué, ayant son siège social et son bureau au 148, rue Principale nord, Richmond, district de Saint-François, anciennement connu sous les nom et raison sociale de Caisse d'Entraide Économique de Richmond-Johnson, partie demanderesse, contre **SALLE LONGUE POINTE INC.**, corps légalement constitué, ayant son siège social et son bureau au chemin Longue-Pointe, Garthby, QC, et **NORMAND DEMERS**, domicilié et résidant R.R. 3, Disraeli, QC, et **JACQUES DAIGLE**, domicilié et résidant R.R. 3, Disraeli, QC, parties défendresses, et **LE RÉGISTRATEUR de Wolfe**, mis en cause.

« Immeubles de Normand Demers: une certaine propriété de ferme composée de:

1. Un lot de terre situé en la paroisse de Saint-Fortunat, connu sous le numéro vingt-A (20-a), du Huitième Rang (rg 8), aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre pour le canton de Wolfestown, avec toutes les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances; sauf et à distraire: la partie dudit lot vendue par Normand Demers à Noël Poisson et Michel Nolet, mesurant environ trente pieds (30'pi) de profondeur dans ses lignes nord-ouest et sud-est par toute la largeur dudit lot mesuré dans ses lignes nord-est et sud-ouest, tel que décrit dans l'acte de vente passé devant Raymond Lemieux, notaire, le 5 décembre 1979, et enregistré au bureau d'enregistrement de Wolfe, le 11 décembre 1979, sous le numéro 102464. La partie dudit lot vingt-A (ptie 20-A) rang Huit (rg 8), au cadastre officiel du canton de Wolfestown, demeurant la propriété de Normand Demers, est bornée comme suit: au nord-est par la partie du même lot, vendue par Normand Demers à Noël Poisson et Michel Nolet, plus haut distraite, d'un côté au sud-est par le lot vingt-B (20-B), rang Huit (rg 8), du canton de Wolfestown, en arrière, au sud-ouest, par le lot vingt-C (20-C), rang Neuf (rg 9), canton de Wolfestown, et de l'autre côté au nord-ouest, par le chemin qui divise le lot vingt-A (20-A) du lot dix-neuf-B (19-B), dudit rang Huit (rg 8), canton de Wolfestown.

2. Le lot vingt-A (20-A), du rang Sept (rg 7), du canton de Wolfestown, aux plan et livre de renvoi officiels. À distraire dudit lot vingt-A (20-A), du rang Sept (rg 7), canton de Wolfestown, la sucrerie qui se trouve au nord-est dudit lot, mesurant cette sucrerie cinq arpents de largeur sur cinq arpents de profondeur, le tout plus ou moins; bornée cette sucrerie au nord-est au cordon entre les rangs Six et Sept (rgs 6 et 7), au

sud-est au lot vingt-B (20-B), au sud-ouest au résidu dudit terrain appartenant à Normand Demers et au nord-ouest au lot numéro dix-neuf-B (19-B). La partie du lot vingt-A (ptie 20-A), rang Sept (rg 7), canton de Wolfestown, appartenant à Normand Demers, est donc bornée comme suit: au sud-ouest par le cordon divisant les rangs Sept et Huit (rgs 7 et 8) du canton de Wolfestown, d'un côté au sud-est, par le lot vingt-B (20-B), rang Sept (rg 7), canton de Wolfestown, au nord-est par la partie (sucrerie) du même lot mentionnée comme étant distraite plus haut, et au nord-ouest par le lot dix-neuf-B (19-B), rang Sept (rg 7), canton de Wolfestown.

Le tout avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

La partie de cedit lot vingt-A (ptie 20-A), rang Sept (rg 7), canton de Wolfestown, est sujette à une servitude de puisage d'eau et d'aqueduc, en faveur de la partie du lot vingt-B (ptie 20-B), rang Sept (rg 7), canton de Wolfestown, telle que créée dans un acte de servitude passé devant Raymond Lemieux, notaire, le 27 juillet 1979, et enregistré au bureau d'enregistrement de Wolfe, le premier (1^{er}) août 1979, sous le numéro 101311. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra payer au shérif au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est de 2 632,00 \$.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement de Wolfe, Ham-Sud, QC, le MERCREDI SEPTIÈME jour de DÉCEMBRE 1983 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEAN-GUY BISSON

Bureau du shérif
Cour supérieure
Sherbrooke, le 18 octobre 1983

31977

Terrebonne*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Terrebonne

No 700-05-000850-812

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT, corporation constituée par une loi du Parlement du Canada, ayant un bureau au numéro 800, carré Victoria, local 4600, ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre **RESTAURANT H. & W. INC.**, corporation légalement constituée par lettres patentes du

Québec, ayant son siège social au numéro 120, rue Dieppe, cité de Deux-Montagnes, district de Terrebonne, et À LA STEAKERIE QUÉBÉCOISE INC., corporation légalement constituée par lettres patentes du Québec, ayant son siège social au numéro 37, rue Saint-Eustache, ville de Saint-Eustache, district de Terrebonne, et MARC LATOUR, notaire, domicilié et résidant au numéro 114, 24^e Avenue, cité de Deux-Montagnes, district de Terrebonne, partie défenderesse.

« Un emplacement situé en la ville de Saint-Eustache, connu et désigné comme étant le lot numéro deux cent seize de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent quatre-vingt-quatre (284-216) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Eustache, division d'enregistrement de Deux-Montagnes, avec bâtisse y érigée portant le numéro 735, boulevard Sauvé, ville de Saint-Eustache, avec toutes les bâtisses et améliorations y érigées ou en voie de construction et comprenant les machinerie, outillage, équipement, ameublement, engins, fournaises, bouilloires, moteurs et accessoires qui y sont placés pour servir à l'exploitation de son entreprise, le tout immeuble par nature ou destination. Ledit immeuble est vendu avec tous les biens meubles se trouvant à l'intérieur dudit immeuble et étant immeubles par nature ou par destination selon le cas. »

La mise à prix est fixée à 62 295,00 \$, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670e C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Deux-Montagnes, 140, rue Saint-Eustache, local 204, place Duchesne, Saint-Eustache, QC, le SEPTIÈME jour de DÉCEMBRE 1983 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,

MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif

Cour supérieure

Saint-Jérôme, le 20 octobre 1983

32024

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Terrebonne

No 700-05-000530-836

L.DUFRESNE ET FILS LTÉE, corporation légalement constituée, ayant son bureau principal au 2510, rue de l'Église, Val-David, district de Terrebonne, partie demanderesse, contre COMPAGNIE 118 805 CANADA INC., corporation dûment constituée, ayant son siège social au 201, rue Labadie, Entrelacs, district de Terrebonne, et PIERRE MONDOR, homme d'affaires,

domicilié et résidant au 201, Labadie, Entrelacs, district de Terrebonne, partie défenderesse, et JEAN-LOUIS HOULE, domicilié et résidant au 85, boulevard des Bois, Sainte-Julie-de-Verchères, mis en cause.

« Un terrain vacant situé au lac Marier, en la municipalité de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, étant une partie du lot numéro trente-trois du Onzième Rang du canton de Wexford (ptie 33, rg. XI) au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, mesurant en front sur le chemin 433,8 pi et à l'arrière 241,97 pi de largeur sur une profondeur de 252,1 pi dans sa ligne nord-ouest et de 180,4 pi dans sa ligne sud-est; bornée en front par le chemin du lac Marier, et en profondeur et des deux côtés par d'autres parties dudit lot no 33, rg XI dudit cadastre officiel; avec droit de passage, à pied seulement, dans le chemin prévu à cet effet pour communiquer, avec tous autres y ayants droit, du chemin public au lac Marier, ledit chemin étant une partie dudit lot 33, rg XI du canton de Wexford, bornée en front par le lac Marier, en arrière et des deux côtés par d'autres parties dudit lot 33, rg XI, mesurant vingt pieds de largeur sur quatre-vingt-dix-huit pieds et vingt-huit pieds dans ses lignes est et cent huit pieds et trois dixièmes de pied et trente-six pieds et trois dixièmes de pied dans ses lignes ouest, ayant une superficie de deux mille six cent quatre-vingt-quatorze pieds carrés, le tout tel que décrit au certificat de localisation préparé par Paul Hamelin, a.-g., le 2 avril 1981, sous no 81-409. Tel que le tout se trouve actuellement avec bâtisse dessus construite. »

La mise à prix est fixée à 1 260,00 \$, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670e C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, 85, rue de Martigny ouest, 4^e étage, Saint-Jérôme, QC, le SEPTIÈME jour de DÉCEMBRE 1983 à QUINZE heures.

Le shérif adjoint,

MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif

Cour supérieure

Saint-Jérôme, le 20 octobre 1983

32025

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour provinciale — District de Terrebonne

No 700-02-000128-828

VILLE DE SAINTE-ADÈLE, corporation légalement constituée, ayant son bureau principal au 1381, boulevard Sainte-Adèle, Sainte-Adèle, district de Terre-

bonne, partie demanderesse, contre ODETTE GAUTHIER SIMÉON, autrefois résidant et domiciliée au 570, de l'Argentière, Laval-des-Rapides, maintenant d'adresse inconnue, partie défenderesse.

« Un emplacement connu et désigné comme étant le lot numéro sept de la subdivision du lot originaire numéro seize A (16A-7), rang I, canton de Morin, de figure irrégulière, borné en front au nord et vers le nord par le lot 16A-13 (rue), vers le nord-est par le lot 16A-6, vers le sud par le lot 16A-4 et vers le sud-ouest par le lot 16A-8; mesurant cent dix pieds (110,0 pi, soit 33,53 m) et soixante-six pieds et six dixièmes de pied (66,6 pi, soit 20,3 m) en front, cent soixante-six pieds (166,0 pi, soit 40,6 m) vers le nord est, cent cinquante-huit pieds et neuf dixièmes de pied (158,9 pi, soit 48,43 m) vers le sud, et cent quatre-vingt-treize pieds et deux dixièmes de pied (193,2 pi, soit 58,89 m) vers le sud-ouest; contenant en superficie vingt-deux mille sept cent quatre-vingt-dix pieds carrés, mesures anglaises, (22 790,0 pi², soit 2 117,19 m²). Le tout tel qu'il appert aux plans et livres de renvoi de la paroisse cadastrale de Sainte-Adèle, division d'enregistrement de Terrebonne. »

La mise à prix est fixée à 1 391,25 \$, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670^e C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, 85, rue de Martigny ouest, 4^e étage, Saint-Jérôme, QC, le QUATORZIÈME jour de DÉCEMBRE 1983 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 20 octobre 1983 32026

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Terrebonne
No 700-02-000207-820

VILLE DE SAINTE-ADÈLE, corporation légalement constituée, ayant son bureau principal au 1381, boulevard Sainte-Adèle, Sainte-Adèle, district de Terrebonne, partie demanderesse, contre EILEEN JACKSON et GERARD CERAT, de lieux et d'adresse inconnus, partie défenderesse.

« Une partie du lot 2A-281, rang Onze (11), canton de Morin, contenant une superficie de 650 pieds carrés, mesures anglaises, et plus ou moins, de forme irrégu-

lière et borné comme suit, à savoir: au nord-ouest par la ligne séparatrice des cantons de Wesford et Morin, au sud-ouest par le lot 2A-312 et au sud-est par le chemin de Sainte-Marguerite; le tout tel qu'il appert aux plans et livres de renvoi de la paroisse cadastrale de Sainte-Adèle, division d'enregistrement de Terrebonne. »

La mise à prix est fixée à 78,75 \$, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670^e C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, 85, rue de Martigny ouest, 4^e étage, Saint-Jérôme, QC, le QUATORZIÈME jour de DÉCEMBRE 1983 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 20 octobre 1983 32027

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Terrebonne
No 700-05-000249-825

THIBAUT & DESJARDINS LTÉE, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 116, rue Turgeon, Sainte-Thérèse, district de Terrebonne, partie demanderesse, contre JACQUES VIENS, domicilié et demeurant au 790, rue Grande-Allée, Boisbriand, district de Terrebonne, partie défenderesse.

« Un emplacement connu et désigné comme étant le lot numéro cent quarante-sept de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent un (101-147) dans les plan et livre de renvois officiels de la paroisse de Sainte-Thérèse; avec bâtisse dessus érigée portant le numéro d'immeuble 790, rue Grande-Allée, Boisbriand; avec toutes les servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes, attachées audit immeuble. »

La mise à prix est fixée à 14 200,00 \$, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670^e C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, situé au 85, rue de Martigny ouest,

4^e étage, Saint-Jérôme, QC, le SEPTIÈME jour de DÉCEMBRE 1983 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 20 octobre 1983 32066

Trois-Rivières

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Trois-Rivières
No 400-05-000500-828
S. 400-18-000043-830

CORPORATION MUNICIPALE DU VILLAGE DE MASKINONGÉ, ayant un bureau à Maskinongé, district de Trois-Rivières, demanderesse, contre COLOMBE DESAULNIERS FRÉCHETTE, 20, rue Saint-Laurent, Maskinongé, district de Trois-Rivières, défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Maskinongé, 51, rue Saint-Marc, Louiseville, district de Trois-Rivières, mis en cause.

1. « La moitié indivise d'un terrain situé en la paroisse de Saint-Joseph-de-Maskinongé, de figure irrégulière, connu et désigné comme faisant partie du lot numéro sept cent quatre-vingt-dix (ptie 790) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Joseph-de-Maskinongé, mesurant trente pieds (30 pi) de largeur au chemin public, mesures anglaises, en suivant le biais de ce chemin, sur toute la profondeur qu'il y a à partir de ce chemin à aller à la rivière Maskinongé, et comprenant toute la partie de ce lot située entre le terrain de Roland Croisetière ou ses représentants (ptie 791) et une coulée naturelle qui traverse cette partie dudit lot 790, avec bâtisse et borné comme suit: en front, vers le nord-ouest, par le chemin public, en profondeur, vers le sud-est, par la rivière Maskinongé, d'un côté, vers le nord-est, par une coulée naturelle qui traverse ledit lot 790 et de l'autre côté, vers le sud-ouest, par le lot 791. »

La mise à prix est fixée à 25,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale majorée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Maskinongé, 51, rue Saint-Marc, Louiseville, district de Trois-Rivières, le MERCREDI QUATORZIÈME jour de DÉCEMBRE 1983 à DIX heures.

2. La moitié indivise d'un lopin de terre de forme triangulaire situé en la paroisse de Saint-Joseph-de-Maskinongé, connu et désigné comme étant une partie du lot neuf cent soixante et onze (ptie 971) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Joseph-de-Maskinongé, comté de Maskinongé; contenant sur le chemin de front de ladite concession en suivant la ligne dudit chemin sept perches et demi (7 ½ per) de largeur et trois perches de longueur dans sa ligne nord-est et dix perches de longueur dans sa ligne sud-ouest; borné vers le sud par le chemin de front de ladite concession, d'un côté par le lot 973 et de l'autre côté par le résidu dudit lot 971;

Avec maison dessus construite portant le numéro d'immeuble 185, Pied-de-la-Côte, et toutes les autres constructions y érigées, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à 1 150,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale majorée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Maskinongé, 51, rue Saint-Marc, Louiseville, district de Trois-Rivières, le MERCREDI QUATORZIÈME jour de DÉCEMBRE 1983 à ONZE heures.

3. « Un emplacement situé au village de Maskinongé, désigné comme étant une partie du lot numéro six cent quatre-vingt-seize (ptie 696) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Joseph-de-Maskinongé, division d'enregistrement du comté de Maskinongé; mesurant trente-six pieds (36 pi) de largeur par cent trente-six pieds (136 pi) de profondeur, mesures anglaises, borné en front, par la rue Saint-Laurent, en profondeur, par un résidu du même lot 686, d'un côté par la rue Du Moulin, et de l'autre côté par le terrain de Gilles Boucher (ptie 696).

Avec un hôtel dessus construit, et toutes les autres constructions y érigées, circonstances et dépendances. Avec un autre droit de passage de vingt-quatre pieds (24 pi) de largeur qui conduit au moulin à farine et aux propriétés situées à l'arrière du terrain ci-dessus désigné. »

La mise à prix est fixée à 13 515,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale majorée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Maskinongé, 51, rue Saint-Marc, Louiseville, district de

Trois-Rivières, le MERCREDI QUATORZIÈME jour de DÉCEMBRE 1983 à DOUZE heures.

4. « Un emplacement de figure irrégulière, situé dans la paroisse de Maskinongé, connu et désigné comme étant une partie du lot sept cent treize (ptie 713) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Joseph-de-Maskinongé, division d'enregistrement de Maskinongé, et contenu dans les bornes suivantes: borné en front par la rue Saint-Laurent, d'un côté par la rue Saint-Aimé, en profondeur par l'emplacement appartenant à René Paul Paquin (ptie 13) et de l'autre côté par l'emplacement appartenant à Jules Ross (ptie 13), circonstances et dépendances.

Avec maison dessus construite, portant le numéro d'immeuble 82, rue Saint-Laurent, Maskinongé.

La mise à prix est fixée à 5 661,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale majorée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Maskinongé, 51, rue Saint-Marc, Louiseville, district de Trois-Rivières, le MERCREDI QUATORZIÈME jour de DÉCEMBRE 1983 à TREIZE heures.

5. « Un terrain situé à Maskinongé, désigné comme étant une partie du lot numéro six cent soixante-quatorze (ptie 674) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Joseph-de-Maskinongé, division d'enregistrement de Maskinongé, mesurant vingt-cinq (25 pi) pieds dans sa ligne sud, vingt-six pieds et huit centièmes (26,08 pi) dans sa ligne ouest, vingt-sept pieds et trente-sept centièmes (27,37 pi) dans sa ligne nord-ouest, et trente-six pieds et soixante-seize centièmes (36,76 pi) dans sa ligne est, mesures anglaises, borné vers le sud par la rue Saint-Laurent, vers le nord par une partie du terrain ci-après décrit en deuxième lieu (ptie 644), vers l'est par le terrain de Arthur Désaulniers (ptie 674) et vers l'ouest par le terrain de Gilles Morin (ptie 674).

Un autre terrain situé en la même paroisse, désigné comme étant une partie du lot numéro six cent quarante-quatre (ptie 644) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Joseph-de-Maskinongé, division d'enregistrement de Maskinongé, mesurant quarante-trois pieds et quatre-vingts centièmes (43,80 pi) dans sa ligne sud-est, quatre-vingts pieds (80 pi) dans sa ligne ouest, quarante pieds et soixante-deux centièmes (40,62 pi) dans sa ligne nord-ouest et soixante-neuf pieds et vingt-cinq centièmes (69,25) dans sa ligne est, mesures anglaises; borné vers le sud partie par le terrain ci-dessus décrit (ptie 674) et partie par le terrain de Arthur Désaulniers (ptie 674), vers le nord-ouest et vers l'ouest par le terrain de Gilles Morin (ptie 644), vers l'est par le terrain de Arthur Désaulniers (ptie 644).

Le tout tel que montré sur un plan préparé par André Petit, arpenteur-géomètre en date du 21 mai 1981, minute 1524.

Avec une maison dessus construite, et toutes les autres constructions y érigées, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à 2 575,50 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale majorée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Maskinongé, 51, rue Saint-Marc, Louiseville, district de Trois-Rivières, le MERCREDI QUATORZIÈME jour de DÉCEMBRE 1983 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
ME JEAN-PAUL COSSETTE

Bureau du shérif

Cour supérieure

Trois-Rivières, le 25 octobre 1983

32078

Ventes pour taxes, avis de publication

Ville de Laval

Avis est, par les présentes, donné par le soussigné, greffier adjoint de la ville de Laval, que la liste des immeubles devant être vendus à l'enchère publique dans la salle du Conseil à l'hôtel de ville au 1, place du Souvenir, Chomedey, ville de Laval, le mercredi 23 novembre 1983 à 10 heures, pour défaut de paiement des taxes, a été publiée aux journaux « Courrier Laval » et « Courrier Laurentides » le 26 octobre 1983 et le 2 novembre 1983, le tout conformément à l'article 514 de la Loi sur les cités et villes.

Laval, le 2 novembre 1983

31978

Le greffier adjoint,
ROBERT LABELLE

Ville de Lemoyne

Avis est, par les présentes, donné par le soussigné qu'un avis de vente pour taxes a été publié au journal « Courrier Mag, » les mercredis 12 et 19 octobre 1983

pour satisfaire au paiement des taxes municipales et scolaires avec intérêts et frais courrus.

Lemoyne, le 20 octobre 1983

32067 *Le secrétaire-trésorier,*
ANDRÉ BELLEFEUILLE, O.M.A.

Ville de Saint-Antoine

Avis est, par les présentes, donné par le soussigné, greffier de la ville de Saint-Antoine, que certains immeubles seront vendus à l'enchère publique en la salle des délibérations de l'hôtel de ville, 854, boulevard Saint-Antoine, ville de Saint-Antoine, le 30 novembre 1983 à quatorze heures (14 h 00) pour satisfaire au paiement des taxes municipales et/ou scolaires, intérêts et frais subséquents encourus ou à encourir à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente. L'avis public requis par la loi est publié dans les éditions des 25 octobre et 1^{er} novembre 1983 du journal « Le Mirabel ».

Saint-Antoine, le 21 octobre 1983

32006 *Le greffier,*
SERGE FORGET

Ville de Saint-Jérôme

Avis est, par les présentes, donné, conformément à l'article 514 de la Loi sur les cités et villes, que l'avis public contenant la liste des immeubles à être vendus à l'enchère le 7 décembre 1983, pour le non-paiement des taxes dues à la ville de Saint-Jérôme, a été publié au journal « Le Mirabel », les 18 et 25 octobre 1983.

Saint-Jérôme, le 25 octobre 1983

31979 *Le greffier,*
JACQUES FOUCHER, notaire

Ville de Val-d'Or

Avis est donné, par le soussigné, conformément à l'article 514 de la Loi sur les cités et villes, qu'a été publié au journal « l'Écho Abitibien », éditions des 12 et 19 octobre 1983, un avis public incluant la liste des immeubles devant être vendus pour défaut de paiement de taxes, le 9 novembre 1983.

Val-d'Or, le 20 octobre 1983

31980 *Le greffier par intérim,*
GUY FAUCHER

Errata

LES PLACEMENTS DE MÉGANTIC INC.

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il corrige l'avis concernant l'établissement ou changement du domicile légal paru à la *Gazette officielle du Québec* le 1983 10 08 à la page 4553 du numéro 40 relativement à la compagnie LES PLACEMENTS DE MÉGANTIC INC., de façon à ce que la dénomination sociale de la compagnie se lise « LES PLACEMENTS DE MÉGANTIC INC. ».

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
1275-1871

31930

Terrebonne

No: 700-12-030943-73 (981)

PERCEPTEUR DES PENSIONS ALIMENTAIRES AGISSANT POUR BEVERLY WALKER, contre BERNARD COCHELIN. Dans l'avis de vente paru à la *Gazette officielle du Québec* du 22 octobre 1983, no 42, aux pages 4858 et 4859, l'avis aurait dû se lire: Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division d'Argenteuil, 505, rue Béthanie, Lachute, QC, le VINGT-DEUXIEME jour de NOVEMBRE 1983 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit.*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 25 octobre 1983

32079

INDEX

ACCÈS AUX DOCUMENTS DES
ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA
PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS
PERSONNELS — LOI SUR L'ANJOU, VILLE (*Délégation*) 5039ASSOCIATIONS COOPÉRATIVES —
LOI SUR LES

COOPÉRATIVE DE CONSOMMATION FRANK MARTIN
D'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (*Formation*) 5039

COOPÉRATIVE DES IMPROVISATEURS AMATEURS
DE L'EST DU QUÉBEC (LA) (*Formation*) 5039

COOPÉRATIVE D'HABITATION CENTENAIRE DE
GREENFIELD PARK (*Formation*) 5039

COOPÉRATIVE D'HABITATION DU «DOMAINE DU
PARADIS» (MONTREAL) (*Formation*) 5040

COOPÉRATIVE D'HABITATION DU PONT
(MONTREAL) (*Changement de nom*) 5040

COOPÉRATIVE D'HABITATION «LES ORANGERS» DE
MONTREAL (*Formation*) 5040

COOPÉRATIVE D'HABITATION TERRASSE
JOLIOT-CURIE (MONTREAL) (*Formation*) 5040

COOPÉRATIVE D'HABITATION TERRASSES
CHAMBORD (MONTREAL) (LA) (*Formation*) 5040

COOPÉRATIVE D'HABITATION UNIE DES 46
(MONTREAL) (LA) (*Formation*) 5040

ASSURANCE-RÉCOLTE — LOI SUR L'

FRAISIÈRES ET FRAMBOISIÈRES (*Prix unitaires et taux
de cotisation*) 5041

LÉGUMINEUSES (*Prix unitaire et taux de cotisation*) 5044

AVIS DIVERS

ASSOCIATION DES MUSICIENS ÉDUCATEURS DE
L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (L') (*L.P.*) 5045

BEAUHARNOIS, CITÉ (*Rachat d'obligations*) 5045

ÉGLISE TRIOMPHANTE PENTECÔTISTE DE
JÉSUS-CHRIST (*L.P.*) 5045

IGLESIA PENTECOSTAL TRIUNFANTES DE
JESUCRISTO (*L.P.*) 5045

MAGOG, CITÉ (*Requête*) 5045

POINTE-CLAIRE, VILLE (*Rachat d'obligations*) 5046

SAINT-IRÉNÉE, PAROISSE (*Mutations immobilières,
L.R.Q. chap. M-39*) 5046

SAINTE-MARGUERITE-DU-LAC-MASSON, PAROISSE
(*Rachat d'obligations*) 5046

SUCCESSION HERMAN BÉRARD (*Bénéfice d'inventaire*) 5046

SUCCESSION JEAN-PAUL SAVARD (*Bénéfice
d'inventaire*) 5047

VAL-D'OR, VILLE (*Rachat d'obligations*) 5047

CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES
QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL —
LOI SUR LE

DEMANDES

BEAULIEU, MARIE EMMELINE HÉLIE 5047

BERGER, MICHEL 5047

CARRIER, MARIE ANTONIA YVONNE 5047

CORRIVEAU, GÉRARD 5048

COUDÉ, MARIE-ANNE HENRIETTE 5048

DALLAIRE, JOSEPH CAROL GHISLAIN 5048

DUBOIS, IRÈNE 5048

FORTIER, RITA 5048

FROMENT, CHARLES ALCIDE ONÉSIME 5048

GOLDSTEIN, DANA HELENE PAULINE 5048

HÉROUX, JOSEPH JACQUES RENÉ 5049

HORNETT, CLARISSE 5049

LACHANCE, LYNE 5049

LAHAYE, NATHALIE ANNE 5049

LEBRASSEUR, CLOTHILDE 5049

MCKENZIE-TRAPPER, JOSEPH GÉRARD BENOÎT 5049

MORIN, MAURICE 5049

MORISSETTE, GISELINE 5049

O'REILLY, DAVID ALLAN 5050

PHANEUF, ANTONIUS 5050

RAZLER, ANNIE 5050

SCHNIDER, LEON HAROLD 5050

SURPRENANT, LAURENT 5050

TAMBÉ, GEORGES 5050

TAMBÉ, LAURE 5050

TAMBÉ, ROBERT 5050

TAMBÉ, ROGER 5050

TASCHEREAU, JOSEPH AIMÉ-HENRI 5050

CODE DE PROCÉDURE CIVILE (Article 139)

SUCCESSION JAMES WILLIAM YORK (*Lettres de
vérification*) 5050

COMPAGNIES — LOI SUR LES

DEMANDES DE DISSOLUTION

A. M. K. ENTERPRISES LTD. 5051

ARRIMAGE VALLEYFIELD LIMITÉE 5051

ARROWOOD INVESTMENTS LTD. 5051

AWARD REALTIES INC. 5051

CERCLE DE LA PRESSE D'AFFAIRES DU QUÉBEC 5051

CITY LUMBER SUPPLY COMPANY 5051

CLUB DE MOTONEIGE LA BUTTE DAVELUYVILLE
INC. 5052

COMPAGNIE DE DANSE BALLESTRIE (LA) 5052

COMPAGNIE DE GESTION LAFONTAINE INC. 5052

CONSEIL DE L'ÂGE D'OR DU MONTREAL
MÉTROPOLITAIN 5052

CORPORATION DE PLACEMENTS HECHT (LA) 5052

CORPORATION MERCANMOR 5052

COUPE-FROID PRIMA INC. 5052

DRAINS MIRABEL INC. (LES) 5053

ENTREPRISES D'HÔTELLERIE HOUBI INC. (LES) 5053

FAIR DEAL REALTY CORP. 5053

FERME A.U.B. INC. 5053

GÉOMÉTRA INC. 5053

GESTION DE BUREAU RÉMO INC. 5053

GESTION MÉDIA INC. 5053

GESTION MERMON LTÉE 5054

GESTIONS N.D. INC. (LES) 5053

IMMEUBLES LES CITADINS INC. 5054

LIGUE MONTRÉLAISE DE SPORT BOCCE INC. 5054

MERCANMOR CORPORATION 5052

MERMON HOLDINGS LTD. 5054

MEUNERIE PAUL TREMBLAY INC. 5054

MICHAUD, GAGNÉ ET VALLÉE INC. 5054

ORNAL REALTIES INC. 5054

PÉTROLES HÉLIE INC. (LES) 5054

PÉTROLES MONTCALM INC. 5055

PLACEMENTS R.H. LTÉE. 5055

PLACEMENTS VERALEX LTÉE 5055

PRODUITS CHIMIQUES MULTI INC. 5055

RESTAURANT LE JARDIN ST-DENIS INC.	5055	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DE LA MONTÉE	5038
RIGHT REALTY CORP.	5055	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DES MILLE-ÎLES	5038
ROSE HAVEN INC.	5054	SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE 1750 CEDAR INC SOCIÉTÉ COMMANDITE	5038
STATION-SERVICE THÉO BÉLANGER INC.	5055		
TENUE DE CÉRÉMONIE CLASSY INC.	5055		
TRANSPORTS MANICOUAGAN INC. (LES)	5056		
TZAKI RESTAURANT INC.	5056		
VAJDA (H.) COMPANY LIMITED	5056		
VERALEX HOLDINGS LTD.	5055		
VOYAGENCE INC.	5056		
ÉTABLISSEMENT OU CHANGEMENT DU DOMICILE LÉGAL (Article 32)			
PLACEMENTS DE MÉGANTIC INC. (LES) (<i>Erratum</i>)	5124		
COMPAGNIES (PARTIE I) — LOI SUR LES			
LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES	4989		
COMPAGNIES (PARTIE IA) — LOI SUR LES			
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION	4989		
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONTINUATION	5008		
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE FUSION	5018		
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE MODIFICATION	5019		
COMPAGNIES (PARTIE III) — LOI SUR LES			
LETTRES PATENTES	5029		
ASSOCIATION DES MUSICIENS ÉDUCATEURS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (L')	5045		
LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES	5035		
COMPAGNIES ÉTRANGÈRES — LOI SUR LES			
CHANGEMENTS	5036		
PERMIS DE FAIRE AFFAIRES	5037		
CURATELLE PUBLIQUE — LOI SUR LA			
AVIS DE QUALITÉ			
AUDET, ERNESTINE	5056		
AUDET, PAUL-ÉMILE	5056		
BALTHAZARD, ANNETTE	5056		
PRIMEAU, MARIETTE	5057		
TREMBLAY, GILBERTE	5057		
DÉCLARATIONS DES COMPAGNIES ET SOCIÉTÉS — LOI SUR LES			
AMENDEMENT			
PMEC ASSOCIATES AND COMPANY LIMITED	5037		
PMEC ASSOCIÉS, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	5037		
FORMATION			
GESTION L.F.L. SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	5038		
IMPORTATION 5171 SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	5038		
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 125885 CANADA INC. & CIE ENR. (LA)	5038		
		INSPECTEUR GÉNÉRAL DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES	
		ASSURANCES — LOI SUR LES	
		SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DE COMPTON-SHERBROOKE (LA) (<i>Changement de siège social</i>)	5057
		SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DE ROUVILLE & SAINT-HYACINTHE (<i>Demande de modification de permis</i>)	5057
		SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DES COMTÉS DE LOTBINIÈRE ET MÉGANTIC (<i>Demande de modification de permis</i>)	5058
		LIQUIDATION DES COMPAGNIES — LOI SUR LA	
		CAISSE D'ÉCONOMIE DES TRAVAILLEURS DE PORTNEUF	5058
		SERVICE TÉLÉPHONIQUE T.A.S. INC. (<i>Dissolution</i>)	5058
		MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES	
		AFFAIRES MUNICIPALES	
		DIVERS	
		RÉGIE AÉROPORTUAIRE RÉGIONALE DES CANTONS DE L'EST (<i>Constitution d'une régie intermunicipale</i>)	5058
		RÉGIE INTERMUNICIPALE D'AQUEDUC DE LA VALLÉE DE CHÂTEAUGUAY (<i>Constitution d'une régie intermunicipale</i>)	5058
		RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES DÉCHETS SOLIDES DE NEW-RICHMOND, CAPLAN ET MARIA (<i>Constitution d'une régie intermunicipale</i>)	5059
		ÉNERGIE ET RESSOURCES	
		CADASTRES	
		ASHUAPMOUCHOUAN, CANTON	5059
		BASSIN-DE-CHAMBLY, VILLAGE	5059
		BEAUPORT, PAROISSE	5059
		BERTHIER, PAROISSE	5060
		BULSTRODE, CANTON	5060
		CANTON-DE-CHAMBLY, VILLAGE	5060
		CANTON-DE-CHAMBLY, VILLAGE	5060
		CHATHAM, CANTON	5060
		CÔTE-SAINT-LOUIS, VILLAGE	5061
		CÔTE-SAINT-LOUIS, VILLAGE	5061
		DONCASTER, CANTON	5061
		DUBUISSON, CANTON	5061
		DUBUISSON, CANTON	5062
		DUDSWELL, CANTON	5062
		GRANTHAM, CANTON	5062
		HULL, CANTON	5062
		HULL, CITÉ	5062
		L'ANCIENNE-LORETTE, PAROISSE	5063
		LANGEVIN, CANTON	5064
		L'ANNONCIATION-DU-LAC-DES-DEUX-MONTAGNES, PAROISSE	5063
		LAPRAIRIE-DE-LA-MADELEINE, PAROISSE	5064
		L'ASSOMPTION, PAROISSE	5063
		L'ASSOMPTION, PAROISSE	5063

MANICOUAGAN, CANTON	5064	SAINTE-THERÈSE-DE-BLAINVILLE, PAROISSE	5079
MELBOURNE, VILLAGE	5064	SAINTE-THERÈSE-DE-BLAINVILLE, PAROISSE	5079
MONTREAL, CITÉ (QUARTIER SAINT-ANTOINE)	5064	SAINTE-THERÈSE-DE-BLAINVILLE, PAROISSE	5079
MONTREAL, CITÉ (QUARTIER SAINT-ANTOINE)	5065	SAINT-VINCENT-DE-PAUL, PAROISSE	5080
MONTREAL, CITÉ (QUARTIER SAINTE-MARIE)	5065	SAULT-AU-RÉCOLLET, PAROISSE	5080
MONTREAL, PAROISSE	5065	SHIPTON, CANTON	5080
NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION-DE-REPENTIGNY, PAROISSE	5065	SHIPTON, CANTON	5081
NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION-DE-REPENTIGNY, PAROISSE	5066	SHIPTON, CANTON	5081
NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION-DE-REPENTIGNY, PAROISSE	5066	SHIPTON, CANTON	5081
NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL, PAROISSE	5066	TEMPLETON, CANTON	5081
POINTE-AUX-TREMBLES, PAROISSE	5066	WENDOVER, CANTON	5082
POINTE-AUX-TREMBLES, PAROISSE	5067		
POINTE-AUX-TREMBLES, PAROISSE	5067		
RIVIÈRE-DES-PRAIRIES, PAROISSE	5067		
RIVIÈRE-DES-PRAIRIES, PAROISSE	5067		
SAINTE-AGATHE-DES-MONTS, PAROISSE	5067		
SAINTE-AMBROISE-DE-LA-JEUNE-LORETTE, PAROISSE	5068		
SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE, PAROISSE	5068		
SAINTE-ANTOINE-DE-LONGUEUIL, PAROISSE	5068		
SAINTE-ANTOINE-DE-LONGUEUIL, PAROISSE	5068		
SAINTE-ANTOINE-DE-LONGUEUIL, PAROISSE	5069		
SAINTE-CATHERINE, PAROISSE	5069		
SAINTE-CÉSaire, PAROISSE	5069		
SAINTE-CHARLES-BORROMÉE, PAROISSE	5069		
SAINTE-CONSTANT, PAROISSE	5069		
SAINTE-ÉTIENNE, PAROISSE	5070		
SAINTE-ÉTIENNE-DE-LAUZON, PAROISSE	5070		
SAINTE-EUSTACHE, PAROISSE	5070		
SAINTE-EUSTACHE, PAROISSE	5070		
SAINTE-FAMILLE-DE-BOUCHERVILLE, PAROISSE	5071		
SAINTE-FAMILLE-DE-BOUCHERVILLE, PAROISSE	5071		
SAINTE-FAMILLE-DE-BOUCHERVILLE, PAROISSE	5071		
SAINTE-FLORE, PAROISSE	5071		
SAINTE-FOY, PAROISSE	5071		
SAINTE-GENEVIÈVE, PAROISSE	5072		
SAINTE-GENEVIÈVE, PAROISSE	5072		
SAINTE-GENEVIÈVE, PAROISSE	5072		
SAINTE-GENEVIÈVE, PAROISSE	5072		
SAINTE-GENEVIÈVE, PAROISSE	5072		
SAINTE-GENEVIÈVE, PAROISSE	5072		
SAINTE-HILAIRE, PAROISSE	5073		
SAINTE-HIPPOLYTE, PAROISSE	5073		
SAINTE-HYACINTHE-LE-CONFESSEUR, PAROISSE	5073		
SAINTE-JEAN, PAROISSE	5074		
SAINTE-JEAN, PAROISSE	5074		
SAINTE-JEAN, PAROISSE	5074		
SAINTE-JEAN, PAROISSE	5074		
SAINTE-JEAN-BAPTISTE, PAROISSE	5074		
SAINTE-JEAN-BAPTISTE, VILLAGE	5073		
SAINTE-JEANNE-DE-L'ÎLE-PERROT, PAROISSE	5075		
SAINTE-JOSEPH, PAROISSE	5075		
SAINTE-JOSEPH-DU-LAC, PAROISSE	5075		
SAINTE-LÉON-DE-STANDON, PAROISSE	5075		
SAINTE-LIN, PAROISSE	5075		
SAINTE-MARTIN, PAROISSE	5076		
SAINTE-MARTIN, PAROISSE	5076		
SAINTE-MARTIN, PAROISSE	5076		
SAINTE-MARTIN, PAROISSE	5076		
SAINTE-MARTIN, PAROISSE	5076		
SAINTE-MARTIN, PAROISSE	5077		
SAINTE-MICHEL-DE-VAUDREUIL, PAROISSE	5077		
SAINTE-MICHEL-DE-VAUDREUIL, PAROISSE	5077		
SAINTE-PHILOMÈNE, PAROISSE	5077		
SAINTE-ROSE, PAROISSE	5078		
SAINTE-SAUVEUR, PAROISSE	5078		
SAINTE-SAUVEUR, PAROISSE	5078		
SAINTE-SOPHIE, PAROISSE	5078		
SAINTE-THERÈSE, VILLAGE	5080		
SAINTE-THERÈSE-DE-BLAINVILLE, PAROISSE	5078		
SAINTE-THERÈSE-DE-BLAINVILLE, PAROISSE	5079		
		POUVOIRS SPÉCIAUX DES CORPORATIONS — LOI SUR LES	
		CHANGEMENT DE SIÈGE SOCIAL (Article 5)	
		FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS DE CULTURES COMMERCIALES DU QUÉBEC	5038
		FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS DE PORCS DU QUÉBEC	5038
		PROJETS DE LOI PRIVÉS — AVIS CONCERNANT LES	
		CORPORATION DES MARCHANDS DE MEUBLES DU QUÉBEC	5082
		DRUMMONDVILLE, VILLE	5082
		HULL, VILLE	5082
		MONTREAL, VILLE	5082
		SAINT-LAURENT, VILLE	5083
		PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE — LOI SUR LA	
		AUMONT, CANTON	5083
		GALLIX, MUNICIPALITÉ	5084
		PORT-CARTIER, VILLE	5084
		RÉGIE DE L'ASSURANCE-MALADIE DU QUÉBEC	
		PROFESSIONNELS DÉSENGAGÉS ET NON PARTICIPANTS	5084
		RÉGIE DE L'ÉLECTRICITÉ ET DU GAZ — LOI SUR LA	
		GAS MÉTROPOLITAIN, INC. (Requête 2954-83)	5091
		RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI CONCERNANT LES	
		REPRISE D'EXISTENCE (AVIS DE)	5039
		SERVICES DE SANTÉ ET LES SERVICES SOCIAUX — LOI SUR LES	
		CENTRE PSYCHIATRIQUE DE ROBERVAL (L.P.S.)	5092
		SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC — LOI SUR LA	
		OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE DORION (L.P.)	5092
		OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE GRAND-CALUMET (L.P.)	5092
		OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-HONORE (L.P.S.)	5092
		OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-ROMUALD (L.P.S.)	5093

SOUSSIONS — DEMANDES DE

GATINEAU, VILLE	5093
MÉTABETCHOUAN, VILLE	5094
PIERREFONDS, VILLE	5094
SAINT-BASILE-LE-GRAND, VILLE	5095
SAINT-HYACINTHE, VILLE	5096

**SYNDICATS PROFESSIONNELS —
LOI SUR LES**

SYNDICAT DES TRAVAILLEURS DES INDUSTRIES MÉTALLURGIQUES DE MONTRÉAL (CSN) INC. (LE) (Fin d'existence)	5097
---	------

VENTES PAR SHÉRIFF**ABITIBI**

BANQUE NATIONALE DU CANADA (LA) c. BOYER	5097
CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE VAL D'OR c. WALL	5098

ARTHABASKA

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. LECOURS	5098
---------------------------------------	------

BFAUCE

ASSURANCE-VIE DESJARDINS c. CLICHE	5099
OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC (L') c. VACHON	5099

BEDFORD

CAISSE D'ÉCONOMIE DES EMPLOYÉS DU C.N. c. WELLMAN	5100
CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE GRANBY c. S.D. ARTILLIN INC.	5100
LACO ÉLECTRIQUE INC. c. LAGÛE	5101

BONAVENTURE

CAISSE POPULAIRE DE CAPLAN c. BOURDAGES <i>ET AL.</i>	5101
---	------

GASPÉ

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. AUTOMOBILES G.A.C. INC.	5102
--	------

HAUTERIVE

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT (LA) c. ASSELIN	5102
--	------

IBERVILLE

SOCIÉTÉ NATIONALE DE FIDUCIE <i>ET AL.</i> c. LE PALAIS DE LA ROULETTE INC. <i>ET AL.</i>	5103
--	------

MINGAN

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE c. MURRAY	5103
BANQUE DE MONTRÉAL (LA) c. LANFRANCO	5104

MONTRÉAL

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE c. GUYOT	5104
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. CONSTRUCTION C.A.M.I. INC. <i>ET AL.</i>	5105
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. CONSTRUCTION C.A.M.I. INC. <i>ET AL.</i>	5105
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. CONSTRUCTION C.A.M.I. INC. <i>ET AL.</i>	5105
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. CONSTRUCTION C.A.M.I. INC. <i>ET AL.</i>	5106

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. PIAZZA	5106
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. SICARI	5107
CAISSE POPULAIRE LAVAL DES RAPIDES c. D & S AVIATION INC. <i>ET AL.</i>	5107
CAISSE POPULAIRE ST-LOUIS DE FRANCE (LA) c. FOUCAULT <i>ET AL.</i>	5108
COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE MANUFACTURERS (LA) - THE MANUFACTURERS LIFE INSURANCE COMPANY c. ZAKAROGLU	5109
COMPAGNIE TRUST ROYAL c. MEILLEUR <i>ET AL.</i>	5109
G.U.S. CANADA INC / DIVISION WOODHOUSE c. BROWNS HUSBANDS	5110
LA PRAIRIE, VILLE c. GESTION R. POULIN & J. CORMIER INC. <i>ET AL.</i>	5110
REINE (LA) c. CIANCIUSI	5111

QUÉBEC

CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE LÉVIS c. PLACEMENTS G.A. VEILLEUX INC. <i>ET AL.</i>	5111
LECLERC (J.-ANDRÉ) <i>ET AL.</i> c. LES APPARTEMENTS LAROCHELLE INC.	5112
MARTIN <i>ET AL.</i> c. DEPAOLO	5114
SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUE ET DE LOGEMENT c. SIMARD	5114

RIMOUSKI

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. CENTRE DISTRIBUTION D'ÉQUIPEMENTS FORESTIERS DE L'EST DU QUÉBEC INC.	5114
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. OUELLET	5115
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. TRANSPORTS MARCEL RIOUX LTÉE	5115

ROBERVAL

OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC (L') c. BOUCHARD	5116
---	------

SAINT-FRANÇOIS

CAISSE POPULAIRE D'ASBESTOS c. DUROCHER <i>ET AL.</i>	5117
GOULET c. PALARDY	5117
OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC (L') c. ARGUIN <i>ET AL.</i>	5118
SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE RICHMOND-JOHNSON c. SALLE LONGUE POINTE INC. <i>ET AL.</i>	5119

TERREBONNE

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT c. RESTAURANT H. & W. INC. <i>ET AL.</i>	5119
DUFRESNE (L.) ET FILS LTÉE c. COMPAGNIE 118 805 CANADA INC. <i>ET AL.</i>	5120
SAINTE-ADÈLE, VILLE c. GAUTHIER SIMÉON	5120
SAINTE-ADÈLE, VILLE c. JACKSON <i>ET AL.</i>	5121
THIBAUT & DESJARDINS LTÉE c. VIENS	5121
WALKER c. COCHELIN (<i>Erratum</i>)	5124

TROIS-RIVIÈRES

MASKINONGÉ, VILLAGE c. DÉSAULNIERS FRÉCHETTE	5122
---	------

**VENTES POUR TAXES, AVIS DE
PUBLICATION**

LAVAL, VILLE	5123
LEMOYNE, VILLE	5123
SAINTE-ANTOINE, VILLE	5124
SAINTE-JÉRÔME, VILLE	5124
VAL-D'OR, VILLE	5124

